

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> LégislaturePREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984  
(68<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Lundi 14 Novembre 1983.

## SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5187).

## Education nationale (suite).

M. Santrot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les universités.

M. Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique.

M. Dehoux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'éducation physique et sportive.

MM. René Haby,  
Hermier,  
Bourg-Broc,  
Bonrepaux,  
Barrot,  
Cassaing,  
Louis Lareng,  
Didier Chouat.

## PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD

M. Ducoloné,

M<sup>mes</sup> Sicard,  
Missoffe,  
Toutain,

MM. Alain Richard,

Fuchs,  
Guyard,  
Alaize,  
Le Foil,  
Hage,

M<sup>me</sup> Chaigneau,

MM. Olmeta,  
Colonna.

M. Savary, ministre de l'éducation nationale.

## Suspension et reprise de la séance (p. 5207).

MM. le ministre, Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur; Alain Madelin.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 5212).

## PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

## LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n<sup>os</sup> 1726, 1735).

## EDUCATION NATIONALE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

Ce matin, après l'intervention de M. le ministre de l'éducation nationale, l'Assemblée a commencé d'entendre les rapporteurs.

La parole est à M. Santrot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les universités.

M. Jacques Santrot, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, pour la deuxième année consécutive, le projet de budget de 1984 des enseignements supérieurs croît à un rythme supérieur à l'augmentation moyenne de l'ensemble du budget de l'Etat.

Dans cet ensemble, les dépenses de personnel qui représentent plus de 72 p. 100 de l'ensemble du budget connaissent une progression moyenne de 7,8 p. 100. Parmi elles, les créations d'emplois budgétaires seront, en nombre, nettement supérieures à celles de 1983.

En effet, 1 166 créations d'emplois budgétaires sont prévues au titre de l'enseignement et de la recherche universitaires. A elles seules les universités bénéficient en 1984 de près de la moitié des créations d'emplois inscrites cette année pour l'ensemble du budget du ministère de l'éducation nationale. Il sera ainsi créé, en une seule année, près de deux fois plus d'emplois que pendant les années 1977 à 1981.

Comme pour l'ensemble des établissements de l'Etat, en revanche, les crédits de fonctionnement matériel des universités augmentent à un rythme plus faible, ce qui risque de poser à terme des problèmes de fonctionnement. En revanche, le budget d'investissement connaît encore en 1984 une structure contrastée. Sans être aussi élevée qu'en 1983, l'augmentation sera très nettement supérieure à celle du budget de l'Etat, passant de 834 millions de francs à 958 millions, soit une progres-

sion de 14,8 p. 100. Cependant, les crédits de paiement connaîtront, eux, une légère régression. Il faut souligner toutefois que, comme l'année dernière, la priorité sera accordée en 1984 aux opérations de maintenance du patrimoine et à l'acquisition de matériels.

Mais plus encore que les chiffres globaux, il importe d'examiner avec attention la configuration du projet de budget, et tout particulièrement celle de ses mesures nouvelles. Le budget de 1984 constitue alors, à cet égard, une étape décisive sur la voie du renouveau de nos enseignements supérieurs.

La discussion devant notre assemblée, en mai et juin derniers, de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur a permis de dégager les grands principes d'une rénovation de l'enseignement supérieur fondée tout à la fois sur une meilleure adaptation aux besoins de la société et sur une plus grande responsabilité des établissements.

Le projet de budget qui nous est soumis marque, dans cet esprit, un tournant décisif : il contient les premières mesures d'application de la réforme du premier cycle ; il autorise la mise en œuvre de la réforme des statuts des personnels ; il comporte une nouvelle orientation de l'aide sociale aux étudiants ; il permet, enfin, la poursuite d'une nouvelle politique de recherche universitaire.

L'organisation et les résultats actuels du premier cycle appellent à cet égard une réforme profonde, susceptible de répondre à l'attente des étudiants et de la société. C'est à cet effet que la réforme du premier cycle a été engagée, dans le double objectif d'assurer une meilleure formation à un plus grand nombre d'étudiants.

Parallèlement, la priorité reste accordée à la consolidation et au développement des filières professionnelles tout au long du cursus universitaire.

Ainsi près des deux tiers des créations nettes d'emplois inscrites au projet de budget de 1984 seront consacrées à la mise en place, à la rentrée de 1984, des nouveaux premiers cycles : 500 emplois nouveaux d'enseignant, sur les 730 créations inscrites au projet de budget, sont prévus à cette fin.

Le renforcement des filières professionnelles constitue également une des orientations essentielles de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur. La simple lecture du fascicule budgétaire permet de constater que ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la « professionnalisation des filières » est, en liaison étroite avec la réforme du premier cycle, un des axes fondamentaux du projet de budget de 1984.

Je citerai très rapidement pour mémoire les postes attribués à la filière technologique et notamment aux I.U.T., soit, 230 emplois, les dotations supplémentaires inscrites au budget de fonctionnement matériel des établissements qui seront consacrées pour une large part au développement de la filière électronique et, enfin, les crédits importants pour l'achat et la maintenance du matériel informatique puisque ces crédits passeront de 99 millions de francs en 1982 à 230 millions de francs en 1984.

Le projet de budget autorise par ailleurs la mise en œuvre de la réforme des statuts des personnels. Afin de permettre l'élaboration d'une politique des statuts des personnels, des mesures conservatoires avaient été prises dans le courant de l'année 1982. L'année 1983 marquera elle-même un tournant décisif. Non seulement des mesures notables ont été prises, qui trouvent leur traduction dans le projet de budget de 1984, mais encore le budget qui nous est soumis a été conçu pour permettre, dès la rentrée 1984, la mise en œuvre du futur statut des personnels enseignants. Le temps me manque pour développer l'ensemble de ces mesures, mais je citerai cependant la création de 400 semestres sabbatiques, mesure significative qui était réclamée depuis longtemps par la communauté universitaire.

Enfin, point particulièrement important, le projet de budget de 1984 comporte une nouvelle orientation de l'aide sociale aux étudiants.

L'amélioration de notre système actuel d'aide sociale aux étudiants est une des conditions essentielles de la démocratisation de nos enseignements supérieurs.

Tirant les conclusions du rapport remis au début de cette année par M. Domenach, le projet de budget renforce considérablement — et c'est nouveau — l'aide sociale directe et amorce une réforme du financement des restaurants universitaires.

Il est proposé tout d'abord d'augmenter et de réorienter les aides existantes accordées aux étudiants, en insistant sur les aides directes. Il importe, à cet effet, de procéder à court terme à un rattrapage du pouvoir d'achat des bourses, détérioré depuis 1975-1976, et d'assurer une meilleure prise en compte des situations particulières en élargissant la capacité d'appréciation des commissions académiques.

Sur ces bases, nous constatons que, pour la deuxième année consécutive, les crédits d'action sociale vont connaître une augmentation nettement supérieure au rythme annuel de hausse des prix, puisqu'ils seront majorés de 13,1 p. 100.

Pour la deuxième année consécutive également, la progression des crédits d'aide directe sera plus élevée que celle des crédits d'aide indirecte. Les crédits de bourse augmenteront en effet de 26 p. 100, alors qu'ils avaient progressé de 23 p. 100 en 1983 et de 7,1 p. 100 en 1982. Les moyens alloués à l'aide indirecte ne seront majorés pour leur part que de 3,7 p. 100 au lieu de 11,7 p. 100 en 1983. Ainsi donc même si ces derniers restent, cette année encore, toujours prépondérants en valeur absolue, l'écart a diminué de moitié en une année entre les deux types d'aides, ce qui est tout à fait dans la logique des conclusions du rapport Domenach.

Enfin, ce projet de budget permet la poursuite d'une nouvelle politique de recherche universitaire.

On se souvient que les budgets de 1982 et de 1983 avaient fait de la recherche universitaire leur priorité essentielle, puisque l'ensemble des crédits alloués à ce secteur avait augmenté respectivement de 25 et de 22 p. 100.

Le projet de budget de 1984 marque, à cet égard, une certaine pause. Cependant, dans cet ensemble, les crédits dits de « soutien des programmes » qui représentent à eux seuls plus de 95 p. 100 des dotations de fonctionnement de la recherche augmentent de 7,9 p. 100. Cette progression, sensiblement supérieure à la majoration moyenne du budget de l'Etat et très légèrement plus élevée que l'augmentation de l'ensemble du budget des universités, devrait permettre de poursuivre la nouvelle politique de recherche.

En progressant, pour la deuxième année consécutive, à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du budget de l'Etat, le projet de budget de l'enseignement supérieur qui vous est présentement soumis traduit bien la volonté du Gouvernement de faire de cet enseignement une priorité nationale.

En parfaite continuité avec l'œuvre de redressement financier des universités entreprise en 1982, ce projet de budget s'inscrit surtout dans la perspective d'une nouvelle politique universitaire définie par la nouvelle loi sur les enseignements supérieurs, en cours de discussion. Non seulement il en est la première traduction financière fidèle, mais il en constitue le complément indispensable.

Combien de fois avons-nous entendu dire, sur ces bancs, en mai et juin derniers, que la démocratisation des enseignements supérieurs, par un accroissement des effectifs étudiants et une professionnalisation accrue des formations, se heurterait aux rigueurs de la conjoncture et à l'insuffisance de moyens ! La preuve est aujourd'hui faite que ce n'est pas le cas.

Le projet de budget de 1984 témoigne de la volonté du Gouvernement d'entreprendre sans attendre la rénovation de notre Université. Des moyens importants sont dégagés pour la mise en place de nouveaux premiers cycles dès la rentrée de 1984. Des crédits supplémentaires sont inscrits pour que la réforme du statut des personnels enseignants ne puisse être reportée à une date ultérieure. Quant à l'aide sociale aux étudiants, elle fait l'objet, dans le présent budget, d'orientations nouvelles et décisives.

C'est la raison pour laquelle la majorité de la commission et son rapporteur vous invitent, mes chers collègues, à voter ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement technique.

Je vous saurais gré, monsieur le rapporteur, de ne pas imiter votre collègue, qui a largement dépassé son temps de parole.

**M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, la formation des jeunes aux métiers d'avenir constitue un investissement social qui devrait aider notre pays à sortir de la crise. Elle rend possible, non seulement un accès plus rapide à l'emploi, mais aussi une meilleure insertion dans une société marquée par l'évolution technologique.

Aussi, monsieur le ministre, en affirmant dès 1981 la priorité que vous entendiez donner à l'enseignement technique, vous ne pouviez que recueillir l'assentiment de tous.

Cette priorité se traduit par un plan de rénovation qui comporte une action sur les contenus et les filières, une action sur les conditions d'accueil et une action sur la rénovation de la pédagogie, idées qui sont reprises dans les orientations du IX<sup>e</sup> Plan.

Parmi les actions engagées depuis 1981 figurent les mesures qui permettent aux équipes pédagogiques de développer une pédagogie différenciée, la pratique du contrôle continu des connaissances, la création de classes passerelles, le développement de séquences éducatives et l'augmentation du montant des bourses.

Cependant, si le projet de budget de 1984 permet de maintenir l'acquis, il ne permet guère en revanche d'amplifier les actions.

Le budget de l'enseignement technique augmente de 8,7 p. 100, suivant à peu près le taux d'augmentation du budget de l'éducation nationale, qui est de 8,4 p. 100. Or la progression des crédits de l'enseignement technique était supérieure de deux points à celle de l'ensemble des crédits de l'éducation nationale en 1982 et de quatre points en 1983. Le budget s'apparente donc en de nombreux points à un budget de reconduction qui ne permettra pas de franchir une nouvelle étape sur la voie de la rénovation.

Les créations d'emplois, inférieures en nombre de moitié à celles prévues cette année, permettront tout juste l'accueil des nouveaux élèves.

Déjà, l'enseignement technique, qui s'adresse aux couches les plus défavorisées, ne bénéficie pas d'un meilleur encadrement que l'ensemble du second degré. Et cet encadrement, d'après les chiffres du ministère, a même tendance à se détériorer depuis deux ans : 23,7 en moyenne à la rentrée de 1980, et 24,3 à la rentrée de 1982. Les créations prévues au budget de 1984 ne permettront pas d'améliorer la situation.

Dans les L.E.P., 13 000 élèves de plus étaient attendus en 1983 et l'on a créé 1 074 postes ; 21 000 élèves supplémentaires sont prévus pour la rentrée de 1984, mais vous ne prévoyez que 500 créations de postes.

La situation risque d'être plus grave encore pour les lycées techniques : 838 nouveaux postes sont prévus pour 1984 pour l'ensemble des lycées, alors que dans le budget de 1983 842 postes étaient prévus pour les seuls lycées techniques.

De même, les crédits seront sans doute insuffisants pour mettre en œuvre horaires et programmes des classes de troisième préparatoire.

On peut en dire autant pour l'introduction de l'éducation manuelle et technique dans le premier cycle du second degré.

L'aide sociale des élèves de l'enseignement technique ne connaîtra en 1984 aucune innovation fondamentale. Les élèves de l'enseignement technique ne seront donc toujours pas traités sur un pied d'égalité avec les autres élèves, puisqu'en particulier le système de gratuité des manuels ne leur a pas été étendu.

En ce qui concerne les transports scolaires, les élèves du technique, parce qu'ils sont internes et ne voyagent qu'une fois par semaine, ne reçoivent pas les mêmes aides que les autres élèves.

Le budget d'équipement est en diminution en francs constants. Les engagements d'investissement n'augmentent que de 1,5 p. 100 en francs courants, soit une progression moindre que celle des autorisations de programme pour l'ensemble de l'éducation nationale.

Dans cet ensemble, l'accent est mis, comme les deux années précédentes, sur le renouvellement du parc de machines-outils. Ce qui permet de supposer que le nombre de places nouvelles à construire s'établira aux alentours de 9 000 pour le technique court et de 4 000 pour le technique long. Je rappelle qu'en 1973-1974 les chiffres étaient respectivement de 20 000 et de 7 000, soit le double de ce qui est prévu pour 1984.

Or les effectifs progressent. Il faut rappeler que 81 L.E.P., soit 6 p. 100 de l'ensemble, fonctionnent intégralement en bâtiments démontables et que 52 000 places, soit 8 p. 100 de la capacité totale, sont considérées comme vétustes ou inadéquates.

Malgré les critiques du rapporteur, la majorité de la commission a néanmoins donné un avis favorable à l'adoption du budget de l'enseignement technique. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Deboux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation physique et sportive.

**M. Marcel Deboux, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, le projet de budget de l'éducation physique et sportive enregistre par rapport à 1983 une augmentation de 8,5 p. 100, sensiblement égale à celle du budget de votre ministère et supérieure de deux points à celle du budget civil de l'État, ce qui traduit une certaine priorité.

Ainsi que me l'ont indiqué vos services : « Compte tenu des contraintes budgétaires, le projet de budget pour 1984 se traduit, en ce qui concerne l'éducation physique et sportive, par le maintien des moyens mis à la disposition de la discipline en 1983 et par leur reconduction en 1984. »

Cinquante emplois d'enseignants sont créés pour être mis à la disposition des collectivités locales. On peut y ajouter la création de cinq emplois de professeur agrégé, gages par la suppression de cinq emplois d'inspecteur départemental. Ces chiffres sont, certes, nettement inférieurs à ceux de 1983 mais il faut rappeler que, depuis juillet 1981, ce sont 2 725 emplois d'enseignant qui ont été créés au titre de l'éducation physique et sportive, soit 10 p. 100 des effectifs globaux d'enseignants dans cette discipline.

On ne répétera sans doute jamais assez que c'est à l'école que l'insuffisance de l'éducation physique et sportive dans notre pays est la plus criante et la plus lourde de conséquences.

Si l'année scolaire 1982-1983 n'a pas vu, en ce domaine, de profonds bouleversements, elle n'en aura pas moins été marquée par un certain effort de réflexion du ministère pour définir une nouvelle approche de l'éducation physique et sportive à l'école. L'ensemble de ces travaux est présenté dans mon rapport écrit.

Les crédits de fonctionnement consacrés à l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire, à l'exclusion des dépenses de personnel, ont progressé de 27,2 p. 100 en 1983, après avoir déjà connu une forte augmentation, de 22,8 p. 100, entre 1981 et 1982.

On ne saurait dresser un bilan de la pratique de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire sans évoquer l'enseignement de la natation dans le premier degré qui, après un relatif tassement en 1981-1982, a repris sa progression en 1982-1983 : 1 690 000 enfants étaient concernés en 1981-1982, 1 752 000 enfants en 1982-1983. De son côté, l'activité aquatique à l'école maternelle enregistre une progression encore plus nette : 70 000 enfants en 1981-1982, 95 900 en 1982-1983.

En ce qui concerne l'éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire, le projet de budget qui nous est soumis comporte tout à la fois un grand sujet de satisfaction et un élément d'inquiétude.

Le sujet de satisfaction a trait à la situation des professeurs-adjoints d'éducation physique et sportive. Traduisant l'engagement que vous aviez pris lors du dernier débat budgétaire, monsieur le ministre, le projet de budget de 1984 comporte effectivement les premières mesures tendant à améliorer leur situation.

Le budget de 1984 du ministère de l'éducation nationale autorise l'accès, au 1<sup>er</sup> septembre prochain, de 1 906 professeurs adjoints, sur les 9 526 inscrits au budget, au corps des chargés d'enseignement, pour un coût budgétaire en tiers d'année de 5,5 millions de francs. Pouvez-vous nous rappeler que ce premier effort est le début de l'intégration à terme de tous les professeurs adjoints ?

Par ailleurs, nous appelons votre attention sur une situation exceptionnelle en 1984 : les départs en retraite seront restreints dans cette catégorie, les futurs retraités préférant à juste titre attendre les effets de l'intégration. Les nombreux élèves des établissements passeront donc un concours offrant peu de postes. N'y aurait-il pas lieu d'anticiper sur l'année suivante afin d'éviter de trop nombreux redoublements ? Le coût de cette opération logique serait minime.

S'il convient de se féliciter de cette première tranche d'intégration, il n'en va pas de même pour les créations d'emplois proprement dit. Notre commission, monsieur le ministre, souhaite que le traitement appliqué à l'éducation physique soit inégalitaire afin de rétablir l'égalité. Il manque encore 1 300 postes pour couvrir l'horaire minimum de trois heures en collège et de deux heures en lycée. Les rapports Legrand et Prost insistent sur un nécessaire rééquilibrage en faveur de certaines disciplines, telle l'éducation physique.

Les candidats existent et le concours de recrutement est pratiquement leur seul débouché. De ce fait, il serait souhaitable que la part de l'éducation physique et sportive dans les concours de recrutement soit très importante en 1984 et que le Gouvernement montre ainsi sa volonté de combler le retard accumulé.

Pour le long terme, il faut, et la commission a adopté une observation à ce sujet, qu'un plan de rattrapage soit mis en place afin que le sport à l'école ne soit plus la seule discipline où l'horaire minimum normal ne soit assuré qu'à 85 p. 100. L'éducation physique est un investissement rentable pour notre jeunesse ; d'illustres prédécesseurs, tel Léo Lagrange, nous ont tracé la voie ; à nous de continuer leur œuvre.

En ce qui concerne l'Université, l'année 1984 sera, pour l'éducation physique et sportive, une année d'attente. Comme l'année dernière, vous nous avez fait savoir que les mesures indispensables au développement de la pratique sportive dans l'enseignement supérieur étaient étroitement dépendantes des dispositions finalement retenues dans le cadre de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur.

Ce projet de budget a été adopté par la commission mais nous souhaitons que vous apportiez des éléments de réponse à nos interrogations. Par ailleurs, vous avez traité de façon très « inégalitaire » les académies défavorisées ; nous attendons, monsieur le ministre, que vous agissiez de même en ce qui concerne l'éducation physique et sportive. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. René Haby.

**M. René Haby.** Ce matin, M. Derosier a sacrifié à l'incantation rituelle en parlant de la « catastrophique réforme Haby ». C'est au moins un point sur lequel les sectarismes de gauche et de droite peuvent se rejoindre. Voici quelques semaines, à cette même tribune, Mme Neiertz, porte-parole du groupe socialiste, allait même jusqu'à laisser entendre que mon action ministérielle passée devrait m'interdire de porter aujourd'hui un jugement sur la politique du Gouvernement.

**M. Guy Hermier.** C'est bien vrai !

**M. René Haby.** J'attendais cette remarque. On croirait entendre la mère Denis !

**M. Francis Geng.** C'est leur conception de la démocratie !

**M. René Haby.** Il me serait facile d'ironiser sur le sens de la mesure que révèle de tels propos. Je m'en garderai car, dans le combat politique, je crois plus à l'argumentation intelligente qu'aux affirmations péremptoires et aux mouvements de menton, fussent-ils féminins.

Or, concernant les orientations générales de l'action éducative, je constate d'abord que celles que j'ai imprimées voici sept ou huit ans sont loin d'être abandonnées. Si je ne craignais de vous compromettre, monsieur le ministre, je vous en féliciterais.

Je ne vois pas en effet que le gouvernement dit « de gauche » soit revenu sur la préscolarisation en milieu rural, sur la représentation des parents dans les conseils des écoles primaires, sur la suppression des filières au collège, sur la gratuité des manuels scolaires, sur la promotion au rang de lycée des établissements d'enseignement professionnel, sur la polyvalence tant littéraire que scientifique de toutes les classes de seconde et de première.

Seule l'organisation d'enseignements approfondis, choisis librement par les élèves en terminale pour préparer le passage dans le supérieur, n'a pas été mise en place. Je reconnais, monsieur le ministre, qu'elle en a fait hésiter d'autres avant vous...

Peut-être est-ce l'antienne de l'insuffisance de moyens, qui me fut si souvent chantée à l'époque, qu'a reprise Mme Neiertz dans son jugement sans nuances ?

La propagande socialiste laisserait volontiers entendre, en effet, que seul le Gouvernement actuel a la volonté d'apporter à l'œuvre d'éducation les crédits dont elle a besoin. Regardons-y de plus près cependant et comparons l'ensemble des trois premiers budgets annuels de M. Mitterrand, c'est-à-dire ceux de 1982, de 1983 et de 1984, aux trois premiers du septennat de M. Giscard d'Estaing, alors que le choc pétrolier et la crise pesaient déjà lourdement sur les finances françaises, même si la gauche clamait le contraire à l'époque.

Quelques chiffres suffiront à la comparaison. En trois ans, 54 000 places ont été créées dans l'enseignement technique court. Vous en serez tout juste à la moitié en 1984.

À la rentrée de 1977, il y avait 27 000 enseignants de plus qu'à la rentrée de 1974. Il y en aura l'an prochain 24 000 seulement de plus qu'à la rentrée de 1981.

**M. Bernard Derosier,** rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les orientations générales. Vous oubliez la baisse de la démographie !

**M. René Haby.** En trois ans, j'ai ouvert 10 000 classes maternelles. Aujourd'hui, après trois ans et demi de gestion socialiste, le taux de préscolarisation des très jeunes enfants est en diminution pour la première fois depuis fort longtemps.

Faut-il un dernier témoignage sur l'intérêt réel du Gouvernement actuel pour l'école et l'Université ? En 1984, 16 p. 100 du budget de l'Etat leur seront consacrés. En 1977, la proportion dépassait 20 p. 100. Vous avez insisté, monsieur le ministre, sur le fait que votre budget augmentait un peu plus que celui de la plupart de vos collègues : c'est exact, mais vous savez fort bien que c'est essentiellement dû au fait que vous avez beaucoup plus de salaires à augmenter !

Je laisserai à mes amis politiques, et peut-être aux vôtres, le soin de souligner les faiblesses financières de ce budget. En ce qui me concerne, je soulignerai certaines des conséquences pédagogiques qu'il ne manquera pas d'entraîner.

La première, c'est la dégradation des conditions matérielles de l'enseignement. Elle est sensible dès cette rentrée, dont l'un de nos collègues socialistes a récemment affirmé à cette tribune, avec un humour involontaire, qu'elle était la meilleure depuis vingt ans. M. Mortelette, ce matin, a cru devoir nuancer : il a parlé d'« une de nos meilleures rentrées ».

La meilleure, alors que s'allongent les files d'attente aux portes des classes maternelles, que le syndicat des instituteurs fait fermer dès que trente enfants sont inscrits...

**M. Jacques Santrot,** rapporteur pour avis. A votre époque, c'était trente-cinq !

**M. René Haby.** ... alors que la norme de vingt-quatre élèves par classe de collège, respectée depuis 1976, est désormais largement dépassée dans de nombreux cas, que celle de trente et un élèves en classe de seconde, que vous aviez vous-même fixée, monsieur le ministre, en 1981, est abandonnée, et que bien des terminales atteignent quarante élèves ?

La « meilleure rentrée », alors que la fédération de parents d'élèves présidée par M. Schléret décèle 50 000 heures d'enseignement non assurées dans le second degré ? Et votre interdiction, que j'estime plus idéologique que réaliste, de recruter des enseignants contractuels ou auxiliaires pour répondre à une situation exceptionnelle, a aggravé ce problème au point que, dès cette rentrée, des recteurs ont dû y déroger et recruter en catastrophe des personnels parfois assez imprévus dont certains parlent le français avec difficulté. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je peux vous citer des exemples.

**M. Pierre Mauger.** On recrute même des Algériens ! J'en connais d'ailleurs un qui se demande ce qu'il fait là !

**M. René Haby.** Votre politique rend par ailleurs obligatoire le recours à un système de titulaires-remplaçants rigide et peu efficace. Ajouté à l'insuffisance manifeste des crédits de remplacement dans votre budget de 1984, cela laisse augurer de nombreuses classes sans maître durant de longues semaines alors même que s'accroissent les motifs d'absentéisme du personnel.

Je note encore dans ce budget la baisse relative ou même absolue par rapport à 1983 des crédits d'achat ou de renouvellement de matériel.

Quant à la création de 1 400 postes de professeur, elle ne correspond guère qu'à l'ouverture de vingt-deux établissements nouveaux l'an prochain.

Au total, 0,6 p. 100 seulement de vos crédits relatifs aux écoles, collèges et lycées répondent à l'objectif d'amélioration des conditions d'enseignement, dont 32 millions de francs pour mener à bien ce que vous appelez la « rénovation des collèges », qui n'est, en fait, que la mise en œuvre des propositions de M. Legrand.

C'est sur cette orientation que portera ma deuxième critique. Elle ne s'applique pas au principe des groupes de niveau dans certaines matières, qui en constitue le squelette. Les textes de 1975 en envisageaient d'ailleurs déjà la possibilité. Le tutorat lui-même, s'il est défini comme une aide technique apportée par un professeur à ses élèves en difficulté dans sa discipline, n'est qu'une des formes du « soutien » institué par la réforme que j'avais mise en place.

Mais toute cette adaptation pédagogique à la diversité des élèves du collège sera faussée par la disposition des projets Legrand qui, en contradiction formelle cette fois avec la loi de 1975, prévoit l'entrée automatique en sixième des élèves de 11 ans ou de 12 ans, même si leur maturité intellectuelle est encore insuffisamment avancée, même s'ils témoignent de faiblesses importantes dans l'usage des mécanismes mentaux tels que devrait les forger l'école primaire.

Les groupes « faibles » de M. Legrand seront ainsi composés d'enfants inaptes à suivre un véritable enseignement du second degré. Le danger sera grand alors de voir le collège dans son ensemble abandonner les exigences intellectuelles et culturelles d'une formation de base sérieuse pour tous les jeunes Français et devenir un simple lieu de vie en commun. Déjà, cette tendance est sous-jacente à certaines des « expériences » actuelles et, au niveau du second cycle, la suppression des mentions au baccalauréat et le passage « de droit » des élèves de première en terminale, même contre l'avis des professeurs, ne constituent certainement pas une promotion de l'effort scolaire. Quant aux maîtres eux-mêmes, leur efficacité pédagogique n'est même plus prise en compte désormais dans leurs demandes de mutation ; d'ailleurs, le système d'évaluation de cette efficacité est en lambeaux.

Cette philosophie de la facilité me paraît également régir le traitement des problèmes de formation professionnelle, et ce sera ma troisième observation.

Suidisant pour « rattraper l'échec scolaire » et donner à chacun « un métier pour l'avenir », le Gouvernement s'est glorifié d'un mirifique « plan pour les 16-18 ans ». On allait voir ce qu'on allait voir ! Et l'on a vu l'enseignement professionnel de nos lycées un peu plus conforté dans son complexe d'infériorité, ne serait-ce que parce que ses élèves ne bénéficiaient pas, eux, d'un semblant de salaire.

On a vu aussi que le plus grand nombre des 170 000 jeunes reçus dans les permanences d'accueil n'a bénéficié que de quelques semaines de stage, bien insuffisantes pour donner même un début de compétence professionnelle.

On a vu enfin, et surtout, ce type médiocre de formation bénéficier de crédits importants, de l'ordre de 40 francs par heure/élève, ce qui est supérieur de plus de moitié au niveau de dépenses des lycées d'enseignement professionnel.

Crédits et politique vous échappent peut-être, monsieur le ministre, mais sans que cela semble susciter beaucoup de réactions chez les défenseurs patentés de l'unicité du service public, de même qu'ils n'ont guère réagi non plus devant la dégradation des conditions d'enseignement à cette rentrée.

La désinformation sur ce problème est l'un de vos succès indéniables mais elle fait apparaître au grand jour la collusion entre le pouvoir et certains syndicats d'enseignants. Tel d'entre eux ne recommande-t-il pas à ses adhérents « de ne pas se cantonner dans une revendication uniquement corporative, sans référence à un projet de société » ? Chacun, dans notre pays, a le droit d'avoir un projet de société, et le suffrage universel exprime la somme statistique de ces opinions. Mais que des syndicats d'enseignants ne s'en préoccupent guère et, utilisant leur position dominante dans l'acte éducatif, tentent de faire passer leurs propres conceptions politiques me paraît finalement le plus grave des dangers que j'ai dénoncés aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Notre assemblée aborde l'examen du projet de budget de 1984 de l'éducation nationale dans une période manifestement charnière pour la réussite des changements à opérer dans le système éducatif. A mi-parcours de l'actuelle législature, ce budget doit permettre que l'important travail de réflexion et de propositions nouvelles entrepris par la majorité de gauche depuis 1981 se traduise par des progrès réels dans l'amélioration et le développement de la qualité de notre école. Il s'agit aussi du premier budget chargé de mettre en œuvre les orientations prioritaires du IX<sup>e</sup> Plan, qui engagent pour cinq ans l'avenir de la formation des jeunes.

C'est dire son importance, surtout quand on mesure l'enjeu et lorsqu'on sait que de notre capacité à donner au système éducatif les moyens de répondre aux immenses besoins de savoir et de qualification qu'appelle le renouveau du pays dépend pour une part essentielle la réussite de la politique nouvelle voulue par notre peuple en mai 1981.

C'est à partir de cette préoccupation, pour nous centrale, qu'au nom du groupe communiste je veux faire part de notre appréciation sur ce projet de budget de 1984 et formuler quelques remarques et suggestions.

D'abord, nous apprécions que, dans un contexte marqué par un ralentissement de la croissance des dépenses budgétaires, l'éducation nationale demeure, selon vos propres termes, monsieur le ministre, « une priorité reconnue ». Pour 1984, la progression n'est évidemment pas comparable à celle de 1982 ou, encore, à celle de 1983 : elle n'en reste pas moins supérieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat : 8,4 p. 100 contre 8,3 p. 100.

A ce propos, et puisque M. René Haby a choisi avec soin ses années de référence, il n'est pas inutile de rappeler non plus que le projet de budget de 1984 continue de trancher avec la politique d'austérité qui prévalait du temps de la droite, où M. Giscard d'Estaing, M. Barre et M. Chirac, nous ne l'avons pas oublié, prévoyaient de supprimer 30 000 postes d'instituteur, en 1981, là où la gauche en deux ans et demi a créé plus de 40 000 postes. Voilà toute la différence ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Le projet de budget de 1984 doit donc permettre de prolonger les avancées nouvelles rendues possibles ces dernières années. Ainsi, il est primordial, à nos yeux, que l'effort entrepris depuis deux ans pour lutter contre l'échec scolaire, la ségrégation et l'éviction hors de l'école de jeunes sans formation soit poursuivi. Plusieurs mesures sont prévues à cet effet, de l'école à l'université. Nous les soutenons sans réserve.

De même, nous nous réjouissons des mesures budgétaires, réelles bien que d'ampleur inégale, prises afin que la réforme de l'enseignement supérieur puisse entrer en vigueur dans de bonnes conditions à la prochaine rentrée. Vous savez, monsieur le ministre, quelle importance nous y attachons — d'ailleurs, mon ami Georges Hage y reviendra tout à l'heure.

Nous considérons aussi comme positif que le projet de budget de 1984 assure le développement de l'enseignement technique et professionnel et accorde des moyens substantiels pour introduire des technologies nouvelles dans l'enseignement ; je pense, en particulier à l'informatique et à l'électronique.

En même temps, nous relevons, parmi les aspects novateurs que, pour la première fois depuis très longtemps, est reconnue la place des enseignements artistiques — délibérément sacrifiée par les gouvernements précédents — dans la formation des jeunes.

Enfin, nous nous félicitons des mesures de titularisation prises en faveur de plusieurs milliers de maîtres-auxiliaires ainsi que de l'accroissement très sensible des crédits destinés à la formation continue des personnels pour combler le retard considérable accumulé avant 1981.

Néanmoins, notre appréciation, dans l'ensemble positive, du projet de budget de 1984 s'accompagne de quelques remarques. Nous y reviendrons d'ailleurs au cours de ce débat, en espérant que nos préoccupations et nos suggestions pourront être prises

en compte. Pour ma part, je me bornerai à formuler quatre observations :

La première a trait à la formation initiale des maîtres, qui ne fait toujours pas l'objet de mesures nouvelles.

Nous le regrettons, car le retard en ce domaine ne peut manquer d'être préjudiciable pour l'avenir des changements dans l'école.

Certes, selon certains échos, le Gouvernement semble s'apprêter à prendre des décisions sur la base des orientations que vous avez rendu publiques en mars 1982 : mais elles n'auront pas de répercussion sur le budget avant 1985.

Puisqu'il s'agit là d'une question centrale, pour le groupe communiste, je tiens à rappeler brièvement quelle est sa position. Dans la perspective que vous avez exprimée, monsieur le ministre, d'une unification de la formation des maîtres à « Bac + 5 », dans un cadre universitaire, nous nous prononçons pour l'élevation et l'amélioration de la formation des instituteurs à « Bac + 4 » et de la formation de tous les maîtres au second degré à « Bac + 5 ».

Au moment où s'engage la réforme des collèges, personne ne comprendrait, en effet, je voulais le souligner aujourd'hui, qu'on y pérennise sous une forme ou sous une autre l'existence de plusieurs catégories d'enseignants, de niveaux de formation et de statuts différents, mais tous pourtant devant exercer des missions identiques, auprès des mêmes élèves, et alors que les maîtres ayant la formation la plus longue ne bénéficieraient d'aucune amélioration.

Ma deuxième observation a trait aux crédits d'investissement programmés.

Certes, les chiffres du budget sont difficiles à apprécier en raison des incidences de la loi de décentralisation. Toutefois, nous nous inquiétons que les autorisations de programme ne semblent progresser globalement que de 0,7 p. 100, hors inflation, et que les crédits d'équipement diminuent eux de 0,8 p. 100, hors inflation toujours.

Même s'il est d'inégale ampleur selon les ordres d'enseignement, ce ralentissement ne pourra pas ne pas avoir de conséquences sur la rénovation du système éducatif à un moment où le vieillissement du parc immobilier et le retard accumulé dans les équipements nouveaux se font déjà sentir.

Il en va de même, et ce sera ma troisième observation, pour les crédits destinés à la recherche universitaire. Si les dépenses ordinaires augmentent de 15 p. 100 en moyenne, les dépenses en capital, les plus considérables en volume, ne progressent que de 2,5 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Nous relevons, en particulier, une diminution des crédits de construction et de maintenance des locaux de recherche, ce qui ne laisse pas de nous inquiéter au moment où la mise en œuvre d'une grande politique de la recherche est jugée par la majorité nouvelle comme une question clé du développement économique et culturel.

Reste le problème des créations de postes prévus dans ce budget. C'est sur ce point que portera ma dernière observation. Tout en partageant les priorités qui ont été retenues pour l'affectation des moyens nouveaux, nous sommes préoccupés de la relative faiblesse de ceux-ci et des conséquences qu'aura la politique de transfert et de redéploiements qui a présidé au dégagement de ces moyens.

Je pense notamment à l'absence de créations de postes dans le premier degré et dans l'éducation physique et sportive, ainsi qu'à l'insuffisance des postes dans le second degré, à la suppression de 1 050 postes d'élève-instituteur et de plusieurs centaines de postes de personnels administratifs.

Cela me conduit, monsieur le ministre, à formuler deux préoccupations d'ordre plus général.

La première concerne la place qu'un grand pays développé comme le nôtre doit accorder à l'investissement pour la formation et pour la qualification des jeunes.

L'an dernier déjà, j'avais souligné avec force, au nom du groupe communiste, la nécessité d'accomplir un effort suffisant, dès le départ, non seulement pour faire face aux besoins immédiats, mais aussi pour créer les conditions d'une rupture véritable avec la logique de la politique giscardienne. A notre avis, ce problème reste, pour l'essentiel, posé.

Naturellement, il ne s'agit pas de sous-estimer les grands efforts qui ont été consentis pour l'école depuis 1981 ni de nourrir l'illusion que seule une injection massive et permanente de moyens nouveaux pourrait résoudre, comme par miracle, la crise que traverse le système éducatif.

Mais, outre que les difficultés résultant de la politique d'austérité de la droite ne sont pas encore toutes résorbées, loin de là, ce qui est maintenant à l'ordre du jour c'est la mise en œuvre, dans de bonnes conditions, des orientations nouvelles élaborées pour tous les ordres d'enseignement.

Qu'il s'agisse de la réforme des collèges ou de celle de l'enseignement supérieur, du développement de la formation scientifique, technique ou professionnelle ou des mutations profondes

qui sont à opérer dans la formation des personnels, de vastes chantiers sont désormais ouverts ou ne manqueraient pas de l'être très prochainement.

Or, nous l'avons constaté lors de la récente rentrée scolaire, à l'évidence mieux organisée que les précédentes : les moyens n'ont pas encore été suffisants pour éviter que des conséquences positives de la politique nouvelle, tel l'accroissement de près de 80 000 du nombre des jeunes accueillis dans les collèges et les lycées, ne créent des difficultés pour les jeunes comme pour les personnels et ne suscitent trop souvent de l'amertume, du scepticisme, voire du mécontentement chez nombre de ceux qui sont attachés au développement et à la transformation de l'école.

C'est pourquoi nous considérons comme essentiel, et notre groupe a présenté une proposition dans ce sens lors de la discussion de la première partie de la présente loi de finances, de travailler à dégager pour l'avenir des ressources nouvelles afin, notamment, de contribuer à développer l'investissement éducatif qui, loin d'être une charge pour la nation, constitue un atout maître pour l'engager dans la voie du renouveau.

Ma seconde observation d'ensemble est destinée à souligner que le moment nous semble largement venu de donner cohérence au grand travail accompli à tous les niveaux depuis deux ans et demi.

L'an passé, j'avais suggéré, au nom du groupe communiste, qu'une occasion nationale d'en débattre, par exemple ici-même, au Parlement, soit rapidement offerte. Je renouvelle maintenant cette proposition, avec insistance.

Un tel débat nous semble indispensable face au comportement de la droite.

Soudain oubliée de l'état dans lequel elle a laissé notre système éducatif, la droite, en effet, n'a cessé, depuis 1981, de dénigrer votre politique, monsieur le ministre, et de pratiquer un harcèlement systématique — on l'a constaté lors du débat sur la réforme de l'enseignement supérieur — dans le dessein de s'opposer à tout changement.

Désormais, la droite veut aller plus loin encore. S'appuyant sur les conséquences de sa propre politique, elle n'hésite plus à mettre ouvertement en cause l'existence même du service public de l'éducation nationale dans l'espoir de créer sans doute un mouvement d'opinion en faveur d'un système concurrentiel, par exemple à l'américaine. Certes, il y a loin de la coupe aux lèvres...

**M. Pierre Mauger.** Peut-être moins que vous ne le pensez ! Cela peut aller vite !

**M. Guy Hermier.** ... mais cette offensive de la droite contre un des acquis de la République doit être mise en échec. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Chouat.** Très bien !

**M. Marc Lauriol.** La République, c'est la liberté !

**M. Guy Hermier.** Oui, c'est justement la liberté !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Donc la liberté de l'enseignement !

**M. Francis Geng.** Le pluralisme !

**M. Guy Hermier.** La meilleure des libertés de l'enseignement, précisément, c'est la préservation et le développement du service public de l'éducation nationale, que vous voulez mettre en cause, messieurs !

**M. Guy Malandain.** En effet, nous sommes à l'Assemblée nationale, pas à l'église !

**M. Guy Hermier.** Nous souhaitons, messieurs de l'opposition, en débattre, car sur cette question précise, face à vous, il faut effectivement la clarté !

**M. Louis Odru.** Très bien !

**M. Guy Hermier.** Un tel débat nous paraît également s'imposer, monsieur le ministre, au moment où vous venez de rendre publiques de nouvelles propositions concernant les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé.

Je ne vous cacherai pas qu'au-delà de la démarche de concertation et des mesures immédiates que vous avez préconisées, nous partageons l'inquiétude exprimée par nombre d'enseignants et de parents, sans oublier leurs organisations, quant à la finalité du processus que vous voulez amorcer.

Attachés pour notre part à l'engagement pris par le Président de la République d'aller progressivement vers la création d'un grand service public, unifié, laïc, gratuit et pluraliste de l'éducation nationale, nous ne saurions envisager que les discussions engagées aboutissent, en fin de compte, à une institutionnalisation du dualisme scolaire, hérité de la droite.

**M. Louis Odru.** Très bien !

**M. Guy Hermier.** Le remède serait en effet pire que le mal. Nous estimons que c'est en s'engageant résolument dans la voie d'une transformation en profondeur de l'école qu'on pourra, non pas consacrer, mais dépasser, grâce à un pluralisme réel, le système actuel de concurrence et de ségrégation. Cela aussi exige de la clarté !

Un tel débat est enfin nécessaire dans la mesure où, ainsi que vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre, dans une lettre aux enseignants : « Mieux former un plus grand nombre de jeunes est un des défis les plus difficiles à relever pour les sociétés modernes. » Nous avons la conviction raisonnée que c'est possible et que nous sommes sur la bonne voie.

Mais nous savons aussi que rien de durable et d'ambitieux ne se fera sans la mobilisation, l'engagement des forces vives de la nation pour faire résolument du neuf dans l'école. Or, il faut bien le constater, il reste beaucoup à faire pour cela.

Des interrogations et des inquiétudes s'expriment chez les parents, les enseignants et les jeunes. Elles portent le plus souvent sur le sens même de la politique nouvelle qui se met en œuvre. Il faut y répondre. C'est pourquoi nous estimons qu'un débat de fond sur les transformations qui s'opèrent dans notre système éducatif serait de nature à renforcer la mobilisation de tous autour d'une perspective claire et neuve pour l'école.

C'est donc, monsieur le ministre, avec la volonté de tout faire pour réussir dans le domaine essentiel de l'école, dans la voie des engagements pris en 1981 et en souhaitant voir ses remarques et suggestions prises en compte que le groupe communiste votera le projet de budget que vous soumettez au Parlement. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits de l'éducation nationale, en contradiction avec les déclarations d'intention, consacrent l'abandon de toute ambition pour une véritable politique éducative.

**M. Jean-Claude Cassaing.** N'importe quoi, comme d'habitude !

**M. Bruno Bourg-Broc.** De même que la politique économique est devenue la politique de l'indice, la politique de l'éducation se borne à mettre, dans le plus grand affolement parfois, un maître devant chaque classe.

**M. Marc Lauriol.** C'est vrai, hélas !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Ce n'est déjà pas si mal ! Ce n'était pas le cas auparavant !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Par rapport à la rentrée de 1982, ce n'est déjà pas si mal, effectivement, même si le prix payé cette année est lourd.

La rentrée de 1983 a déjà été marquée par nombre de phénomènes inquiétants. Outre des déficits dans certaines matières, éducation musicale, disciplines scientifiques, mathématiques notamment...

**M. Didier Chouat.** Quelle amnésie !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Il ne manque pas d'air !

**M. Bruno Bourg-Broc.** ... on note une diminution spectaculaire du taux d'encadrement qui, dans certaines régions, atteint des seuils intolérables. La carence apparaît bien dans les secteurs apparemment prioritaires, tels que la préscolarisation et l'enseignement technique.

Dans le seul département de la Marne, plus de mille élèves n'ont pu trouver place dans l'enseignement technique lors de la dernière rentrée. Par exemple, vous vous étiez solennellement engagé, monsieur le ministre, lors de la discussion, l'année dernière, du budget de l'éducation nationale, à faire un effort en faveur de l'éducation musicale et des arts plastiques — sous la pression d'ailleurs des manifestants. Or, plus de cinq mille heures ont été supprimées, cependant que des professeurs de musique et de dessin se voient imposer d'enseigner des heures en mathématiques et en lettres.

Alors que l'on envisage de créer un opéra à la Bastille, des chorales, faute de moyens et d'heures, sont supprimées dans nos établissements scolaires !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Tout est dans tout, et réciproquement !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Nous pouvons considérer aussi des exemples ponctuels, tel ou tel incident qui s'est déroulé ici où là.

Sous les yeux, j'ai un tract appelant les enseignants à la grève. Il n'émane pas du R.P.R. ou de l'U.D.F. mais d'instituteurs qui soulignent la dégradation de la situation, pire que l'an dernier, à Marne-la-Vallée, dans le domaine des remplaçants, pire en matière de créations de postes. Aujourd'hui, ils jugent qu'elle « est devenue intolérable ». C'est pourquoi 130 enseignants étaient en grève le jeudi 13 octobre dernier à Marne-la-Vallée. Un appel à la grève est lancé de nouveau pour dans quelques jours.

**M. Jacques Santrot, rapporteur pour avis.** Bourg-Broc et S. N. I., même combat !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Parfois. (Sourires.)

A cela s'ajoutent les affectations autoritaires de nombreux enseignants, le blocage des mutations et la fermeture de nombreuses classes rurales.

Non, la rentrée de 1983 n'a pas été marquée par de simples bavures. Elle a inauguré, comme l'a déclaré une grande fédération de parents d'élèves, une année scolaire où les difficultés se présentent comme durables et généralisées.

Le projet de budget de 1984 accentuera les difficultés de la gestion quotidienne sans dégager les moyens de préparer l'avenir.

Les rapporteurs, de la majorité ou de l'opposition nous ont montré ce matin qu'à la prochaine rentrée la surcharge des classes risque d'être accrue, cependant que le taux d'encadrement risque lui aussi de se dégrader au cours des prochaines années.

Ce projet de budget marque d'abord le retard pris dès le départ dans l'application du IX<sup>e</sup> Plan, que ce soit pour la création des emplois ou pour la mise en œuvre de la réforme des collèges.

Aux budgets d'euphorie succède, il est vrai, un budget d'austérité. Aux chiffres triomphants succèdent les petits trucages et les formules craintives.

Trucages, en effet, que d'induire des heures supplémentaires un solde net d'équivalent d'emplois alors que les dotations dans les collèges, par exemple, ne sont abondées que de la norme irréaliste d'inflation retenue par le Gouvernement pour 1984 !

Formules craintives, car même les budgets les plus serrés ne sont pas à l'abri des coupes claires en cours d'année. Ainsi a-t-on procédé en mai 1983 à des annulations de crédits sur les titres IV, V et VI.

Sans doute est-ce pour cela que dans la note officielle d'information sur le projet de budget les crédits d'investissement sont présentés comme pouvant être en progression sensible d'une année sur l'autre, « si les blocages d'annulations de crédits sont, en 1984, moins importants qu'en 1983 ».

Quand on sait que les crédits en cause augmentent de 2,2 p. 100 en francs courants, donc régressent en valeur, on mesure le sel de la formule !

Le trait le plus saillant de ce projet de budget, c'est que l'avenir est constamment sacrifié. Ainsi pour le personnel enseignant, on transforme 1 050 postes d'élève-maitre afin de faire face aux besoins de la rentrée. Mais les effectifs de l'enseignement élémentaire vont croître à partir de 1985 et l'absence des maîtres qui ne sont pas formés maintenant viendra aggraver le déficit que le ministère a laissé dangereusement se creuser depuis trois ans dans ce secteur.

Demandez, monsieur le ministre, aux enseignants des écoles normales ce qu'ils pensent de votre budget. Au fait, où en est la réforme de leur formation, pierre angulaire de tout système éducatif ?

Demandez aux agents de service, dont il convient de rappeler que la durée de travail hebdomadaire est de quarante-deux heures, ce qu'ils pensent de votre budget : aucune création de poste dans leur secteur, alors qu'il en faudrait au moins 5 000 selon les uns, 10 000 selon les autres.

Votre réponse est simple et nous la devons.

**M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** C'est vrai qu'il est plus simple de faire soi-même les demandes et les réponses !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Vous laissez aux régions et aux départements le soin de faire demain ce que vous n'aurez pas fait aujourd'hui. Mais quels moyens donnerez-vous à nos collectivités locales ?

Les dépenses en capital vont être sacrifiées, mettant en péril le renouvellement et l'entretien du parc et rendant impossible la résorption des établissements vétustes ou constitués de bâtiments démontables.

Les orientations de la commission présidée par M. Antoine Prost soulignent pourtant l'urgence d'un plan d'équipement du second cycle, notamment dans les régions sous-scolarisées, pour accroître la scolarisation, seule perspective cohérente avec le souci de rénover les collèges.

Mais, en fait, il n'y a plus guère de perspective cohérente. Les efforts indéniables pour l'équipement en machines-outils, en électronique masquent complaisamment la grande misère des dotations dans les autres domaines où des moyens sont pourtant indispensables, tant pour assurer une pédagogie moderne que pour permettre le simple fonctionnement des établissements.

Alors que la mise en œuvre de la réforme des collèges appellerait, aux dires de chacun, d'importants moyens financiers, rien n'est prévu. Plus grave encore, et autre signe d'incohérence, la formation des maîtres aux réformes pédagogiques, présentée comme la clé du succès de ces derniers, est laissée dans l'ombre. C'est pourtant d'une solide formation complémen-

taire qu'auront besoin les maîtres qui seront chargés de mettre en œuvre la réforme Legrand s'ils doivent — citons sans rire — : « être formés à l'interdisciplinaire et aptes à enraciner les sciences métalinguistiques dans les situations référentielles ».

**M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** Vous n'avez rien compris !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Plus sérieusement, on ne prévoit pas les moyens qui seront employés — et je cite encore M. Legrand — pour préparer « les personnels aux méthodes de conception, d'observation et d'évaluation » présentées par son auteur comme la clé de la future réforme du second cycle.

Ces quelques exemples illustrent que ni sur le plan quantitatif ni sur le plan qualitatif ne sont prévus les moyens d'un système éducatif moderne.

Vous m'objecterez, monsieur le ministre, que vous réformez au moins, et en profondeur, l'enseignement supérieur. Singulière façon — et nous l'avons déjà souligné — que de procéder à la réfection du toit d'une maison avant de s'attaquer aux fondations ! Encore auriez-vous pu faire une bonne réforme. M. Gilbert Gantier l'a montré dans son rapport, les orientations que traduit le budget sont conformes à votre projet de loi. Or, ces orientations sont détestables : loin de contribuer à résoudre les difficultés réelles — et qui ne datent pas d'aujourd'hui — dans lesquelles se débattent les universités, elles risquent de les rendre plus pesantes et de bloquer toute évolution favorable. Elle vont à l'encontre d'une politique de qualité de l'enseignement et de la recherche, elles érudent les difficultés financières qu'elles ne manqueraient pas de provoquer.

Je ne choisirai qu'un exemple : si nous prenons le tableau des enseignants dans le rapport de M. Gantier, on s'aperçoit qu'excepté le secteur de la chirurgie dentaire, il y aura moins de postes de professeurs : 12 454 l'année prochaine contre 12 476 cette année. Alors, où est le progrès, où sont les moyens nouveaux ?

**M. Jacques Santrot, rapporteur pour avis.** C'est incroyable ! Quelle amnésie !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Rappelons, par ailleurs, que ce projet de loi, qui fait l'unanimité contre lui, vise à établir une université inféodée au pouvoir central, uniformisée, eoulée dans le même moule, ouverte à tous les vents, sans aucune sélection ni orientation.

Que deviendront les étudiants lorsqu'ils seront en possession d'un diplôme sans valeur, car distribué à tous ? Que deviendra la recherche lorsqu'elle sera mise sous la tutelle syndicale et politique ? Quel sera le pouvoir des professeurs lorsqu'ils seront élus sur une liste syndicale, et comment pourra agir le président de l'université lorsqu'il sera surveillé par un conseil dont la majeure partie des membres ne seront pas des enseignants, mais soit des étudiants, soit des personnalités nommées, pour partie d'entre elles en tout cas, en fonction d'une idéologie politique ?

**M. François Mortelette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les enseignements primaire et secondaire.** Oh !

**M. Pierre Mauger.** C'est vrai, cela ! On sait très bien que la F.E.N. est marxiste.

**M. Jacques Santrot, rapporteur pour avis.** M. Mauger sait cela !

**M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** Vous ne savez rien de l'idéologie, monsieur Bourg-Broc ! Taisez-vous !

**M. Bruno Bourg-Broc.** En fait, l'éducation nationale semble n'avoir plus pour seul horizon que d'apporter sa contribution à la politique des médias du Gouvernement en conservant à moindres frais le plus de jeunes possible dans le système éducatif pour tenir la fameuse crête des deux millions de chômeurs.

Tous les grands discours, toutes les nobles ambitions du Plan ne sont que des oripeaux pour masquer cette triste réalité.

Ce budget d'austérité, sans moyen, sans réelle priorité et sans perspective, le révèle. Il amorce de façon hypocrite, mais déterminée — les rapporteurs le rappelaient — la mort de la liberté d'enseignement, à travers, notamment, cette fameuse mesure de fonctionnarisation de 15 000 maîtres sur la base, paraît-il, du volontariat.

C'est Mme Missoffe qui, au nom de notre groupe, évoquera cette question tout à l'heure, mais pour toutes ces raisons, et pour celle-ci notamment, vous comprendrez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que le groupe du rassemblement pour la République ne votera pas votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Jacques Santrot, rapporteur pour avis.** Cela ne nous étonne pas !

**M. Guy Malendain.** C'est la fin du monde !

**M. François Mortelette, rapporteur spécial et M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** Vous êtes sectaire, monsieur Bourg-Broc.

**M. le président.** La parole est à M. Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à chaque discussion budgétaire, nous constatons que les orateurs de la droite sont amnésiques et ne se souviennent pas que si l'éducation nationale est dans l'état qu'ils décrivent aujourd'hui, ils en sont les premiers responsables... (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Marc Lauriol.** C'est facile! Vous avez votre part de responsabilités!

**M. Francis Geng.** Et ce n'est pas ce que dit M. Schwartz!

**M. François Mortelette, rapporteur spécial.** La vérité blesse les représentants de l'opposition!

**M. Pierre Mauger.** Vraiment, le rapporteur spécial n'est pas reposant!

**M. Augustin Bonrepaux.** ... en raison de leur gestion pendant près de vingt-cinq ans.

Il est vrai que le budget de l'éducation nationale n'échappe pas aux mesures de rigueur mises en œuvre par le Gouvernement pour lutter efficacement contre l'inflation et le chômage. Pourtant, en dépit de ces contraintes économiques, les orientations très positives prises depuis 1981 sont maintenues et les efforts entrepris au cours des années précédentes pourront être poursuivis, même si le rythme de progression est moins rapide que nous le souhaitons.

Ainsi, le budget de 1984 traduira davantage la priorité accordée à l'éducation nationale. En effet, il progressera de 8,9 p. 100, contre 6,3 p. 100 en moyenne et, pour la deuxième année consécutive, il occupera la première place dans le budget général, dont il représentera à peu près 18 p. 100, contre 17,7 p. 100 en 1983.

Des aspects très positifs méritent d'être soulignés, car ils traduisent la volonté de poursuivre l'œuvre entreprise, qui a déjà donné des résultats dès cette année avec la réussite de la rentrée scolaire.

Au premier rang de ces acquis, il faut placer les progrès récents de la scolarisation, tout en restant conscients de l'immense retard que connaissait la France par rapport à la plupart des pays industrialisés. Elle occupait par exemple en 1980 l'avant-dernier rang des pays de l'O.C.D.E. pour la scolarisation des enfants de dix-huit et dix-neuf ans et avait un retard du même ordre dans la scolarisation des jeunes de vingt à vingt-cinq ans.

Le gouvernement de la gauche a entrepris de rattraper ce retard. Ses efforts se sont traduits par la scolarisation de 174 600 élèves supplémentaires dans les collèges, les lycées et les L.E.P. Si les moyens mis à la disposition de l'éducation nationale ne sont pas encore à la hauteur de nos souhaits, il faut tout de même remarquer que c'est à ce secteur que sont affectés près de la moitié des emplois qui seront créés en 1984, ce qui porte à 40 700 le nombre des créations depuis 1981. Si cet effort n'a pas permis de régler encore tous les problèmes, les chiffres soulignent avec encore plus d'acuité la pénurie qui régnait alors. Certes, nous souhaiterions que la progression soit soutenue à un rythme plus élevé. Pourtant, l'essentiel est bien cette priorité qui a été accordée à l'éducation nationale, qui s'affirme encore dans ce projet de budget de 1984 et dans les actions prioritaires du Plan, ce qui permet d'espérer que les créations d'emplois prévues au cours du IX<sup>e</sup> Plan permettront, à terme, de résoudre les principales difficultés.

Je veux aussi mettre l'accent sur la mobilisation réalisée en faveur de l'emploi par la rénovation de l'enseignement technique : meilleure adaptation des filières de formation professionnelle, amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement, modernisation du matériel.

Je relève avec intérêt que cette préoccupation se retrouve dans le projet de budget de 1984, même si la progression est moins spectaculaire que l'an dernier.

Par exemple, l'introduction de technologies nouvelles dans l'enseignement bénéficiera de 443 millions de francs pour les machines-outils, et les crédits consacrés à la filière électronique et au développement de l'informatique augmenteront de 80 millions à 167 millions de francs.

D'autres acquis positifs méritent certainement d'être mentionnés : je n'en citerai que quelques-uns : l'expérience des zones d'éducation prioritaire, qui doit être poursuivie, le plan de résorption de l'auxiliaire, le plan de revalorisation de la fonction d'instituteur, qui bénéficiera d'un crédit de 180 millions de francs.

L'enseignement privé n'est pas oublié puisque la progression moyenne des crédits sera de 7,05 p. 100 et que la titularisation de 15 000 enseignants sera prévue sur la base du volontariat.

**M. Alain Madelin.** Comment ?

**M. Augustin Bonrepaux.** Pourtant, de nombreux problèmes subsistent, et quelques dispositions suscitent des inquiétudes.

Pour la deuxième année consécutive, il n'y aura aucune création de poste dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Or, depuis 1981, les créations d'emplois n'ont pas permis de corriger

les disparités d'un département à l'autre, disparités qui concernent les taux moyens d'élèves par classe, les moyens de remplacement et de décharge de fonctions, mais aussi les taux de scolarisation des jeunes enfants.

Il est indéniable que certains départements ont un besoin pressant et que des créations sont nécessaires si l'on ne veut pas se heurter à de grandes difficultés à la rentrée de 1984.

La formation des enseignants pose un autre problème. Certes, on doit noter avec satisfaction que les crédits affectés à la formation continue progresseront de plus de 40 p. 100, ce qui est très significatif, et que cet effort s'accompagne d'une volonté de mieux gérer l'ensemble en séparant formation initiale et formation continue.

Mais la formation initiale suscite de nombreuses inquiétudes.

La suppression de 1 050 emplois d'élève-instituteur ramène à 15 200 le nombre des instituteurs formés en trois ans alors qu'il en faudrait entre 21 000 et 22 000 pour assurer le renouvellement du corps. C'est dire que seulement deux tiers des besoins seront satisfaits et qu'il faudra mettre en œuvre des formations parallèles qui provoquent des disparités et, surtout, n'assurent pas une formation pédagogique de qualité.

Il faut aussi définir clairement la place que doivent occuper les écoles normales dans cette formation. En effet, le recours au recrutement au niveau du D.E.U.G. réduit d'autant le rôle des écoles normales et n'assure plus les conditions les meilleures pour la formation pédagogique.

De plus, les projets de formation spécifique à ce recrutement paraissent réduire de plus en plus le rôle des écoles normales qui sont pourtant les établissements les mieux placés pour effectuer une véritable formation pédagogique, grâce à leurs réseaux de recherche, à leurs équipes de formateurs et à leur intégration locale.

Dans le même esprit, le rôle des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale mérite d'être défini, comme devraient être précisés les rapports qu'ils doivent entretenir avec les inspecteurs pédagogiques régionaux.

Une réflexion doit donc être entreprise sur cette vaste question et des orientations devraient être fixées rapidement pour améliorer et unifier la formation initiale des maîtres.

Dans un domaine différent et tout aussi essentiel, la progression significative des crédits d'intervention — 12,7 p. 100 en moyenne et 26 p. 100 pour la section universitaire — traduit la volonté du Gouvernement d'éviter que le facteur financier n'incite à l'abandon prématuré de la scolarité.

Pourtant, il reste encore de nombreuses corrections à réaliser pour parvenir à une plus grande équité :

Relever le plafond de ressources afin que soient prises en compte les augmentations du S.M.I.C. de l'année de référence ;

Réduire l'injustice que constitue la remise de principe ;

Assurer la gratuité des manuels scolaires pour les élèves des L.E.P. afin d'aller vers la gratuité de l'enseignement que nous souhaitons, en priorité, pour les familles les plus modestes.

Le groupe socialiste demande également que la part des familles aux frais de pension et de demi-pension soit ramenée à 40 p. 100.

Nombre de questions restent à évoquer. Je pense notamment au rôle essentiel des personnels non enseignant et aux mesures nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de travail, à leur remplacement, à une meilleure définition de leur affectation. Je pense aussi, monsieur le ministre, à la vigilance dont doivent faire preuve vos services afin que les crédits soient utilisés dans le sens souhaité par le Parlement.

N'est-il pas surprenant, en effet, qu'au moment où un effort budgétaire sans précédent est réalisé en fonction des disciplines artistiques — contrairement à ce qu'a affirmé tout à l'heure M. Bourg-Broc, puisque les crédits augmenteront encore de dix millions de francs — on enregistre dans certaines académies de nombreuses suppressions d'heures d'enseignement ?

Enfin, des interrogations subsistent à propos des conséquences qu'aura la loi de décentralisation sur le remboursement des frais entraînés par les transports scolaires. L'Etat a porté à 65 p. 100 sa participation lorsque les départements assurent la gratuité. Mais le coût du transport pour les internes ne sera pas réglé par le transfert des compétences.

De même, on peut se demander avec inquiétude dans quel délai pourra être comblé l'immense retard qui a été pris pour la construction scolaire, et en particulier dans l'enseignement technique, affligé de bâtiments dans un état souvent déplorable.

Il est vrai, monsieur le ministre, que les problèmes demeurent nombreux et qu'ils sont d'envergure. Voilà qui donne la mesure de l'état dans lequel vous avez trouvé ce service public en 1981. En dépit de difficultés sans nombre, vous avez mis l'éducation nationale sur la bonne voie, comme en témoignent les premiers résultats de cette année. Dans le budget de 1984, vous maintenez ces orientations et poursuivez dans la bonne direction.

C'est pourquoi le groupe socialiste le votera. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Barrot.

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le ministre, les discours officiels ont habilement mêlé depuis deux ans le problème de la rénovation du système éducatif et celui de l'existence du secteur privé.

Au cours des dix minutes qui me sont imparties, je veux exprimer mon étonnement — pour ne pas dire plus — devant les lenteurs qui caractérisent la rénovation du système éducatif et devant l'acharnement dont on fait preuve parallèlement pour faire disparaître toute initiative éducative privée.

**M. Didier Chouat.** C'est un peu gros !

**M. Jacques Barrot.** Il est vrai que les déclarations de bonne volonté n'ont pas manqué, pas plus que les rapports et les circulaires. Mais les bonnes intentions que vous affichez, monsieur le ministre, ne se sont-elles pas heurtées à des résistances que vous ne parvenez pas à surmonter ?

Je ne prendrai qu'un exemple : les zones d'éducation prioritaires. Celles-ci relèvent d'une idée généreuse mais elle ne pose que marginalement un problème de moyens. La vraie question est la manière d'affecter des chefs d'établissement et des enseignants motivés, qualifiés, qui acceptent de rester pendant quelque temps.

Pourquoi le ministère n'est-il pas capable d'organiser des mouvements spécifiques pour pourvoir certains postes dans ces zones, comme il le fait pour certaines classes de mathématique en terminale C ou dans des postes en école normale ? Tout simplement parce qu'une force syndicale a foncé les sources devant cette perspective.

On pourrait en dire autant de la rénovation des collèges. Or, sur ce point, peut-on espérer un changement lorsque, dans votre circulaire de mars 1983, vous organisez une concertation interne au système éducatif qui renforce encore les pouvoirs d'un syndicalisme déjà très puissant ? Je veux parler des comités techniques paritaires académiques et départementaux.

On les a pratiquement déclarés omnicompétents. Les voilà qui vont traiter pêle-mêle du premier et du second degré, de l'enseignement, de l'administration. Comment vos services extérieurs retrouveraient-ils l'indépendance dont ils ont besoin pour conduire une gestion de façon plus responsable, à l'abri d'un réseau d'intérêts et de pressions contradictoires ?

Rénover le système éducatif, c'est aussi clarifier ses règles de gestion... Or comment lire votre projet de budget de 1984 ? Quelle est la réalité exacte en matière de création d'emplois ? Vous avez annoncé 4 490 postes de plus. Mais, par ailleurs, vous avez affiché un solde net de 1 095 créations. Si le chiffre véritable est de 4 490 postes, pourquoi ne pas le dire clairement et en tirer toutes les conséquences, y compris pour le calcul des dotations pour l'enseignement privé ?

Mais ne sommes-nous pas devant un budget à deux faces, dont le profil gauche serait présenté à la fédération de l'éducation nationale avec 4 490 emplois nouveaux et dont le profil droit serait présenté au ministère du budget et aux responsables du secteur privé avec 1 095 emplois nouveaux seulement ? De ces deux profils, quel est le bon ?

Monsieur le ministre, j'ai fait cette petite incursion dans le secteur de l'enseignement public parce que, en tant que défenseurs de l'enseignement privé, nous nous inquiétons des retards pris dans la rénovation de l'ensemble du système éducatif. Mais vous comprendrez que, dans ces conditions, nous soyons encore plus stupéfaits que votre majorité s'acharne à vous demander de consacrer tout votre temps à l'absorption, entre son gré, du secteur privé dans le secteur public.

**M. Yves Tavernier.** Nous y voilà !

**M. Jacques Barrot.** Mais oui, monsieur Tavernier, j'en viens à ce sujet, qui n'est pas secondaire. Dans cette affaire, une seule solution compte. Accepte-t-on en matière éducative le pluralisme des initiatives, sachant que la tradition nationale confère à l'initiative publique une primauté que personne ne conteste ; ou bien veut-on mettre le plus grand nombre de familles françaises à la merci d'un monopole étatique, quitte, pour préserver les apparences, à laisser subsister un secteur privé à la disposition d'une très petite minorité de familles aisées ?

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Nous entrerions ainsi, monsieur Hermier, dans un dualisme socialement intolérable !

Comme le Gouvernement n'a pas le courage de répondre à cette question de fond, tout se passe comme s'il préférait profiter du budget pour saper une législation qu'il n'attaque pas de front par crainte de l'opinion.

J'en donnerai trois preuves.

Premièrement, en limitant à 275 le nombre de postes supplémentaires, vous enfermez l'initiative privée dans un carcan. Vous faites fi des efforts entrepris par certains collèges techniques privés qui ont transformé des sections pour les adapter aux nouveaux besoins de l'économie.

**M. Yves Tavernier.** L'école de la nation ne vous intéresse pas ! Pour vous, seules comptent les écoles des frères !

**M. Jacques Barrot.** Ces efforts devront être purement et simplement interrompus. Les suites de scolarité ne seront pas assurées. Cette limitation drastique vous permettra, sans le dire, de ne respecter ni la lettre ni même l'esprit de la loi Debré, qui permettait d'ouvrir ou de fermer les classes selon le besoin scolaire exprimé et reconnu.

Deuxième preuve : en refusant la simple actualisation des crédits relatifs à la formation continue des enseignants du privé, vous mettez en perdition le dispositif original et performant qu'a notamment mis en place l'enseignement catholique, alors que, dans le même temps, les crédits de formation continue dans l'enseignement public progressent de 40 p. 100.

**M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** Ça, c'est très bien !

**M. Jacques Barrot.** Ce qui est très bien, c'est la justice. En l'occurrence, monsieur Derosier, c'est de l'injustice !

Troisième preuve : en créant deux chapitres budgétaires nouveaux pour y transférer les crédits consacrés au paiement des maîtres sous contrat, vous engagez une nationalisation oblique. Derrière cette mesure d'apparence anodine se dissimule la remise en cause fondamentale de tous les équilibres de la loi du 31 décembre 1959.

**M. Jean-Claude Gaudin et M. Alain Madelin.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Si elle devait aboutir, une telle rupture frapperait de précarité l'enseignement privé et ses maîtres. Il faut rappeler, en effet, que les maîtres enseignants dans les établissements privés sous contrat d'association resteraient, selon votre bon vouloir, dans leur établissement d'origine, et à titre précaire. Quant aux maîtres enseignants dans les établissements sous contrat simple, ils ne pourraient pas y rester, en vertu même des textes qui nous régissent.

De plus, monsieur le ministre, comment pouvez-vous, au moment même où vous leur proposez des négociations, placer les responsables de l'enseignement privé devant le fait accompli ? Comment préjuger d'une négociation qui n'est pas ouverte ? Peut-on imaginer que l'enseignement privé qui, samedi dernier, a refusé clairement « tout ce qui conduit à la titularisation des enseignants volontaires...

**M. Jean-Claude Cassaing.** Et la liberté ?

**M. Jacques Barrot.** Si j'avais un temps de parole suffisant, je vous répondrais volontiers !

**M. François Mortelette, rapporteur spécial.** Et nous donc !

**M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** Il faut le demander à votre groupe !

**M. Yves Tavernier.** Mais l'enseignement public ne vous intéresse pas !

**M. Jacques Barrot.** Peut-on imaginer, disais-je, que l'enseignement public, qui a clairement refusé « tout ce qui conduit à la titularisation des enseignants volontaires dans les corps correspondants de l'enseignement public » (interruptions sur les bancs des socialistes) puisse se déjuger ?

Le maintien de ces chapitres relèverait donc de la provocation. Il signifierait, monsieur le ministre, que vous voulez obtenir à la sauvette une sorte de laissez-passer parlementaire pour forcer la main des responsables du secteur privé et les contraindre à subir l'arrivée surnoise de l'Etat dans leurs établissements.

**M. Pierre Mauger.** C'est très exactement cela !

**M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** Vous voulez l'argent de l'Etat, mais vous ne voulez pas de son contrôle !

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le président, si je suis constamment interrompu, je répondrai, en vous demandant de défalquer la réponse de mon temps de parole.

**M. le président.** Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Barrot. D'ailleurs, vous arrivez au terme de votre propos.

**M. Jacques Barrot.** Je vous remercie, monsieur le président. Moyennant quoi, c'en serait fini de leur véritable autonomie et de leur capacité à organiser des équipes éducatives cohérentes. Le piège, monsieur le ministre, est d'autant plus machiavélique que, dans le même temps, vous laissez subsister de nombreux professeurs du secteur privé dans l'auxiliaire, faute d'inspection ou d'ouverture de concours. Que je sache, ces personnels auxiliaires du privé ne peuvent pas se voir ouvrir, eux, la porte de la fonctionnarisation. Est-ce cela la justice socialiste ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. Marc Lauriol.** C'est cela !

**M. Jacques Barrot.** Il est vrai, monsieur le ministre, que l'opinion publique n'est pas nécessairement très sensible à ces problèmes techniques et que le Gouvernement peut espérer jouer d'un brouillage organisé pour échapper à son verdict. Ce faisant, il prendrait le risque de désespérer les responsables de l'enseignement privé, qui cherchent à proposer une meilleure coopération de leurs établissements aux tâches d'intérêt national. Si leur démarche de bonne volonté devait se heurter à la ruse et

à l'intransigeance, ce serait la révolte de toutes les familles de France, qui ne laisseraient pas condamner leur liberté par des agressions insidieuses et hypocrites.

Ce projet de budget, s'il n'est pas modifié, n'est que le début d'un engrenage d'intégration. En l'état, nous le refusons catégoriquement. Il est le symbole d'une politique qui prend comme alibi les écoles privées, pour faire diversion, pour excuser la lenteur et le manque de courage avec lesquels est entreprise la rénovation du système éducatif. Et pourtant, monsieur le ministre, cette rénovation pourrait nous réunir et mobiliser toute l'énergie nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cassaing.

**M. Jean-Claude Cassaing.** Monsieur le ministre, je ne vous étonnerai pas en déclarant que le budget des enseignements supérieurs pour 1984 n'est pas, pour le groupe socialiste, un budget ordinaire. Derrière l'inflexibilité apparente des chiffres se dessine, en toile de fond, le support de la loi pour la rénovation de l'enseignement supérieur que vous nous avez présentée en première lecture à l'Assemblée nationale.

L'enjeu sous-jacent de ce projet de budget, c'est donc d'abord la concrétisation des engagements du projet de loi sur l'enseignement supérieur. Dès la rentrée de 1984, il s'agit de réussir la mise sur rails de la réforme.

Je dirai en préambule que la détermination du groupe socialiste est entière pour réussir, comme le propose le Gouvernement, la rénovation des enseignements supérieurs. Malgré les déguisements, les diversions, nous considérons, plus que jamais, que le projet de loi que nous avons voté en première lecture est un bon-texte, un bon outil pour donner à notre pays des étudiants plus nombreux et mieux formés.

Nous attendons avec impatience le retour de ce texte, revu par nos collègues du Sénat, pour confirmer notre confiance dans le projet du Gouvernement.

Dans cette perspective, il m'a semblé pertinent et utile d'examiner si les orientations budgétaires de 1984 étaient conformes à l'esprit de la loi sur l'enseignement supérieur. J'ai donc retenu pour grille de lecture de ce projet de budget deux principes essentiels de la loi : la démocratisation et la professionnalisation.

Je ne vous surprendrai pas non plus, monsieur le ministre, en vous disant que le budget de 1984 me paraît sur le bon chemin de la rénovation des enseignements supérieurs, même si quelques points gris ou quelques points noirs restent à effacer.

Sur le bon chemin de la démocratisation, je citerai l'effort exceptionnel de création d'emplois budgétaires. Un meilleur encadrement pour une meilleure orientation et formation des étudiants, telle est la priorité de 1984 : 1 166 créations d'emploi, c'est une progression satisfaisante par rapport à 1983, surtout dans le contexte de la rigueur. C'est, pour 1984, deux fois plus d'emplois que les créations figurant aux budgets entre 1977 et 1981. C'est un changement spectaculaire.

Je crois qu'il est utile de rappeler à certains censeurs — qui ont la mémoire courte — que 1 166 créations d'emploi, c'est plus de neuf fois le nombre des postes créés en 1980. Oserai-je dire que c'est plus de vingt-trois fois le nombre de postes prévus par M. Barre dans la loi de finances initiale de 1981 ?

**M. Jacques Santrot, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Je placerai aussi sur le bon chemin de la démocratisation l'effort consenti en faveur des bourses. Ouvrir plus largement l'enseignement supérieur à tous ceux qui ont la volonté de se former passe par un renforcement de l'aide sociale directe. C'est bien le choix du projet de budget de 1984, et je m'en félicite. La dotation consacrée aux bourses passe de 940 millions de francs à 1 184 millions de francs, augmentant ainsi de 26 p. 100. C'est un bon point pour la démocratisation. C'est le signe de la volonté du Gouvernement de mobiliser des moyens réels pour accueillir des étudiants plus nombreux.

Mais la grande idée qui sous-tend le projet de loi sur l'enseignement supérieur consiste à mieux former ces étudiants plus nombreux. Comme le rappelait ici même M. Lebel, au nom du Conseil économique et social, ce projet de loi « tend à jeter les bases d'un édifice nouveau, fondé sur l'organisation des études et l'orientation de la préoccupation d'un avenir professionnel ».

Sur le bon chemin de la professionnalisation, le projet de budget de 1984 prend en compte une idée-force de la loi : compléter la culture scientifique fondamentale par une meilleure adaptation à l'emploi. Il joue aussi le renforcement de la professionnalisation des filières. Au niveau des emplois, 230 postes d'enseignant, soit plus d'un tiers, confirment la priorité aux formations technologiques. De même, un total de 100 emplois budgétaires de personnels non enseignants — ingénieurs ou techniciens — conforte les filières professionnelles de l'information scientifique et technique.

Mais comment ne pas souligner l'important crédit d'heures complémentaires pour les filières de pointe dans les I. U. T. et la participation au plan d'aide à l'industrie française de la machine-outil ?

Comment ne pas saluer les efforts engagés pour la filière électronique ?

Comment ne pas mettre en relief la progression spectaculaire des crédits d'équipement destinés à doter les établissements de matériel informatique ? Pour 99 millions de francs en 1982 et 138 millions de francs en 1983, ils atteignent 211 millions de francs en 1984, soit une progression supérieure à 50 p. 100 par rapport à l'an dernier.

La complémentarité la plus lisible entre les orientations du budget de 1984 et le projet de loi sur l'enseignement supérieur réside dans les moyens dégagés pour les premiers cycles. La discussion de ce projet en première lecture avait démontré que, pour lutter contre la sélection par l'échec des étudiants, la consolidation des premiers cycles était une priorité. Depuis lors, monsieur le ministre, vous avez constitué quatre groupes de travail, chargés de quatre secteurs : services de la matière et de la vie ; secteur paramédical et socio-éducatif ; lettres, sciences humaines et sociales ; administration et gestion.

Les établissements, qui attendent aujourd'hui la synthèse des observations qu'ils ont présentées sur le rapport de ces quatre groupes, préparent leurs propositions pour les nouveaux premiers cycles. Le budget ne les oublie pas.

Pendant le débat sur l'enseignement supérieur, trop d'orateurs de l'opposition avaient ironisé sur les moyens nécessaires aux nouveaux premiers cycles pour que je ne salue pas aujourd'hui les engagements que vous nous présentez. N'en déplaise aux sceptiques, les moyens sont là pour amorcer les nouveaux premiers cycles : 500 postes, soit deux tiers des emplois nouveaux d'enseignant, sont engagés pour ces premiers cycles professionnalisés. C'est un effort sans précédent. Une inscription massive d'heures complémentaires consolidée, en outre, la création d'emplois réels en attribuant ainsi aux établissements plusieurs centaines d'équivalents-emploi.

Pour ces raisons, monsieur le ministre, le groupe socialiste ne vous marchandera pas sa confiance. Mais il me revient aussi de vous signaler certains points noirs qui risquent de freiner la rénovation des enseignements supérieurs.

Le premier est la trop faible progression des crédits de fonctionnement. Les difficultés de gestion sont toujours préjudiciables à l'effort de rénovation. Il faut desserrer l'étau, en particulier pour les petites et moyennes universités, qui ont moins de facilité que les autres pour mobiliser les financements annexes.

Seconde préoccupation : la pause que marque la progression des crédits de recherche universitaire. S'il est vrai que le différentiel entre la recherche universitaire et le budget civil de la recherche diminue en 1984, il n'en reste pas moins que cette situation d'infériorité est un obstacle à la formation des étudiants par la recherche. Il faudra y remédier dans le cadre du IX<sup>e</sup> Plan et du programme d'exécution prioritaire n° 3 : « Favoriser la recherche et l'innovation ».

Au niveau des emplois, une clarification est nécessaire. Comme l'a souligné la commission des affaires culturelles, il faut procéder au reclassement et à la simplification de carrière des A. T. O. S. J'y ajouterai la nécessité pressante de créer de nouveaux postes d'A. T. O. S. pour encadrer les nouvelles filières.

Autre difficulté à lever : les ambiguïtés concernant les personnels enseignants. On annonce le redéploiement de certains postes des universités au profit des grands établissements. Lesquels ? Quand et comment se feront les choix ?

Au niveau des crédits de personnel, plusieurs mesures bénéfiques sont engagées : 1975 transformations d'emplois d'assistant temporaire en emplois d'assistant titulaire ; l'accès de 600 assistants à la deuxième classe de maître-assistant ou de futur maître de conférences. Mais le problème de fond reste : celui de l'échéancier nécessaire pour éviter les embouteillages que l'on a connus pendant des années et des années pour le passage du grade d'assistant à celui de maître-assistant.

Quatre cents enseignants pourront, à la rentrée de 1984, bénéficier d'un congé de conversion thématique d'un semestre. C'est un premier pas — peut-être insuffisant pour la durée — mais quels seront les critères de choix ?

D'autres questions restent en suspens que j'évoquerai rapidement.

Que deviendront les vacataires recensés en février 1982 et qui n'auront pas été intégrés en 1984 ?

Comment améliorer la situation souvent difficile des coopérants ? Il y a cent postes utiles au projet de budget de 1984, mais il reste beaucoup à faire.

Je souhaite très vivement que le débat éclaire ces zones d'ombre et que la concertation en cours avec les organisations professionnelles sur les futurs statuts des enseignants-chercheurs

apporte les réponses tant attendues au problème du blocage des carrières.

Monsieur le ministre, vous nous proposez un budget rigoureux. Logique, il limite ses ambitions à l'essentiel: la mise en route de la rénovation. Coherent, il consolide l'architecture de la loi sur l'enseignement supérieur.

Parce qu'il met sur le bon chemin les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, parce que, dans un contexte difficile, il privilégie l'effort, le groupe socialiste votera le projet de budget des enseignements supérieurs. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Louis Lareng.

**M. Louis Lareng.** Monsieur le ministre, mes chers collègues. Le budget de l'éducation nationale présenté à l'approbation de notre assemblée montre que ce secteur reste prioritaire au sein du budget de l'Etat. En effet, l'augmentation des crédits est de 8,4 p. 100 alors que celle du budget, dans son ensemble, est de 6,3 p. 100. En outre, l'éducation nationale bénéficie de la moitié des créations d'emplois du budget de l'Etat en 1984.

L'effort que vous proposez, monsieur le ministre, est considérable et témoigne de l'importance que le Gouvernement, dans son ensemble, et vous-même attachez à la formation des jeunes. Les priorités sont réparties à tous les niveaux de formation, des maternelles à l'enseignement supérieur.

Mon intention est d'appeler votre attention sur des points qui demandent des éclaircissements. Convaincu que je suis que si ce Gouvernement n'était pas en charge des affaires, il serait vain, compte tenu de l'expérience passée, de compter sur un tel volume de crédits dans la conjoncture où nous nous trouvons. Nous ne répéterons jamais assez cette évidence en préalable à nos interventions.

La création d'une école maternelle n'est pas une obligation pour la mairie concernée. Une fois créée par décision du conseil municipal, les maires ont en charge les frais d'entretien de l'école mais sont en droit de ne pas faire participer leur commune à la dépense financière pour des élèves provenant d'autres communes. Le même problème se pose pour les écoles primaires. Or les parents peuvent placer gratuitement leurs enfants dans les écoles maternelles de leur choix. Si la commune accepte de scolariser des enfants ne résidant pas sur son territoire, elle ne peut exiger de la municipalité de résidence de ces élèves une participation financière. De ce fait, compte tenu de la mobilité de la population active, notamment aux alentours des zones urbaines, la fréquentation des écoles d'une commune par des enfants d'autres communes est relativement importante.

Le dispositif légal actuel ne prend pas en compte de telles situations. Il aboutit soit à un refus d'accueil d'élèves non domiciliés dans la commune, soit à une charge financière supplémentaire pour la famille de l'enfant accueilli dans une autre commune.

Quels sont, monsieur le ministre, compte tenu de la législation en vigueur et des conséquences de la loi de décentralisation et de la loi sur la répartition des compétences, les critères qui seront utilisés pour la répartition des charges financières ?

Quelle sera l'autorité investie du pouvoir de décision en cas de conflit dans ce domaine ? Il semble qu'un flou persiste sur ce point dans la loi de décentralisation.

Le projet de budget de 1984 comporte aussi les premières mesures d'application de nouvelles réformes, notamment au niveau de l'enseignement supérieur: réforme du troisième cycle des études médicales, réforme du premier cycle des universités, modification des statuts des personnels. A cet égard, se posent plusieurs problèmes à résoudre, qui s'adressent à la fois au ministre de l'éducation nationale et au secrétaire d'Etat chargé de la santé, en ce qui concerne les professions de santé.

Dans le cadre de la réforme du troisième cycle, un des objectifs est la revalorisation du rôle de l'interne en médecine générale par l'internat en deux ans, assurant pour partie ses fonctions d'interne soit en hôpital général, soit en centre hospitalier universitaire pendant six mois, soit encore chez un médecin généraliste.

Des discussions ouvertes au cours des dernières années, encore accentuées pour 1984, entre les ministères de l'éducation nationale et de la santé au sujet de la diminution du nombre des étudiants en médecine autorisés à s'inscrire en P.C.M. 2 posent le problème du nombre de postes d'internes en médecine générale, qui seront attribués aux hôpitaux généraux. Ces postes font partie intégrante du fonctionnement obligatoire de ces hôpitaux et les hommes qui les occupent sont indispensables à la bonne marche de ces établissements.

Dès cette année, nous sommes déjà saisis de questions émanant des administrations hospitalières non centres hospitaliers universitaires dont la préoccupation majeure est de ne pouvoir faire appel à un nombre suffisant de stagiaires en internat ou d'étudiants en spécialités pour assurer le fonctionnement des services

de leurs hôpitaux. Les facultés de médecine semblent privilégier les centres hospitaliers universitaires. Sans porter de jugement sur ce point, il est tout de même primordial d'obtenir des réponses communes avec les responsables de la santé, si nous voulons éviter de graves ennuis.

Quelles assurances peut-on avoir, monsieur le ministre, à ce propos ?

J'en viens maintenant aux réformes des statuts des personnels hospitalo-universitaires.

Les projets de décrets actuellement soumis à concertation rappellent les trois missions essentielles de ces personnels: enseignement pour la formation initiale ou continue; fonction hospitalière; fonction de recherche, auxquelles il est nécessaire d'ajouter, bien sûr, les missions de gestion. Ces missions sont déjà définies par l'ordonnance de 1958.

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur et de la départementalisation à l'hôpital, il est proposé la création de trois types de département: des départements d'enseignement; des départements hospitaliers; des départements de recherches. Les objectifs et la composition de ces départements peuvent être différents, voire parfois contradictoires, à l'université, à l'hôpital. Comment dès lors sera assurée la cohérence des missions qui sont les nôtres, missions nécessairement complémentaires et intriquées? Par exemple, les résultats d'une recherche peuvent avoir des conséquences sur l'enseignement ou trouver des applications dans l'efficacité des soins au malade et dans la prévention. Je suis tous les jours en contact avec des collègues dont il faut comprendre certaines inquiétudes légitimes. Dans un monde rendu difficile par l'augmentation de la démographie médicale et par les progrès technologiques, certains sont parvenus, avec beaucoup de mal, à mettre sur pied des services. L'équilibre de ces derniers reste instable et ne doit son existence qu'à la force de son responsable, capable de galvaniser une équipe. Bien entendu cette équipe n'est efficace que si elle est étendue à l'ensemble des personnels.

La parcellisation des structures ne peut-elle entraîner une certaine inefficacité et une méconnaissance des travaux réalisés jusqu'alors ?

Je voudrais aussi appeler votre attention, monsieur le ministre, toujours à propos des statuts des personnels, sur le devenir des actuels chefs de travaux des universités-assistants des hôpitaux. Il s'agit des personnels hospitalo-universitaires qui assurent des missions diversifiées de haut niveau dans l'enseignement, les soins et la recherche.

Il existe actuellement 1 300 chefs de travaux titulaires qui craignent le maintien d'un corps en voie d'extinction, sans possibilité réelle d'intégration et de responsabilisation dans les cadres prévus par les différentes réformes.

Il est nécessaire de prévoir des dispositions pour que les chefs de travaux puissent remplir les fonctions de futurs biologistes des hôpitaux, en particulier dans le cadre de la départementalisation. Ils doivent pouvoir accéder aux postes de maître de conférences universitaire, dans la limite d'un quota raisonnable et avec l'aval de commissions d'intégration. Ces postes sont prévus par la réforme, puisqu'ils remplissent leurs fonctions dans bien des cas. Cette intégration, monsieur le ministre, nécessite la mise en place d'un échéancier connu, afin de rassurer ce corps d'enseignants hospitalo-universitaires sur son devenir.

Des problèmes similaires se posent pour les mono-appartenants bien qu'ils relèvent d'un statut différent. Je sais que vous vous en préoccupez.

La difficulté de la communication vient du fait qu'elle n'est pas ou mal assurée car, volontairement ou pas, nos informations ne parviennent pas à la base ou sont interprétées à votre détriment. Il est bon que vous vous exprimiez toujours davantage, et c'est la raison de cette question.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais me faire l'écho de l'inquiétude des étudiants en éducation physique et sportive, inquiétude partagée par leurs enseignants. En effet, ils constatent la réduction notable du nombre de postes pouvant être ouverts au concours du C.A.P.E.S. en 1984. Cette situation paraît paradoxale dans la mesure où les besoins en postes de professeur d'éducation physique et sportive restent toujours importants, les horaires officiels n'étant pas encore entièrement assurés. Ce point justifie une planification de création de postes à moyen terme afin d'absorber cette pénurie.

De plus la mise en place de nouveaux cursus universitaires en sciences et techniques d'activités physiques et sportives nécessite, pour réaliser une meilleure insertion professionnelle des étudiants formés par ces cursus, d'une part, la création de commissions interministérielles facilitant la prise en compte de ces diplômés dans tous les secteurs de la fonction publique, d'autre part, l'étude et la prise en compte par les différentes collectivités territoriales des besoins régionaux dans le cadre de la décentralisation.

Ces éléments de réflexion ne sauraient être exprimés sans le rappel de mon introduction : le retard était considérable. Ces actions sont nouvelles pour nous. Je puis vous affirmer que ce qui compte pour tous ces personnels de l'éducation, ce sont plus des assurances quant à leur avenir que des promesses d'options financières réalisables tout de suite.

Monsieur le ministre, vous connaissez, je sais que nous pouvons avoir foi en vos réponses. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Didier Chouat.

**M. Didier Chouat.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, pour 1984 les crédits affectés à l'enseignement privé atteindront 18,165 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 7,5 p. 100 par rapport à 1983. Il s'agit d'une actualisation de l'aide de l'Etat à l'enseignement privé dans le cadre de la législation en vigueur.

De la même façon, le forfait d'externat progresse de 6 p. 100, taux à rapprocher du pourcentage de progression générale du budget de l'Etat, 6,30 p. 100.

Comme l'an dernier, la part du budget consacrée à l'enseignement privé obéit à deux principes : d'une part, un strict respect de la législation en vigueur, d'autre part, un traitement aussi égal que possible du public et du privé par l'introduction, dans les faits, de la notion de crédits limitatifs pour l'enseignement privé. J'insiste sur le fait qu'il s'agit là d'un traitement égalitaire et non discriminatoire. A ce sujet, je souhaite que l'on cesse, enfin, de solliciter les chiffres pour présenter l'enseignement privé comme le parent pauvre de l'éducation nationale.

J'ai consulté de près le budget de programme de l'éducation nationale qui vient d'être établi pour la loi de finances pour 1984. Ce document indique le coût par élève et par an en dépenses ordinaires et les chiffres fournis sont intéressants à comparer.

En 1982, année dont les chiffres sont maintenant connus, un élève de l'enseignement élémentaire public a coûté 4 078 francs au budget de l'Etat. Le même élève dans l'enseignement privé du premier degré a consommé 5 055 francs de crédits d'Etat. Pour les collèges et lycées publics, ces coûts se sont respectivement élevés à 8 517 francs et à 13 657 francs et le document qui globalise, pour l'enseignement privé, l'ensemble du second degré fournit le chiffre de 10 501 francs, qui doit être considéré comme une moyenne en tenant compte du fait que le second degré privé est constitué pour 60 p. 100 par des élèves de collège. Ces chiffres officiels (*interruptions sur les bancs de l'Union pour la démocratie française*), calculés selon des méthodes bien antérieures à mai 1981, je le précise, sont donc suffisamment clairs et démontrent que ceux qui accusent la gauche de pratiquer des restrictions de crédits ou de vouloir asphyxier financièrement l'enseignement privé font un mauvais procès au Gouvernement.

**M. François Mortelette, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Didier Chouat.** Dans ce projet de budget l'innovation concernant l'enseignement privé, en vérité, c'est bien la possibilité de titulariser 15 000 maîtres, actuellement sous contrat, dans la fonction publique d'Etat.

Monsieur le ministre, si nous avons bien compris les propositions que vous avez rendues publiques le 19 octobre dernier et que vous avez rappelées ce matin, vous souhaitez négocier cette possibilité offerte à 15 000 enseignants privés, sur la base du volontariat, et c'est dans cette perspective que vous avez opéré, à titre provisionnel, un transfert de chapitre pour les crédits correspondant aux rémunérations de ces personnels.

Cette proposition suscite apparemment des réactions très tranchées dans les milieux concernés : certains syndicaux d'enseignants privés y sont très favorables, d'autres très hostiles, et le grand public comprend mal pourquoi une telle proposition suscite tant de passion.

Car enfin de quoi s'agit-il exactement ?

Des enseignants privés, dont certains sont, depuis des années, rémunérés sur des échelles de titulaires de l'enseignement public, réclament leur intégration dans la fonction publique...

**M. Alain Madelin.** Avec le statut de la fonction publique ?

**M. Didier Chouat.** ... sans pour autant vouloir abandonner l'établissement dans lequel ils exercent.

Il est pour le moins surprenant que ceux qui, sans cesse, mettent en avant la liberté de l'enseignement, et notamment le libre choix de l'école par les familles, interdisent à des enseignants de choisir librement leur statut si la faculté leur en est donnée ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Interruptions sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Guy Malandain.** C'est une affaire politique !

**M. Didier Chouat.** J'ai interrogé des enseignants privés, en Bretagne, sur les raisons pour lesquelles ils souhaitaient opter en faveur de la titularisation dans la fonction publique.

Les réponses que j'ai obtenues se ramènent à deux explications complémentaires.

Le statut de la fonction publique peut constituer un moyen de rapprocher un peu plus l'enseignant privé de l'enseignement public dans la perspective d'une rénovation d'ensemble du système éducatif français.

**Mme Hélène Missoffe.** Et voilà !

**M. Didier Chouat.** Lorsqu'on a le même statut, c'est vrai, on est davantage prêt à dialoguer et à travailler ensemble.

**M. François Mortelette, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Philippe Mestre.** Et à fusionner !

**M. Didier Chouat.** De plus, ce statut offre des garanties qui protègent l'enseignant dans l'accomplissement de sa fonction.

**M. Alain Madelin.** Dans la mobilité, peut-être ?

**M. Didier Chouat.** Chacun sait que l'éducation est devenue une chose compliquée, difficile. L'acte éducatif, même accompli par un fonctionnaire, ne peut se réduire à un acte administratif.

Plus que jamais, notamment avec la mise en œuvre de la décentralisation, l'enseignant a besoin que soit garantie son indépendance intellectuelle, pédagogique et scientifique. Il est incontournable à cet égard que le statut de la fonction publique offre une bonne garantie. C'est pourquoi le service public de l'éducation nationale de notre pays assure depuis des décennies à ses enseignants fonctionnaires une réelle liberté et une réelle indépendance d'esprit.

**M. François d'Aubert.** Et le privé ?

**M. Didier Chouat.** Cette liberté et cette indépendance ne sont pas du tout incompatibles avec la nécessaire cohésion de l'équipe éducative. Bien au contraire ! Dans de nombreux établissements, les enseignants, fonctionnaires du service public, travaillent en équipe, élaborent des projets éducatifs et participent ainsi activement à la rénovation du système scolaire.

Je suis convaincu, monsieur le ministre, que la négociation que vous allez ouvrir sur l'avenir des relations entre l'Etat et l'enseignement privé permettra d'éclaircir, sur cette affaire comme sur d'autres, bien des points et de lever bien des ambiguïtés.

**M. Alain Madelin.** Avec ou sans une loi ?

**M. Didier Chouat.** Votre démarche, originale et progressive, monsieur le ministre, vise à rénover le système éducatif dans un climat de paix scolaire, par le rapprochement des deux réseaux scolaires, et vise donc à réduire le dualisme.

Il n'est pas étonnant que les partis politiques conservateurs ne veuillent, en fait, ni de la paix scolaire ni du rapprochement des écoles. C'est pourquoi ils ont fait pression jusqu'à la dernière minute pour que les responsables de l'enseignement privé refusent vos propositions. (*Rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Ils n'ont pas réussi et je m'en réjouis.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Que ne faut-il pas entendre ?

**M. Didier Chouat.** Pour autant, monsieur le ministre, votre entreprise demeure difficile. C'est pourquoi, dans la majorité, nous ne devons rien faire qui puisse entraver votre action. Cela ne signifie pas que nous devions nous taire, bien au contraire !

A la veille de l'ouverture de ces négociations tant attendues, nous devons expliquer à nos électeurs, à l'opinion tout entière qu'une occasion se présente, celle de créer les conditions d'une paix scolaire durable et d'une transformation en profondeur de l'école par la concertation, pour une fois, avec tous les partenaires concernés.

Monsieur le ministre, ne laissez pas, ne laissons pas passer cette chance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

(*M. Michel Suchod remplace M. Guy Ducloné au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD,  
vice-président.

**M. le président.** La parole est à M. Ducloné.

**M. Guy Ducloné.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, les députés communistes, après avoir lutté pendant de nombreuses années, se sont réjouis lorsque le Gouvernement de la gauche a placé en 1981 les professeurs d'éducation physique et sportive parmi les personnels de l'éducation nationale.

Nous avons toujours considéré en effet que c'était le moyen de donner la juste dimension de l'éducation physique et sportive et d'affirmer son efficacité en vue de la rénovation et de la démocratisation du système éducatif tout entier. Former des

jeunes pour notre temps et pour l'avenir nécessite, chacun en est conscient, des efforts importants en faveur de cette discipline.

Nous sommes convaincus de la nécessaire contribution de l'éducation physique et sportive à la formation de la personnalité et de l'accès qu'elle ouvre sur un champ culturel en pleine extension. Je sais, monsieur le ministre, que c'est également votre conception. Mais nous, comme vous-même, comme le Gouvernement, devons aussi comprendre les professeurs d'éducation physique et sportive qui participent activement à l'effort de transformation du système éducatif et qui demandent une meilleure appréciation de leur rôle dans l'éducation nationale.

La grève nationale de ce jour des professeurs, comme les nombreuses manifestations convergentes des étudiants en éducation physique, viennent rappeler opportunément la nécessité de poursuivre sans faiblir l'effort qui avait été entrepris en 1981 et en 1982. Les décisions prises tranchaient heureusement sur la politique de mépris et de dégradation conduite par la droite dans ce domaine. Et je n'aurai pas la cruauté — le temps de parole qui m'est imparti ne me le permet d'ailleurs pas — d'insister sur le plan « Soisson » de 1978.

C'est pourquoi on ne peut que soutenir — du moins en ce qui nous concerne — l'action menée par ces professeurs et par ces étudiants, qui expriment un besoin et une nécessité nationale.

Cette politique de rattrapage et de rééquilibrage doit se poursuivre. Elle s'exprime d'ailleurs dans le IX<sup>e</sup> Plan, même si celui-ci ne va pas aussi loin qu'il serait souhaitable.

Vous-même, monsieur le ministre, avez à diverses reprises souligné le retard historique existant dans ce domaine. Vous avez affirmé qu'il fallait renforcer la place de l'éducation physique et sportive dans les collèges comme contribution déterminante à leur réforme. Vous avez constaté en même temps qu'il existait de nombreux étudiants bien formés pour cette discipline. Cette année ce sont près de 3 000 d'entre eux qui s'apprêtent à se présenter au prochain C. A. P. E. P. S.

Or, dans vos crédits, ne figure aucune dotation spécifique en postes de professeur d'E. P. S., ce qui provoque une émotion compréhensible. Nous souhaiterions que vous puissiez nous éclairer sur ce point au cours de ce débat.

Il semble en effet difficile d'imaginer que le nombre de postes offerts au concours de 1984 soit inférieur à celui de 1983, alors que ce dernier n'offrait déjà que 280 postes seulement.

Nous voudrions aussi que soient améliorés les crédits d'enseignement — souvent appelés « francs élève » — qui ne sont augmentés que de 3 p. 100 et que la question de l'équipement scolaire soit suivie avec attention même si votre ministère n'a pas la tutelle de ces équipements.

De même, permettez-moi d'insister en vue d'une augmentation de subventions aux fédérations du sport scolaire et universitaire, dont il n'est pas exagéré de dire qu'elles sont un vivier du sport français, et plus particulièrement du sport féminin.

La mission des enseignants d'E. P. S. en faveur de l'animation des associations du sport scolaire et universitaire doit être encouragée et précisée positivement dans les textes réglementaires.

Par ailleurs et en prenant en compte l'objectif gouvernemental de lutte contre la ségrégation sociale, je veux insister de nouveau sur l'effort à réaliser pour combler le retard de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire.

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle formation qui doit être discutée, l'idée d'une formation avec dominante en éducation physique et sportive est à prendre en considération.

Dans le même temps, il faut un plan sérieux de formation continue pour les institutrices et pour les instituteurs en fonction.

Enfin, au moment où Mme le ministre de la jeunesse et des sports vient d'annoncer la création d'un nouveau professorat de sport, je veux insister sur la nécessité d'une collaboration étroite entre vos deux ministères. En relation avec le mouvement sportif et tous les intéressés, ces deux ministères devraient mettre en œuvre un ensemble de formations conduisant aux métiers des activités physiques et sportives. Un grand service public de formation relevant de l'enseignement supérieur pourrait être créé en regroupant et en élargissant tous les potentiels existants.

Pour conclure, je souhaite donc, avec le groupe communiste, que soit entendu le pressant et urgent appel des enseignants et des étudiants d'éducation physique et sportive en faveur d'une augmentation des horaires accordés à leur discipline.

Accentuer l'effort en direction de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire et universitaire permettrait — le groupe communiste en est persuadé — une excellente préparation au prochain débat que nous devons avoir sur le projet de loi pour le développement et la promotion des activités physiques et sportives. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Sicard.

Mme Odile Sicard. Monsieur le ministre, un grand nombre d'enseignants et de parents ont alerté les élus en cette période électorale parce que, tout en reconnaissant le grand effort qui a été accompli pour le budget de l'éducation nationale l'an dernier et qui se maintient cette année malgré les difficultés économiques, ils l'auraient voulu encore plus substantiel. Ils prennent argument du fait, sur lequel nous sommes d'accord, que la qualité de la formation initiale est la base du développement et de la place d'un pays dans un monde de technologies avancées comme le nôtre, et qu'elle est donc la priorité des priorités.

Pour ma part, tout en leur rappelant que ce budget reste le premier de l'Etat, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de leur faire remarquer que si préparer l'avenir, c'est évidemment en finir avec l'échec scolaire et l'insuffisance de qualification souvent dramatique de notre jeunesse, et donc s'en donner les moyens dès aujourd'hui, c'est aussi consacrer suffisamment de moyens à l'industrie et à la recherche sans lesquelles ces jeunes, une fois formés, ne pourraient trouver à s'employer.

Cela n'est pas contradictoire avec l'amélioration qualitative de notre système éducatif. Autant celle-ci doit être reconnue pour une priorité comme elle l'est par le IX<sup>e</sup> Plan qui en fait un de ses programmes prioritaires, autant, du fait qu'elle n'est pas la seule priorité, l'éducation nationale ne peut revendiquer tous les moyens qu'elle souhaiterait obtenir. L'essentiel est de savoir si les moyens dont elle va disposer en hommes et en femmes, en locaux et en matériel pédagogique permettront aux enseignants, mais également à tous ceux qui se sentent concernés par la formation initiale des jeunes, dont, au premier chef, les parents, de voir se réaliser la politique éducative novatrice que nous voulons mettre en œuvre. Chacun sait l'importance que vous y attachez, monsieur le ministre, puisque vous proposez, comme vous l'avez rappelé ce matin même, un grand changement dans la profondeur et la durée.

En effet, si le premier souci du Gouvernement est d'accélérer la formation de ceux qui sont à l'âge d'entrer dans la vie active, et n'ont pas pu acquérir dans les dix ou quinze dernières années une formation professionnelle suffisante, le vôtre, en tant que ministre de l'éducation nationale, est non seulement de veiller à la qualité de la formation des jeunes gens et des jeunes filles d'aujourd'hui, mais encore, constatant où l'échec scolaire est le plus cuisant dans notre système, c'est-à-dire au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, de porter d'urgence remède à une situation des collèges qui se révèle aussi inadéquate. La tâche que tout citoyen soucieux de démocratie attend de l'éducation nationale, c'est non seulement accueillir les jeunes mais encore leur permettre à tous d'acquérir un bon niveau culturel.

Nous savons aussi que cette politique qualitative est d'autant plus difficile à mener à bien qu'elle correspond à une forte progression du nombre des élèves. Certains, dans un souci de rationalité qui ne tient pas assez compte, à mon avis, de la réalité présente, auraient souhaité que vous commenciez par une réforme de l'enseignement primaire qui est tenu pour responsable des difficultés scolaires dans les collèges. Mais être rationnel, c'est se rendre à l'évidence qu'il faut réussir le développement industriel de notre pays dans les années qui viennent, et donc la formation des adolescents d'aujourd'hui et pas seulement celle des enfants, car ce sont eux, les adolescents d'aujourd'hui, qui assureront le niveau scientifique, technologique et culturel qui permettra à ceux qui sont encore enfants et pour lesquels une réflexion est également en cours, de trouver leur place en l'an 2000.

Devant cette urgence, il me paraît symptomatique, monsieur le ministre, de vous entendre parler de rénovation plutôt que de réforme de l'enseignement. On peut penser que c'est là attacher trop d'importance aux mots, mais celui de réforme, quand il s'agit de l'enseignement, a entraîné trop de déceptions par le passé, sans doute parce que l'on a toujours cherché à augmenter directement le savoir des élèves, certes avec beaucoup de discussions sur les méthodes, mais sans poser le problème de fond, celui qu'a le mérite d'avoir abordé le rapport Legrand : je veux parler de la vie dans les collèges.

Toutes les études effectuées par les chercheurs en sciences de l'éducation soulignent l'importance du vécu des élèves, du climat psychologique et affectif dans lequel se fait leur apprentissage des bases essentielles de la culture, de l'importance en ce domaine de la qualité de leurs relations avec les enseignants comme avec les autres élèves. Il semble qu'on ait trop laissé se figer ces relations par le principe de la classe. Tout enseignant, sans doute, mais aussi tout parent d'élève sait qu'il y a de bonnes et de mauvaises classes et que le même élève peut, suivant les années, appartenir à l'une ou à l'autre catégorie. C'est bien là un des signes de la rigidité de ce système. L'avantage que pourra apporter une composition différente des groupes d'élèves suivant le type d'activités proposées sera d'adapter l'école à l'enfant et non l'enfant à l'école.

Les réformes successives de l'enseignement secondaire ont eu le mérite de rendre évident ce que certains soupçonnaient : orienter les élèves par filières pour avoir des classes homogènes, accentuer les inégalités de départ ; revenir aux classes hétérogènes sans apporter un soutien suffisant aux difficultés individuelles rend la tâche des enseignants très difficile, voire impossible dans certains cas.

Ce qui est proposé aujourd'hui à ceux qui ne veulent pas d'une résignation laxiste devant les difficultés d'un système inadapté à la démocratisation de l'enseignement, c'est de prendre en compte une vision plus globale du rôle des enseignants. Ceux-ci ont toujours été les premiers à admettre qu'ils n'étaient pas là pour transmettre un savoir, comme un programme à un ordinateur, mais leurs conditions de travail, les structures individualistes ne leur ont pas toujours permis de consacrer le temps nécessaire au cas particulier de chaque élève.

De même, la notion d'équipe pédagogique a fait son chemin, mais le temps nécessaire à cette concertation n'a pas souvent été dégagé. Aujourd'hui, ce sont ceux qui sont le plus engagés dans des expériences pédagogiques novatrices qui se heurtent à ce problème de temps. Ce budget va leur apporter une première réponse en créant plusieurs centaines d'emplois et des crédits d'heures supplémentaires importants. Mais il est plus difficile d'évaluer les besoins en temps disponible que ceux en heures de cours. Sans doute nous faudrait-il, pour réussir la rénovation que vous avez entreprise, sortir résolument des habitudes acquises. Vous avez proposé de remettre en cause l'équilibre des activités proposées aux élèves, de diminuer les horaires hebdomadaires au profit d'activités extérieures et nous vous suivons dans cette voie. On s'accorde à reconnaître aujourd'hui que ces activités sont un des moyens de donner aux enfants des milieux les moins favorisés des occasions d'apprendre ce que d'autres trouvent naturellement dans leurs milieux. C'est donc à la fois libérer les enseignants d'un certain nombre d'heures de classe qu'ils pourront mettre à profit pour leur nouvelle tâche et adapter l'éducation des enfants au monde moderne, que de suivre ces propositions.

Un budget est un moyen essentiel, il est vrai, d'une politique, mais ce n'est pas le seul. Un projet éducatif qui se réfère au projet d'une société qui assure la liberté à tous et non à quelques privilégiés se doit de laisser s'épanouir une certaine initiative dans les collèges, tout en maintenant l'exigence du résultat : donner à tous le savoir de base nécessaire à son époque. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Missoffe.

**Mme Hélène Missoffe.** Je me limiterai, monsieur le ministre, aux problèmes de l'enseignement libre ou privé, mon collègue, M. Bourg-Broc, ayant analysé de façon exhaustive l'ensemble de votre projet de budget.

Vous dirai-je, monsieur le ministre, que ces discussions sur les crédits de l'enseignement libre se présentent sous les plus mauvais auspices qui soient ? Elles ne se situent pas à l'écart d'un contexte plus général que je ne puis pas ne pas rappeler ici. Je parlerai donc brièvement des problèmes de l'école libre en général avant d'aborder de façon plus spécifique les questions budgétaires qui découlent évidemment d'une conception politique globale de l'éducation.

Depuis plus de deux ans, l'école libre est sur une corde raide. A juste titre, vous et vos amis politiques avez pu rappeler que ce à quoi nous assistons actuellement avait été annoncé avant 1981. Mais depuis que le pouvoir est entre vos mains, il y a eu d'abord vos propositions du 20 décembre 1982, suivies d'un refus de discussion par les responsables de l'enseignement libre, ensuite des mesures ponctuelles contraires aux lois votées par le Parlement, enfin vos propositions du 19 octobre dernier.

Toutes ces mesures, toutes ces propositions concourent à un même objectif : comment faire mourir de mort violente ou lente l'école libre que vous considérez comme l'expression d'une pensée qui n'est pas la vôtre, cependant que manifestations et sondages prouvent, sans besoin de commentaires, que l'école pluraliste est considérée par l'écrasante majorité de nos compatriotes, que leurs enfants fréquentent l'école publique ou l'école privée, comme l'expression d'une liberté de pensée au même titre que la liberté de la presse ou la liberté syndicale et comme la reconnaissance de la place fondamentale de la famille dans la société ?

**M. Philippe Mestre.** Très bien !

**Mme Hélène Missoffe.** Nous avons donc le devoir d'être vigilants et exigeants, nous qui avons voté les lois qui régissent actuellement les rapports entre l'Etat et l'école libre, nous qui avons voulu ces lois qui, contrairement à ce que vos amis et vous-même aimez à répéter, ont engendré une paix scolaire qui est une réalité depuis des décennies.

Vous avouerez-je que j'ai vécu dans ma vie familiale trente rentrées scolaires — je pense que la dernière sera celle de cette année — avec des enfants à l'école publique et à l'école privée, certains allant d'ailleurs de l'une à l'autre et sans jamais faire personnellement l'expérience d'une quelconque « guerre scolaire » ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Nous souhaiterions en préalable de toute discussion, qu'elle soit budgétaire ou pas, que vous affirmiez quelques principes clairs et fondamentaux.

Oui, les parents ont le droit de choisir l'école de leurs enfants et ce n'est pas en instituant la carte scolaire dans l'enseignement libre que vous résoudrez les problèmes de l'étouffante carte scolaire dans l'enseignement public.

Oui, les impôts versés par les Français pour l'éducation doivent permettre le pluralisme éducatif, par l'exercice d'une politique contractuelle qui permet et le contrôle de l'Etat et la liberté d'éducation. Vous vous grandiriez comme Jules Ferry et d'autres illustres Français en luttant contre tout monopole.

Une négociation, quelle qu'elle soit, n'a de chance d'aboutir et de porter des fruits que si, en préalable, est affirmé le respect du ou des partenaires. On ne négocie pas le couteau sous la gorge. On ne négocie que dans la confiance. Or, monsieur le ministre, des Français de plus en plus nombreux n'ont plus confiance. Je n'ai pas besoin de dire pourquoi. Vous avez trompé cette confiance en méprisant les lois en vigueur. Vous la trompez en proposant des bases de négociation, qui vont à l'encontre du pluralisme éducatif.

**M. Francis Geng.** Très bien !

**Mme Hélène Missoffe.** Vous le savez, monsieur le ministre, que peu de conditions sont nécessaires mais elles sont indispensables pour que vive le pluralisme éducatif.

Les parents doivent pouvoir choisir l'école de leurs enfants sans être pénalisés financièrement par leur choix. Ils choisissent en fonction d'un projet éducatif qui s'exprime naturellement dans la vie scolaire quotidienne. Il ne s'agit pas d'opposer école libre et école publique, elles se complètent tout simplement.

Pour appliquer ce projet éducatif, le directeur d'établissement doit être désigné par l'autorité privée qui connaît ses convictions. Enfin, le directeur doit pouvoir s'entourer d'une équipe éducative participant à ce même projet. Si une des pièces de cet édifice est mise en cause, celui-ci s'écroule.

C'est la raison pour laquelle vous nous voyez indignés et stupéfaits de trouver dans le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui l'éventuelle titularisation de 15 000 maîtres. Avec quel statut, sous quelles conditions, moyennant quelle procédure ? Nous n'en savons rien.

**M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.** Très bien !

**Mme Hélène Missoffe.** Sans qu'il y ait eu des négociations sur ce sujet le principe de la titularisation des maîtres est déjà voté. Or, comme vient excellemment de l'écrire une juriste — qui sait de quoi elle parle — « le statut de la fonction publique forme un tout. Ou il s'applique ou il ne s'applique pas. Mais il serait irréaliste de penser qu'on puisse en prendre ou en laisser. Cette proposition de fonctionnarisation introduirait au sein des équipes éducatives une discrimination vite insupportable entre ceux qui auraient souhaité l'intégration et l'auraient obtenue, ceux qui la souhaiteraient et ne l'obtiendraient jamais, ceux qui la refuseraient par fidélité à un idéal.

Il y a une inconvenance choquante à traiter dans un article budgétaire d'un sujet qui nécessite une loi. On se moque du Parlement et de tous ceux qui croient à l'école libre ! Pourquoi cette mesure dans la loi de finances ? Et pourquoi vouloir faire l'économie d'un vrai débat sur cette question de fond ?

Cette proposition de titularisation constitue la disposition la plus choquante. Mais d'autres dispositions sont très inquiétantes. C'est ainsi que 275 nouveaux contrats de maîtres seulement vont être passés, contre 5 000 en 1983 et 2 000 il y a deux ans. C'est une mesure d'étouffement non déguisée, confortée par un refus d'ouverture de classes et de sections là où la nécessité se fait sentir, là où les débouchés sont assurés.

A en croire les propos tenus le 2 septembre dernier par M. le Premier ministre, les crédits inscrits au budget de l'Etat pour l'enseignement privé auraient changé de nature. Considérés jusqu'en 1981 comme évaluatifs, ils auraient désormais un caractère limitatif, ce qui permettrait à l'Etat « d'être maître de la dépense publique dans ce domaine ».

**M. Didier Chonat.** Certes oui !

**Mme Colette Chaigneau.** C'est la justice !

**Mme Hélène Missoffe.** Nous comprenons que vous souhaitiez cette réforme. Ce que nous ne comprenons pas, c'est que vous changiez la loi sans passer par le Parlement.

Deux séries d'impératifs étaient conciliés jusqu'à présent : ceux de la loi Debré de 1959 qui impose la passation de nouveaux contrats — ou d'avenants aux contrats déjà conclus — lorsque

sont réunies les conditions créant un besoin scolaire reconnu ; ceux de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances sur les crédits évaluatifs. Or, jusqu'à une époque récente, les risques de dépasement, malgré la réalité des crédits évaluatifs, étaient évités par une saine et juste concertation entre l'Etat et l'enseignement libre, les uns et les autres se comprenant et se respectant, et chacun prenant en considération les motifs de l'autre.

Quant au forfait d'externat dont nous avons voté en 1982 l'augmentation de 10,8 p. 100, il n'a été majoré cette année que de 6 p. 100, à la suite de l'arrêt du 13 avril 1983, ce qui ne correspond ni à la hausse du coût de la vie, ni à la progression de l'indice des salaires de la fonction publique. Une telle insuffisance se reproduit dans le projet de loi de finances dont nous discutons maintenant puisque l'augmentation prévue n'est que de 6,78 p. 100. Il va en résulter une asphyxie financière catastrophique. Est-ce le but visé ?

J'en viens à une autre question, qui a trait aux crédits relatifs à la formation des maîtres de l'enseignement privé associé à l'Etat par contrat. La loi du 25 novembre 1977 prévoit que « les charges afférentes à la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement privé sont financées par l'Etat aux mêmes niveaux et dans les mêmes limites que ceux qui sont retenus pour la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement public ». Etais prévue une période transitoire de cinq ans pour parvenir à la pleine application de la loi. Cette période se terminait le 25 novembre 1982. Or, dans le projet de budget de 1984, le montant des crédits affectés à la formation représente moins de 30 p. 100 du montant qui entraînerait la stricte application de la loi, situation qui se trouve aggravée depuis deux ans par le fait que les charges de formation initiale ont été augmentées par l'allongement de la formation d'instituteurs, qui est passée de deux à trois ans, par la généralisation de l'obligation de suivre ces trois années de formation pour l'obtention du C. A. P. de l'enseignement primaire, et par la rémunération des étudiants des centres de formation pédagogique accomplissant des stages en responsabilité, etc. Ce sont des mesures positives en soi, mais comment les payer ?

L'augmentation des crédits qui est cette année de 6,2 p. 100 est illusoire puisqu'elle ne fait qu'actualiser une enveloppe de crédits très inférieure à ce que prévoit la loi, et ce, sans aucun rattrapage.

La loi n'est pas davantage respectée dans l'affaire des forfaits communaux. Le Premier ministre a pris cet exemple pour dénoncer l'inadaptation des lois réglementant l'enseignement libre. Je voudrais lui rétorquer — peut-être lui transmettrez-vous le message — qu'il a omis d'indiquer qu'il existait actuellement 2 350 écoles primaires sous contrat d'association sur 6 700 et que pour 2 220 d'entre elles, la collaboration avec la commune ne semble pas poser de problèmes.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**Mme Hélène Missoffe.** Il ne vous serait pas difficile de déclarer que les forfaits communaux des écoles primaires sous contrat d'association sont pris en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public, et le problème serait ainsi dénoué.

Loi non appliquée ou mal appliquée, mais aussi budget d'étouffement. Comme l'a fait remarquer le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Derosier, « Pour la deuxième année consécutive, les crédits ouverts en faveur de l'enseignement privé sous contrat augmenteront en 1984 sensiblement moins vite que l'ensemble du budget de l'éducation nationale ». M. Chouat n'a pas dû lire ce rapport très intéressant car il a dit exactement le contraire. A juste titre, M. Derosier en conclut que ce budget est établi dans la perspective de la mise en place d'un grand service public unifié et laïc promis par le Président de la République.

Vous rappellerai-je, monsieur le ministre, que l'association parlementaire pour la liberté de l'enseignement a proposé la création d'une commission d'enquête sur les coûts respectifs d'un élève dans l'enseignement public et dans l'enseignement libre ?

**M. Jacques Barrot.** Très bien !

**Mme Hélène Missoffe.** Si vous donniez votre accord sur l'existence d'une telle commission d'enquête, le problème abordé par mes collègues serait très vite résolu. Je compte donc sur vous.

**M. Francisque Perrut.** On disposerait alors des chiffres exacts !

**Mme Hélène Missoffe.** En conclusion, les négociations que vous appelez de vos vœux me semblent reposer sur les sables mouvants de la mauvaise foi. Et nous craignons qu'une fois engagées sur ces sables mouvants, elles ne finissent par s'enliser totalement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à Mme Toutain.

**Mme Ghislaine Toutain.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, l'une des missions que s'est fixée le ministère de l'éducation nationale — et je m'en réjouis — est d'impulser une politique vigoureuse de lutte contre les inégalités sociales, encore vivaces dans notre pays. Avec cet objectif, l'école publique renoue enfin avec l'une de ses raisons d'être : donner à chaque enfant, à quelque milieu socio-culturel qu'il appartienne, et surtout les plus défavorisés, les mêmes chances de parvenir au niveau d'enseignement qu'il souhaite atteindre.

Nous sommes encore loin d'atteindre cet objectif idéal, mais nous ne pouvons qu'approuver les initiatives prises par le Gouvernement de la gauche pour lutter contre les situations d'échec scolaire. Je pense particulièrement aux 363 zones d'éducation prioritaire qui fonctionnent depuis deux ans, et dont le maintien figure dans les objectifs du IX<sup>e</sup> Plan en matière d'éducation.

Incontestablement, monsieur le ministre, l'objectif des Z. E. P., qui est, je le rappelle, de faire plus pour ceux qui ont moins, est positif, tant du point de vue éducatif que social.

La dynamique qui s'est créée et la méthode utilisée pour leur mise en œuvre ont conduit à une amorce de rénovation du système éducatif et à une gestion différente en permettant une ouverture de l'école sur l'extérieur, notamment par le travail fait en commun avec les associations de quartier, en adoptant une démarche décentralisée, puisque le bon fonctionnement d'une Z. E. P. repose sur les volontés conjointes des académies, du corps enseignant et des collectivités locales et, enfin, en faisant jouer à plein les concepts de démocratie et d'autonomie, la définition de la Z. E. P., son rôle, ses objectifs et ses initiatives reposant sur la concertation étroite entre tous les intéressés.

C'est d'ailleurs là le point le plus positif de cette expérience : partout, même là où les résultats ne sont pas encore très encourageants, instituteurs de l'enseignement primaire, professeurs du secondaire, associations, parents d'élèves, administration ont appris à mieux se connaître et à travailler ensemble.

Ces apports intéressants, sur lesquels tout le monde s'accorde, ne doivent cependant pas masquer les difficultés rencontrées, les déceptions parfois exprimées ici et là par ceux-là mêmes qui avaient vu dans ce projet le moyen d'en finir enfin avec ces inégalités inacceptables que perpétuait en fait jusqu'alors notre système éducatif, et la possibilité d'offrir aux enfants des milieux défavorisés autre chose que la rue, la drogue, voire l'analphabétisme.

La question qui est le plus souvent posée aux élus est celle des moyens mis à la disposition des Z. E. P. Malgré l'apport non négligeable enregistré au niveau national en 1982 — 2 800 postes auxquels s'ajoutent des heures supplémentaires, des crédits de fonctionnement et le financement de presque tous les projets d'action éducative — il semble que, globalement, ces moyens aient été insuffisants. Leur relative faiblesse a bien souvent découragé jusqu'à ceux qui ne voulaient pas se servir de cet argument comme prétexte à l'inaction. Et le fait qu'aucune enveloppe spécifique aux Z. E. P. ne soit prévue dans le projet de budget de 1984 me conduit à vous demander, monsieur le ministre, quels sont vos objectifs dans ce domaine pour les années à venir.

La seconde question qui est posée concerne le fonctionnement des Z. E. P. car, ce qui frappe le plus, selon moi, c'est tout autant le problème des moyens que celui de l'inégalité très grande des résultats obtenus selon les départements et les académies.

En effet, la réussite ou l'échec de cette démarche repose sur une conjonction de volontés au niveau local qu'on ne rencontre malheureusement pas partout.

Je suis l'élue du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui comprend l'une des six Z. E. P. de la capitale, la Z. E. P.-République.

Dans ce quartier populaire et défavorisé, où les classes à tous les niveaux d'enseignement comprennent souvent de 60 à 90 p. 100 d'enfants non francophones, la Z. E. P. s'est constituée selon les directives ministérielles, et un travail certain a été réalisé, notamment dans les collèges, avec les moyens alloués.

Un projet d'actions de prévention de l'échec scolaire a été élaboré par l'équipe enseignante, et, grâce notamment à la volonté des membres du corps enseignant et de certaines associations de leur quartier, des actions intéressantes ont ainsi pu être conduites.

Mais des différents entretiens que j'ai pu avoir, il ressort que la priorité de la Z. E. P. à Paris ne semble pas encore effective au niveau du rectorat. Ainsi, les remplacements de maîtres absents ne se sont pas toujours faits prioritairement dans les écoles de la Z. E. P., comme on aurait pu s'y attendre. Par ailleurs, s'il est vrai que les P. A. E. ont tous été financés, ils ne sauraient remplacer les actions de soutien pédagogique, au

niveau de la lecture et des mathématiques, par exemple. Une seule institutrice supplémentaire pour toute la Z. E. P. République, soit une dizaine d'écoles primaires et maternelles, ne permet pas d'assurer ce soutien pédagogique, d'autant que les effectifs des classes restent chargés, ce qui tend d'ailleurs à prouver que Paris, tout au moins pour ses quartiers de l'Est, n'est pas, comme un le prétend trop souvent, une académie privilégiée.

En fait, la structure administrative susceptible d'encadrer les Z. E. P. avec tout le succès que nous souhaitons reste encore à réaliser.

Quant à l'apport spécifique qui devrait être celui de la ville de Paris, je n'étonnerai personne en indiquant qu'il est inexistant, mais je n'insisterai pas davantage sur ce sujet.

Voilà pourquoi vous comprendrez, monsieur le ministre, que j'exprime ici quelques interrogations sur la poursuite d'une politique pourtant indispensable, mais qui n'est pas toujours et partout prise en charge comme elle le devrait.

Il faut rendre hommage à tous ceux — corps enseignant, associations — qui, malgré ces obstacles, continuent à travailler, avec parfois un sentiment d'isolement, pour apporter à ces enfants, dont on sait déjà quelle sera la vie si on ne fait rien, un minimum de soutien.

En conclusion, il ne faut pas remettre en cause cette politique. Il s'agit, au contraire, de la maintenir et de la développer en s'assurant qu'elle remplit effectivement son rôle, qui est essentiel pour la justice et la démocratie dans notre pays : assurer l'égalité et le droit de tous les enfants à l'éducation. Mais, pour réussir, cette politique nécessite des moyens — même si, en ce domaine, les moyens ne sont pas tout — car le seul militantisme de ceux qui y travaillent quotidiennement ne suffira pas. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Richard.

**M. Alain Richard.** Le fait que les crédits du ministère de l'éducation nationale entrent dans une période de croissance budgétaire limitée marque évidemment cette discussion.

Je voudrais y prendre part en abordant ce problème d'une manière non sentimentale — notre rôle ici n'est pas de nous réjouir ou de nous plaindre de l'importance des croissances budgétaires — mais en essayant d'apprécier dans chaque cas l'efficacité maximale du service public, et ce en fonction d'un critère de lecture prioritaire : celui de l'intérêt des enfants et de la lutte contre l'échec scolaire.

Je tenterai une approche de ce problème en m'appuyant sur l'examen de deux dossiers essentiels qui, justement, me paraissent toucher de près à l'égalité des chances : d'une part, la scolarisation pré-élémentaire, d'autre part, l'application de la réforme des collèges.

En ce qui concerne la scolarisation pré-élémentaire, je me bornerai à constater qu'elle a cessé de progresser. Depuis deux ans, on peut estimer que la proportion d'enfants scolarisés entre trois et quatre ans a baissé d'un point à un point et demi et qu'on est redescendu en dessous de 89 p. 100. De même, la proportion des enfants de deux à trois ans scolarisés a baissé de deux à trois points et est maintenant à peine supérieure à 30 p. 100.

Malgré les nombreux postes créés dans le cycle primaire, ces diminutions traduisent un retour en arrière sur lequel il faut s'interroger et mener un effort d'analyse.

Il faut d'abord se pencher sur l'évolution des attitudes des parents, car il n'est pas certain que cette variation ne soit pas due simplement à une moindre propension des parents à demander la scolarisation des enfants, en particulier des plus jeunes. Mais il faut se demander aussi quelle a été, dans les faits, la priorité choisie par le ministère en ce qui concerne l'accueil des enfants jeunes. De ce point de vue je réclamerai l'ouverture d'une réflexion plus globale sur l'accueil des enfants de deux à quatre ans. Car on ne peut pas conduire une politique dans ce domaine en répondant simplement à des revendications qui, d'ailleurs, peuvent être contradictoires. Il faut envisager une approche personnalisée de ces problèmes, car l'aptitude des enfants à entrer dans la vie scolaire telle qu'elle est conçue pour les plus jeunes doit être appréciée à la fois en fonction de leur situation familiale et sociale et de leur degré de développement. Un programme d'accueil devrait comporter un examen de chaque cas, un entretien avec les parents des jeunes enfants pour les conseiller au mieux, des formules relativement souples d'accueil à temps partiel pouvant leur être offertes.

Je réclamerai aussi que le ministère se donne un instrument de mesure des situations locales. Car si les inspections d'académie peuvent nous donner, après coup, des statistiques tout à fait précises quant à la proportion des enfants de deux à trois ans et de trois à quatre ans scolarisés, les inspecteurs d'académie, en revanche, au moment de répartir les moyens entre les différents groupes scolaires et les différentes communes, ne disposent pas

d'un instrument de mesure homogène. Dans certaines communes, on inscrit des enfants de deux ans ou deux ans et demi ; d'autres choisissent de ne pas inscrire les enfants de moins de trois ans, parfois même de moins de quatre ans. Or c'est à partir du nombre d'enfants inscrits, unité de mesure variable, que se font les attributions de moyens. Sans introduire d'âge limite, ce qui ne semble pas son rôle, et n'est pas souhaitable dans une perspective de personnalisation, le ministère aurait grand intérêt à unifier le mode de calcul du nombre d'enfants inscrits d'une commune à l'autre. Cela permettrait une affectation des moyens plus équitable et une comparaison plus objective des situations entre les académies.

Pour la réforme des collèges, je proposerai d'abord de reconstruire la réussite du nouveau système de dénombrement et d'affectation des moyens. Certes, ce système compliqué a suscité des réticences au moment de sa mise en place. Mais, fondé sur le rapport entre le nombre d'heures affectées et le nombre d'enfants recensés, il rétablit indiscutablement l'équité et la transparence dans l'utilisation des moyens. L'ensemble des partenaires de l'éducation s'y sont accoutumés. Mais pour que ce système se développe convenablement à l'avenir — et je crois qu'il sera pratiqué avec davantage de bonne volonté à partir de cette année — il faut fournir une information aussi complète que possible aux différents partenaires sur les moyens dont ils disposent pour affecter les heures. C'est le travail des conseils d'établissement. C'est un bon support de décentralisation et de responsabilité locale.

C'est pourquoi, d'une part, les rectorats doivent mettre en place les moyens minimaux de contact avec les établissements pour analyser les problèmes de répartition des priorités et, d'autre part, fournir à ces établissements une information normalisée sur les conséquences de leurs choix en ce qui concerne les options d'enseignement.

Toujours en ce qui concerne la réforme des collèges, je ne reprendrai pas l'argumentation très bien développée par ma collègue Odile Sicard, mais je réclamerai simplement que le ministère précise la marge de choix à l'intérieur des établissements qui sont entrés de plain-pied dans la réforme et qui pratiquent des actions d'intérêt général.

Je souhaite que le ministère fournisse des indications aux équipes éducatives des collèges quant à la marge de liberté dont elles disposent pour répartir le temps disponible des enseignants entre le temps d'enseignement fixe et le temps consacré aux actions d'intérêt général. En effet, nombre d'équipes qui mènent aujourd'hui cette réforme sur le terrain s'interrogent sur ce point et ignorent en fait quelle est leur marge d'action.

Par ailleurs, le système de formation et de recyclage des enseignants des collèges doit être modifié en fonction des nouvelles tâches qui leur incombent à la suite de la réforme. Il convient de leur permettre de se familiariser avec d'autres méthodes, et c'est le rôle du système de formation.

J'insiste, monsieur le ministre, sur le fait que l'égalité des chances doit constituer la ligne directrice de toute votre action, notamment en ce qui concerne la répartition des moyens. Cette égalité ne conduit pas à un nivellement, et permet, au contraire, une personnalisation optimale de l'enseignement propre à donner à chacun sa chance, ce qui n'est pas simplement un objectif humain et social, mais aussi un objectif économique, tant la marginalisation scolaire apparaît aujourd'hui comme un facteur de retard dans la compétition entre les nations, alors que, au contraire, l'optimisation de la ressource humaine représente la véritable chance d'avenir pour ce pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** L'éducation nationale apparaît souvent comme une énorme entreprise d'incertitudes incapable de répondre avec souplesse et efficacité à la demande de plus en plus exigeante et diversifiée des parents-usagers et de s'adapter aux nécessités d'une société en évolution de plus en plus rapide et complexe.

On rend souvent responsable le système d'enseignement ou les enseignants. En réalité, le malaise ne date pas d'aujourd'hui. Il n'est que le reflet de l'évolution, de la crise de la société et de la démission devant les responsabilités de nombre de parents et d'enseignants ; et la crise économique actuelle ne fait qu'aggraver encore ce malaise.

Comment répondre au mieux à l'attente des jeunes et de leurs familles ? Comment affirmer le respect de la personne humaine, le cheminement propre et l'autonomie de chaque enfant ? Comment améliorer le niveau culturel de ce pays, donc son progrès économique et humain ?

Je crois qu'il s'agit d'abord de rétablir certaines valeurs fondamentales souvent abandonnées dans l'éducation, mais que les jeunes, désorientés, réclament souvent. Il peut s'agir de valeurs comme l'apprentissage de la liberté, le respect du bien

collectif, la tolérance, la lutte contre le racisme, contre le dogmatisme, contre le totalitarisme, et d'autres encore.

Il faut aussi améliorer les conditions de travail. On a rappelé ce matin que 47 p. 100 des classes des lycées comptent plus de trente élèves, et un rapporteur a souligné que le nombre des élèves par classe n'a jamais été aussi élevé depuis trois ans dans les lycées et depuis six ans dans les L.E.P. Or ce projet de budget permettra en aucune façon d'améliorer la situation.

Il convient aussi d'améliorer la qualité des enseignants par la formation continue, en leur accordant plus de moyens matériels, en leur reconnaissant une plus grande responsabilité, donc une plus grande dignité.

Il faut poursuivre votre action de rénovation, monsieur le ministre. Vous avez amplifié, à juste titre, certaines mesures prises par votre prédécesseur : augmentation du nombre de centres de documentation et d'information, véritables centres nerveux des établissements ; triplement du nombre des séquences éducatives ; développement de l'informatique ; projets d'actions éducatives. Mais vous avez également innové, monsieur le ministre, avec la création des Z.E.P. et la mise en œuvre de la réforme Legrand. J'ai moi-même dirigé un collège expérimental chargé de mettre au point ses propositions. J'approuve la plupart d'entre elles et regrette qu'elles aient été souvent dénaturées par les commentateurs. Pourtant, je ne suis pas sûr de la réussite de votre action dans ce domaine, même si je la souhaite, car vous ne disposez pas de moyens suffisants. En effet, M. Legrand avait évalué à 38 000 le nombre de postes nécessaires. En outre, on ne change pas facilement la mentalité des enseignants. Or la formation de ceux-ci les pousse à agir en individualistes alors que l'application de la réforme exige un sens poussé du travail en équipe.

L'adaptation du système d'enseignement ne se fera pas sans une décentralisation très poussée, et c'est sur ce point que j'essaierai de me montrer le plus original.

Il faudrait d'abord transformer résolument les structures. La région devrait être la base administrative de gestion, d'animation, de contrôle pédagogique, l'administration centrale ne conservant que les tâches d'élaboration, de répartition du budget, de coordination et d'impulsion générale. A l'intérieur de chaque région, le niveau de gestion et d'animation serait le secteur qui regrouperait plusieurs établissements. Le personnel devrait alors être affecté à un secteur, et les parents avoir le libre choix de l'établissement dans le cadre de ce secteur.

Il conviendrait ensuite de réorganiser le cursus de la scolarité et de la formation, en établissant des paliers avec une évaluation à chacun d'eux, qui pourrait être atteint à des rythmes différents selon les élèves.

Il serait bon aussi de dissocier les structures d'enseignement de la formation professionnelle en introduisant la culture technologique dans l'enseignement général et en assurant la formation professionnelle dans le cadre de la région au sein d'une structure publique.

Il serait nécessaire, enfin, de revoir le contenu des enseignements : les objectifs généraux seraient fixés au plan national pour être affinés au plan régional, et les établissements pourraient avoir des objectifs les secteurs.

Ce que nous recherchons, c'est la souplesse d'organisation, c'est la responsabilisation à chaque niveau, c'est une nouvelle répartition des responsabilités entre l'éducation nationale, qui dispenserait la formation générale, et la formation professionnelle, conçue comme une préparation directe à l'emploi.

En reconnaissant la spécificité de chaque établissement, en acceptant des différences, ne facilite-t-on pas les discussions avec l'enseignement privé ? J'ai toujours pensé, monsieur le ministre, que le problème de l'éducation n'est pas tant celui de l'enseignement privé que celui de la réforme du système éducatif, que ce n'est pas l'école privée qu'il faut nationaliser, mais l'école publique qu'il faut diversifier. En demandant une certaine autonomie, la responsabilisation à chaque niveau, un pluralisme réel, nous croyons faire des propositions de nature à répondre à l'attente de la plupart des jeunes et de leurs familles. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est avec soulagement que j'ai entendu M. Fuchs car, en écoutant les différents députés de l'opposition qui se sont exprimés avant lui, je me suis demandé un moment si vous n'étiez pas les ministres de l'enseignement privé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Il n'était question que de cela dans leur propos, au point que l'on pouvait se demander s'ils s'intéressent aux 10 millions d'élèves de l'enseignement public et aux millions de fonction-

naires qui y exercent avec dévouement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

En tout cas, je tiens à vous dire, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que pour nous socialistes vous êtes bien les ministres de l'éducation nationale, c'est-à-dire de tous les jeunes Français, porteurs de la volonté de leur assurer un service public de qualité, respectueux des diversités d'origine et d'opinion de chacun, mais fidèles au sein principe de gestion qui veut qu'en matière de deniers publics celui qui paie recrute et contrôle.

Pour que l'éducation nationale prenne toute sa place dans l'effort de redressement qu'impulse le Gouvernement, il faut que maîtres, élèves et familles sachent clairement où l'on va. La mobilisation autour des objectifs de modernisation du système éducatif est possible, même avec des moyens limités, à condition de clarifier les objectifs, de bien placer les moyens et de définir les étapes, fût-ce sur le long terme.

Ainsi, vous avez annoncé récemment, monsieur le ministre, le projet de porter la formation initiale des instituteurs à quatre années, comme celle des P.E.G.C. La logique de cette réforme, et j'y applaudis, est d'unifier, à terme, le statut de tous les maîtres de l'enseignement obligatoire jusqu'à la fin du collège.

On sait l'obstacle que représente pour la vie des collèges la coexistence de maîtres à statuts et à salaires très différents, qui font les uns quinze heures, les autres dix-huit heures, les autres vingt et une heures, qui, pour le même travail de professeur principal, touchent des indemnités variant du simple au triple, bref, des statuts qui introduisent au sein d'une équipe confrontée aux mêmes problèmes des différenciations qui gênent le travail collectif.

Il faut, dans ce domaine de la formation, trancher pour le long terme, et régler ensuite, par étapes, les situations acquises. Le travail d'équipe indispensable à une pédagogie moderne est à ce prix — je pense en particulier à l'ouverture de l'école primaire, à son insertion dans un espace éducatif plus global et à la bonne coopération avec les collectivités locales. Cette ouverture suppose des maîtres bien armés, sûrs d'eux, sûrs de la considération que le pays leur attache.

Nous essayons, au niveau des communes, de mettre en œuvre cette collaboration, de faire en sorte que les élèves ne vivent pas six heures par jour à l'école, et quatre ou cinq heures au centre de loisirs ou au restaurant scolaire, dans des mondes qui s'ignorent complètement. La qualité des maîtres de l'école primaire est essentielle à la réussite de ce projet.

Je veux également insister sur la nécessité de répartir au mieux les moyens existants — vous vous êtes engagé dans cette voie, monsieur le ministre.

L'académie de Versailles, à laquelle appartient le département dont je suis l'élu, est en pointe dans la reconquête des effectifs de l'enseignement secondaire. Les collèges et les lycées de l'académie ont reçu 11 000 élèves de plus en 1983, et en recevront, semble-t-il, 14 000 de plus en 1984. C'est une excellente chose. Cela vaut mieux que de voir des jeunes s'inscrire au chômage ou abandonner leur formation. Mais les moyens doivent accompagner cette croissance des effectifs. Ils supposent un effort national pour « coller » à la réalité des évolutions observées, sinon le recrutement régional finirait par s'imposer.

La région d'Ile-de-France, de manière plus générale, est la championne de la croissance des effectifs dans les collèges et les lycées. Mais cette croissance menace d'entraîner une saturation au niveau de l'enseignement supérieur. Dans plusieurs disciplines, comme nous avons pu le constater lors de la dernière rentrée, les inscriptions ont été closes en deux ou trois jours par les universités qui les assuraient. Le refus du conseil régional de France de cofinancer l'implantation de nouvelles formations n'a fait qu'aggraver cette situation. Qu'envisagez-vous, monsieur le ministre, pour répondre à ce besoin d'accueil d'étudiants toujours plus nombreux pour des formations toujours mieux adaptées à notre vie économique ?

La création de nouveaux départements d'I.U.T. que vous avez annoncée est une excellente chose. Elle doit se prolonger pour les formations du niveau de la licence et de la maîtrise, pour lesquelles la réforme que vous préparez va exiger des implantations plus diversifiées. Ce sont là, me semble-t-il, les conditions d'une bonne réussite de cet effort formidable, mais vital pour la France, d'accroissement de l'efficacité de l'enseignement que vous développez, ce dont je vous remercie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Alaïze.

**M. Jean-Marie Alaïze.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si la formation est au cœur des besoins de notre société, si nous voulons que celle-ci s'engage résolument et avec de réelles chances dans la compétition économique, socialiste et culturelle du monde en mutation, il est donc logique, il est donc cohérent — il est donc de

la logique et de la cohérence fondamentales, au sens strict du terme — que l'on commence par la formation des formateurs.

A cet égard, parodiant quelque formule liturgique, je pourrais vous dire, monsieur le ministre : « Donnez-nous de bons maîtres ». Mais je sais que cela ne dépend pas de vous, ni de votre budget, qui est celui que présente le Gouvernement et qui sera le nôtre quand nous l'aurons voté. Cela dépend aussi des choix qui seront faits en matière de structures et d'actions de formation, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue et permanente.

C'est pourquoi je suis conduit à me poser et à vous poser quelques questions, centrées essentiellement sur le second degré.

La première de ces questions concerne l'avenir des milliers d'auxiliaires recrutés, année après année, pour boucher les trous laissés par des créations de postes insuffisantes en regard des effectifs à accueillir. Au passage, je ferai observer à M. René Haby que son plaidoyer *pro domo* a pudiquement oublié cet aspect d'une réalité humaine que je qualifierai de « sordide », à bien des égards.

Les auxiliaires vont donc être dotés, grâce à un plan d'intégration, d'un statut, d'une garantie d'emploi et de carrière, d'une sorte de dignité, en somme. Devenus adjoints d'enseignement, vont-ils constituer un nouveau corps — un de plus ! — dans la trop grande diversité des corps existants ? Ou bien vont-ils être progressivement intégrés dans l'un de ces corps, celui des certifiés par exemple ? Quelle formation ou possibilité de formation complémentaire leur sera-t-elle proposée, donnée ou offerte ?

Se pose alors une deuxième question, celle de l'avenir d'un recrutement qui doit se faire, tout le monde est d'accord, au plus haut niveau possible d'une formation universitaire que nous avons voulu rénover, renforcer, moderniser pour l'adapter mieux à un monde qui exige cet effort d'adaptation et d'adaptation.

Quel avenir est réservé aux recrutements par concours du C. A. P. E. S., par exemple, puisque aussi bien ce concours représente la principale voie d'accès aux enseignements du second degré ?

Sans reprendre à mon compte des revendications que l'on peut considérer comme corporatistes, nonobstant leur légitimité, je crois devoir relever ce problème réel qui m'a été exposé par les syndicats représentatifs du second degré dans les entretiens que j'ai pu avoir avec eux, au nom du groupe socialiste de notre assemblée.

Ma troisième question se situe dans le droit-fil des précédentes et me conduit à faire une incursion dans le premier degré. Traditionnellement, les écoles normales forment des instituteurs, les enseignants à corps unique du premier degré. Je sais que les nécessités immédiates de recrutement, impossibles à satisfaire par cette voie institutionnelle en raison de la coupable imprévoyance de vos prédécesseurs, vous ont conduit à rechercher une issue dans le recrutement au niveau du D. E. U. G. Les professeurs d'écoles normales, mais pas seulement eux, s'inquiètent de l'avenir de leurs établissements en regard de leur mission de formation initiale, alors qu'est inscrite au projet de budget de 1984 la suppression de 1 050 emplois d'élève-instituteur.

Il serait intéressant, monsieur le ministre, que vous expliquiez la politique globale de recrutement que vous entendez mettre en œuvre, ainsi que les vocations également nouvelles que vous entendez confier éventuellement aux écoles normales, au-delà du maintien de leur mission de formation initiale. En effet, la présence de ces établissements, dans chaque département, peut offrir le point d'appui à une formation continue à laquelle aspirent non seulement les enseignants du premier degré, mais encore ceux du secondaire, très largement laissés pour compte jusqu'à présent.

Enfin, et puisque j'ai évoqué les instituteurs par le biais des écoles normales, je me permettrai une dernière question incidente sur le sort que vous entendez réserver aux instituteurs antillais et guyanais qui enseignent dans les collèges sans bénéficier de l'intégration dans le corps des P. E. G. C., pour des raisons qu'ils attribuent, eux aussi, à des carences de vos prédécesseurs et aux politiques successivement mises en œuvre.

**M. Francis Geng.** Cela fait deux ans et demi que vous êtes au pouvoir !

**M. Jean-Marie Alaize.** Voilà, monsieur le ministre, quelques questions qui recourent sans doute des observations contenues dans le rapport présenté par M. Jacques Brunhes au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Si j'ai tenu à insister sur ces différents points, ce n'est pas pour établir un quelconque contrepoint ou seulement obtenir davantage de précisions, c'est essentiellement parce qu'au moment où s'engage une négociation historique, il est important de donner au service public de l'éducation nationale, à ses

maîtres qui en font la force et le renom, des assurances quant au savoir qu'ils doivent pouvoir acquérir. La même préoccupation doit aller aux maîtres que les contingences et les nécessités, plus qu'une quelconque idéologie, ont fait servir dans l'enseignement privé.

Le savoir est, en effet, au cœur de la laïcité sur laquelle se fonde notre République, garante tout à la fois de l'impartialité, de la rigueur, de l'honnêteté intellectuelle, lesquelles, à leur tour, assurent le respect des esprits et des consciences de nos enfants, appelés ainsi à être, en pleine liberté préservée, tous ensemble et indivisiblement, des enfants de France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Emmanuel Hamel.** Vous faites le panégyrique de l'enseignement libre. C'est bien !

**M. le président.** La parole est à M. Le Foll.

**M. Robert Le Foll.** Mesdames, messieurs, jusqu'en 1981, les budgets de l'éducation nationale procédaient à des suppressions de postes de personnels non enseignants, aggravant ainsi d'année en année les conditions de travail de ces employés, et M. Bourg-Broc est bien mal placé pour nous donner des leçons, la responsabilité de ses amis politiques étant clairement établie dans la dégradation du fonctionnement des établissements.

Le gouvernement de gauche, à travers les budgets de 1982 et de 1983, a renversé cette tendance en créant 4 000 emplois et en marquant sa volonté de prendre en compte les besoins des établissements.

**M. Roland Vuillaume.** Y compris pour l'éducation physique et sportive ?

**M. Robert Le Foll.** Cependant, le projet de loi de finances pour 1984 ne permet pas de continuer d'aller de l'avant. C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'appellerai votre attention sur les problèmes aigus des personnels non enseignants.

Tout d'abord, je veux souligner la nécessité de lutter contre les inégalités entre les personnels, en unifiant les statuts, afin que ceux qui exécutent des tâches semblables bénéficient de rémunérations et de conditions de carrière identiques. Le corps des personnels A. T. O. S. comporte encore un grand nombre de non-titulaires, qu'il faudrait essayer d'intégrer.

Fixation de la durée du travail, redéfinition des postes sont d'autres préoccupations des personnels.

La création de l'équipe éducative revient également très souvent dans les revendications. Les personnels non enseignants seraient particulièrement sensibles à leur intégration dans l'équipe éducative. La qualité de la vie dans les lycées et les collèges et, en particulier, dans les internats, dépend aussi d'eux. La reconnaissance de leur rôle éducatif marquerait notre volonté de changement.

Le retard pris dans le passé en matière de création de postes rend aujourd'hui les personnels très sensibles aux insuffisances constatées dans ce domaine, car de nombreux besoins existent encore. Dans l'enseignement supérieur, par exemple, des postes d'ingénieur et de technicien administratif seraient nécessaires. De nombreux postes d'agent ouvrier d'Etat sont également attendus. De plus, les réductions d'horaires n'ont pas été pensées par des ouvertures de postes et les conditions de travail restent souvent pénibles, en particulier dans les établissements techniques.

Or, le projet de loi de finances pour 1984 ne permettra pas de poursuivre les progrès constatés les deux années précédentes. Il semble même qu'il entrainera quelques suppressions d'emplois. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner des précisions sur ce point ?

Je veux également appeler votre attention sur la disparité qui existe entre les établissements et entre les différentes régions, certains établissements étant beaucoup mieux pourvus que d'autres.

Le IX<sup>e</sup> Plan inscrit au rang des priorités le recrutement de personnels non enseignants. Pourriez-vous fournir quelques précisions sur cette question, afin de rassurer les personnels, dont l'inquiétude est réelle ?

Depuis le 10 mai 1981, des progrès notables ont été accomplis. Mais le projet de loi de finances pour 1984 marquera une pause imposée par les difficultés du moment. C'est pourquoi nous avons besoin, monsieur le ministre, de connaître vos intentions quant à l'avenir, que nous voulons tous meilleur pour l'ensemble de notre jeunesse. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Hage.

**M. Georges Hage.** Avec le projet de réforme adopté en juin dernier par l'Assemblée nationale, l'enseignement supérieur est arrivé à un tournant décisif.

Un solide point d'appui, que nous nous sommes évertués à parfaire et renforcer, existe désormais pour mettre un terme aux gâchis et aux injustices qui caractérisent la politique des gouvernements précédents...

**M. Francis Geng.** On l'attendait !

**M. Georges Hage.** ... injustices et gâchis qui ont été longuement démontrés au cours de ce débat, et pour engager la rénovation du système universitaire, le mettre au service de tous et le hisser au niveau des besoins de formation, de qualification et de recherche du pays, ainsi que l'Assemblée l'a décidé.

Mais, pour réussir, nous y insistions en juin dernier, la réforme doit bénéficier d'une bonne mise en œuvre. Son succès exige, en effet, d'une part, de bons textes d'application et, d'autre part, des moyens adaptés.

Nous avons à ce propos, monsieur le ministre, apprécié votre engagement de traduire dans le budget l'application de la réforme.

Toutefois, notre volonté de voir réussir cette réforme, de voir l'enseignement supérieur s'engager pleinement dans la voie prioritaire de l'investissement éducatif définie par le IX<sup>e</sup> Plan, nous conduit à souligner la nécessité d'un effort plus important. D'où quatre brèves observations.

Premièrement, nous pensons qu'il est indispensable de poursuivre et d'accentuer l'effort amorcé pour le développement des filières technologiques et la mise en place des premiers cycles, dont la rénovation nous paraît un moyen primordial pour lutter contre les tares du système de sélection par l'échec hérité de la droite.

Nous savons bien que cette mise en place pose des problèmes. Mais, pour aboutir, notamment, à une meilleure définition des grands secteurs, si le débat engagé doit se poursuivre avec tous les intéressés, des moyens adaptés sont nécessaires.

Nous apprécions positivement les créations de postes, l'importance des heures supplémentaires prévues et prenons acte des engagements du ministère concernant l'augmentation des capacités des I. U. T. et des efforts en direction des régions défavorisées.

Mais il reste à déterminer, pour partir d'un bon niveau dès cette année, des moyens appropriés en faveur des personnels, pour l'aménagement des locaux, pour des créations nouvelles, pour le développement des I. U. T. et l'orientation des étudiants.

Sans cet effort résolu on pourrait craindre le simple replâtrage de la situation préexistante.

Deuxième observation : nous pensons qu'il faut accentuer les efforts en direction de la recherche universitaire dont le développement conditionne à la fois la bonne qualité de l'enseignement et la réussite de la politique d'essor scientifique et technique.

Nous apprécions l'augmentation des crédits de fonctionnement, toutefois inférieure à l'essor des crédits de la recherche en général, mais la quasi-régression des crédits d'équipement nous préoccupe fortement. Il nous paraît inconcevable que la recherche universitaire, qui constitue la moitié du potentiel de la recherche française, s'affaiblisse alors qu'elle constitue une clé pour sortir le pays de la crise.

Troisième observation : une attention plus grande devrait aussi être portée à l'action sociale sur laquelle repose la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Si nous pouvons nous féliciter des progrès enregistrés dans l'aide directe aux étudiants, nous trouvons toutefois préoccupantes les hausses de tarif des restaurants universitaires, des droits d'inscription dans les universités. Il faut aller sans cesse plus loin dans la lutte contre les inégalités sociales.

Quatrième observation : un effort particulier doit être fait en faveur des personnels dans leur ensemble, lesquels sont directement impliqués dans la réussite de la réforme. Vingt-cinq ans de pouvoir de la droite ont dégradé les conditions de travail, les carrières, les qualifications. Pour amener l'enseignement supérieur à la hauteur des besoins du pays, ici encore un effort résolu s'impose pour le développement, la qualification et la promotion des emplois universitaires.

Je précise que, dans notre esprit, cela concerne non seulement les enseignants de toutes catégories, mais aussi les personnels A. T. O. S. et de bibliothèques dont la contribution est plus que jamais nécessaire.

Vous savez, monsieur le ministre, que nous sommes déterminés, nous communistes, et nous l'avons démontré, à tout faire pour que se réalise cette grande ambition nationale d'une Université démocratique tournée vers la vie, la recherche, la formation qualifiante.

Parce que les dispositions de ce budget de l'enseignement supérieur constituent un pas réel dans cette voie, nous voterons les crédits qu'il prévoit. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Chaigneau.

**Mme Colette Chaigneau.** Monsieur le ministre, si votre projet de budget de 1984 continue, avec 169 333 millions de francs, d'être le plus important des budgets civils de l'Etat, comme vous l'avez vous-même souligné, c'est que le IX<sup>e</sup> Plan a fait de

l'éducation une priorité, en particulier dans l'optique d'une meilleure formation professionnelle des jeunes.

Le taux de progression du projet de budget de l'éducation nationale, qui est de 8,9 p. 100, dépasse celui des dépenses de l'Etat qui s'établit à 6,3 p. 100. Cependant, compte tenu des retards accumulés et de la nécessaire rénovation du système éducatif, il s'agit encore d'un budget de rigueur s'inscrivant dans un contexte économique national et international difficile, marqué par une nouvelle tension du chômage, ce fléau qui frappe prioritairement les jeunes, et surtout les jeunes filles.

Au-delà des opérations de rattrapage — pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans — auxquelles des moyens spécifiques substantiels sont consacrés, notamment par le biais du ministère de la formation professionnelle, il est urgent que « l'investissement éducatif », dans le domaine technique surtout, devienne prioritaire dans les faits. Il y va non seulement de la formation et de l'emploi des jeunes, mais encore de la compétitivité et donc du développement de notre économie.

Une politique industrielle qui ne serait qu'une politique d'investissements en équipements modernes pour accroître la productivité, sans une politique active de formation et de qualification, ne valoriserait pas lesdits investissements, et même dévaloriserait les hommes et les femmes de demain appelés à les utiliser.

Bien que l'éducation nationale, comme en 1982 et en 1983, absorbe à elle seule près de la moitié des créations nettes d'emplois prévues au projet de budget de 1984, 500 postes dans les L. E. P. suffiront-ils, étant donné que vous souhaitez éviter les sorties prématurées, et que vous y réussissez ?

Former un nombre croissant d'élèves et les former mieux nécessite des efforts importants. En effet, les élèves de l'enseignement technique ne sont pas les plus favorisés. Souvent, ils ont été orientés vers les L. E. P. parce qu'ils avaient des difficultés dans les disciplines fondamentales, et parce qu'ils sont issus des milieux les plus démunis.

Je sais également que malgré la rigueur des temps, votre budget accorde une priorité réelle à la formation continue des enseignants. Je connais vos efforts. Cependant, votre engagement en faveur de l'enseignement technique nécessite plus de moyens encore, que ce soit sur le plan de la création d'emplois — enseignants et surtout non-enseignants — ou de la formation des personnels, et plus de moyens également sur le plan des crédits de fonctionnement, notamment les crédits d'entretien pour un parc et un patrimoine vieillissant.

Nous constatons que trop de cours sont dispensés dans des locaux préfabriqués vétustes : 6 p. 100 des élèves ne connaissent que des baraquements. Il faut donc poursuivre vos efforts sur le plan des dotations et des équipements, principalement pour les ateliers des L. E. P. et des lycées techniques, en machines-outils surtout. Ces équipements permettraient de relancer l'industrie de la machine-outil française et donneraient des moyens conformes à la priorité accordée à la filière électronique et à l'informatique.

Il devient en effet urgent de moderniser le parc-machines de certains L. E. P. et lycées techniques si l'un ne veut pas donner aux jeunes une formation dépassée dès le départ. Certains établissements possèdent encore des tours et des fraiseuses qui ont plus de quinze ans, voire vingt-cinq ans et des sténodactylographes sont formées sur des machines à écrire mécaniques, au demeurant irréparables, et ignorent ce qu'est une machine de traitement de textes, faute de moyens.

Je voudrais également appeler votre attention sur la taxe d'apprentissage qui représente 0,5 p. 100 des salaires et indemnités versés par les entreprises dans une année. Cette contribution est destinée, au départ, à améliorer la formation technique et professionnelle des jeunes en première formation, par opposition à la taxe de formation continue, et ce grâce à des investissements en matériel et en machines.

Une part non négligeable de cette taxe est versée directement au Trésor par les entreprises, au lieu d'être allouée aux établissements techniques. Elle ne bénéficie donc pas à la formation professionnelle, c'est-à-dire à la qualité des jeunes qui iront dans ces entreprises.

Une part de plus en plus grande des sommes perçues par les établissements au titre de la taxe d'apprentissage ne va plus à l'équipement ou au renouvellement et à la modernisation du matériel, mais au fonctionnement et à l'achat de matière d'œuvre.

Ensuite, la part consacrée aux formations traditionnelles — C. A. P., B. E. P., brevets de technicien et de technicien supérieur — est en régression étant donné les difficultés économiques des entreprises qui diminuent le montant global de la taxe d'apprentissage assise sur les salaires versés par ces entreprises et les divers prélèvements opérés, comme le quota Apprentissage qui est actuellement de 20 p. 100, le fonds national interprofessionnel de compensation qui est de 7 p. 100 et les actions conjoncturelles.

Enfin, il règne une grande inégalité dans la répartition de cette taxe d'apprentissage : d'abord, entre les établissements privés et les établissements publics au bénéfice des premiers ; ensuite, entre les établissements publics eux-mêmes, à tel point que certains d'entre eux perçoivent, par élève, une taxe de trois à cinq fois, voire dix fois supérieure à d'autres.

Une réforme de la taxe d'apprentissage s'impose. Elle est d'ailleurs en cours. Il faut que tout l'argent de la taxe d'apprentissage aille à la formation et non au Trésor. Il faut que les clefs de répartition introduisent une plus grande justice entre les bénéficiaires sans pour autant niveler ou décourager l'initiative et le dynamisme des établissements, et sans freiner les utiles et indispensables contacts directs entre les lycées et les entreprises.

Il faut enfin qu'un fonds régional ou national de compensation corrige les inégalités les plus graves par une aide spécifique.

Bien évidemment, ces utiles réformes ne sauraient se faire sans associer les établissements techniques, leur personnel et leurs responsables, par le canal notamment de leurs organisations représentatives.

Monsieur le ministre, nous savons que la rénovation et le développement des enseignements technologiques et professionnels sont au centre de vos préoccupations. Nous comptons sur vous pour leur donner les moyens dont ils ont besoin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. René Olmeta.

**M. René Olmeta.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, ce projet de budget, s'il s'inscrit dans le cadre d'une politique générale de rigueur, tient toujours la première place, et l'on ne peut que s'en réjouir.

Il m'appartient toutefois d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le sort réservé à l'éducation physique et sportive.

Je n'ai pu que me féliciter des décisions prises par le collectif budgétaire de 1981. Quand nous avons examiné le budget de 1982, et plus encore celui de 1983, une certaine inquiétude m'étreignait. Aujourd'hui, je ne saurais trop insister sur la nécessité d'un plan de sauvetage de l'éducation physique et sportive.

Mon espoir est grand d'être entendu si je tiens compte des résultats très positifs obtenus jusqu'à maintenant : rattachement à l'éducation nationale des professeurs d'éducation physique et sportive, intégration progressive et désormais effective des professeurs adjoints, création de l'agrégation d'éducation physique et sportive et de postes de maître assistant dans l'enseignement supérieur, rétablissement de trois heures hebdomadaires au profil de l'association sportive.

Mais ces excellentes mesures n'autorisent aucun relâchement. Au contraire, elles exigent une plus grande vigilance pour être en harmonie avec la volonté exprimée avec force de rattraper le retard accumulé et de développer une véritable éducation physique et sportive en milieu scolaire.

Une étape importante a été franchie avec l'instauration des trois heures hebdomadaires dans les collèges et des deux heures dans les lycées, l'objectif restant évidemment les cinq heures. Mais ce résultat tel qu'il peut être chiffré aujourd'hui correspond à un déficit de 22 000 heures d'enseignement et de 1 300 postes budgétaires environ. Pourtant, 3 000 candidats au C. A. P. E. P. S. formés à l'Université — hac plus quatre — sont disponibles dès maintenant.

A ces conditions d'ordre quantitatif s'ajoutent votre volonté, monsieur le ministre, de reconnaître à l'éducation physique et sportive toute la place qu'elle peut et doit prendre dans la lutte contre l'échec scolaire, la dimension nouvelle que vous lui avez accordée dans le cadre de la rénovation du système éducatif et notre propre volonté, enfin, d'imposer cette discipline dans le domaine culturel.

Ainsi, sur le millier de postes réservés aux certifiés, la part revenant à l'éducation physique et sportive devra tenir compte d'un déséquilibre trop longtemps entretenu. Dans l'hypothèse d'une répartition inégale en faveur de l'éducation physique et sportive, ce n'est pas moins de trois cents postes qu'il faudrait ouvrir aux C. A. P. E. P. S. A plus long terme, ne croyez-vous pas qu'il serait indispensable, comme l'a souhaité la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qu'un programme pluriannuel de recrutement spécifique couvrant le IX<sup>e</sup> Plan soit mis en place ?

Mais c'est parce que vous avez démontré en plusieurs occasions votre attachement à cette discipline et à tout ce qu'elle représente d'indispensable dans le système éducatif que je reste confiant dans l'arbitrage que vous rendrez dans l'immédiat. Je le suis plus encore pour l'avenir qui verra, j'en suis sûr, l'éducation physique et sportive prendre toute sa place à l'école. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Colonna.

**M. Jean-Hugues Colonna.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, l'importance et le développement prévisible du patrimoine immobilier dont vous avez la charge impliquent des dispositions législatives, au demeurant évoquées dans le projet de loi définissant les moyens d'exécution du IX<sup>e</sup> Plan et plus particulièrement dans le programme prioritaire d'exécution n<sup>o</sup> 2.

Ce programme prioritaire souligne la nécessité de développer les capacités d'accueil. Mais la réalité exige, en raison des données nouvelles de la loi du 22 juillet 1983, des conditions budgétaires adaptées et des dispositions réglementaires opérationnelles, c'est-à-dire précises et rapidement édictées.

La loi du 22 juillet 1983 transfère les constructions scolaires aux départements et aux régions. S'agissant des collèges, le texte intègre les crédits de construction à la dotation globale de l'équipement. Or, le mode actuel de calcul de la D. G. E. départementale et le fait que la « première partie », soit 45 p. 100 des crédits à répartir, ne corresponde pour 1983 qu'à un taux de subvention de 2,5 p. 100, sont des facteurs de difficultés.

En effet, ce taux de 2,5 p. 100 correspond à 750 000 francs de subvention en moyenne pour un département, alors que la construction d'un collège coûte de 20 à 30 millions au minimum et que les taux de subvention actuels sont en moyenne de 80 p. 100.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, n'est-il pas indispensable de modifier profondément le mode de calcul de la D. G. E. en faveur des départements qui entreprendront la construction d'un ou plusieurs collèges ?

En ce qui concerne les lycées et les L. E. P., la dotation régionale serait répartie en fonction des effectifs scolarisés, sans tenir compte des disparités inter-régionales.

Ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire de prendre en considération, non seulement la répartition des populations scolaires, mais aussi la vétusté du patrimoine existant et le retard accusé dans certaines régions, donc la priorité réellement affirmée par ces dernières dans leurs projets de contrats de plan respectifs.

Ce document serait dès lors une base sérieuse de répartition et faciliterait la transparence des responsabilités. Le président de la région Ile-de-France n'a-t-il pas refusé un contrat Etat-région ?

A l'inverse, la région Provence-Côte-d'Azur constitue un exemple type. En effet, malgré une politique volontariste de rattrapage du retard qu'elle accuse, elle se heurte à des difficultés de programmation pour réaliser l'urgence extension, par exemple, du lycée de Cagnes-sur-Mer qui ne peut être financée par les dotations dont dispose le commissaire de la République de région. Permettez-moi, cependant, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous rappeler combien cette extension est nécessaire.

En ce qui concerne la propriété, la loi prévoit la mise à disposition du patrimoine, mais rien n'est précisé sur sa remise en état. Les crédits de maintenance, qui sont inscrits dans le présent projet de budget, devraient permettre au ministère d'assurer contractuellement cette rénovation.

S'agissant de la propriété du foncier « non bâti », quelle formule appliquera-t-on au terrain qui est actuellement propriété de l'Etat et sur lequel la collectivité construit un établissement scolaire ?

Dans le domaine du fonctionnement et de la coordination entre le ministère, l'inspection académique et le département, dans la mesure où le budget est arrêté par ce dernier, comment pourra être assurée une dotation aux établissements qui correspond à une répartition définie, comme c'est le cas actuellement, par des nécessités pédagogiques ?

Par ailleurs, le transfert étant prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 1985, les départements devront inscrire leurs dépenses d'équipement et de fonctionnement dans leur projet de budget qui se prépare dans l'été qui précède. Ne convient-il pas dès lors de procéder à une mise au point minutieuse et rapide de l'ensemble des problèmes posés par le transfert pour permettre aux services extérieurs de l'Etat, à vos services, de préparer dès le début de l'année 1984 l'état des besoins et des priorités, ainsi que d'assurer la coordination et la simultanéité de mise en fonction de la construction nouvelle d'une part, des personnels administratifs, d'enseignement et de service, d'autre part, par les créations de postes nécessaires au fonctionnement de l'établissement ?

Je voudrais, pour terminer, évoquer une question qui a déjà été abordée, notamment par M. le rapporteur, et a fait l'objet d'un vœu de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Il s'agit des conséquences qu'entraînera, dans certains départements, l'absence de création de postes d'instituteur dans le budget de 1984. Malgré les dotations accrues en 1982 et 1983, mon département, par exemple, qui connaît un

solde migratoire positif et une croissance démographique continue, rencontrera bien des difficultés.

Déjà, la tranche d'âge deux ans - trois ans est quasiment exclue de la préscolarisation; le remplacement des maîtres connaît un taux inférieur à 5 p. 100; la formation continue a été fortement réduite pour faire face aux besoins; la circulaire du 9 janvier 1980 concernant les directeurs d'école n'est toujours pas respectée.

Je tenais à appeler l'attention sur une situation que mon département n'est pas le seul à connaître.

Voilà beaucoup de questions, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat. Je ne vous demande pas de répondre à toutes aujourd'hui même mais j'espère que, dès que vous le pourrez, vous nous fournirez les précisions souhaitées, et je vous en remercie par avance. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale.** Je demande une suspension de séance d'une vingtaine de minutes.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt, est reprise à dix-huit heures cinquante-cinq.)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vais m'efforcer de répondre aux différentes questions posées tant par les rapporteurs que par les autres orateurs.

Dans son rapport, M. Mortelette a soulevé le problème du chômage des jeunes: certes, la proportion de jeunes chômeurs est encore trop élevée, mais elle a maintenant tendance à diminuer, alors qu'auparavant la tendance était à l'augmentation. Disons qu'il y a pour le moins stabilisation du chômage des jeunes par rapport aux résultats antérieurs.

Je précise, en réponse à la remarque de M. Mortelette au sujet de la résorption de l'auxiliaire, reprise d'ailleurs par plusieurs orateurs, que si les nouveaux recrutements d'auxiliaires ont effectivement dépassé, à la rentrée 1982, le chiffre de 8 000, ceux de la rentrée 1983 ont été réduits à 4 000 environ. Ce chiffre me paraît incompressible: une grande part de ces recrutements est due à des départs de maîtres-auxiliaires qui s'orientent vers d'autres carrières, même si le réemploi et la titularisation leur sont garantis. Nous avons la volonté de stabiliser à ce niveau les recrutements. La suppression totale de l'auxiliaire est techniquement impossible en raison de la multiplicité des disciplines et de la variation des besoins de remplacement dans le temps et dans l'espace.

M. Mortelette, M. Jacques Brunhes et M. Gilbert Gantier ont parlé des annulations ou des blocages des crédits d'équipement. A cet égard, la commission des finances a présenté une observation qui témoigne d'une très bonne connaissance de nos besoins en la matière.

Voici deux remarques à ce sujet.

D'une part, en dépit des annulations, et en raisonnant sur un budget à définition constante, la croissance de nos crédits d'équipement s'est accélérée au niveau des réalisations depuis 1981. Nous sommes passés, en effet, de 3 milliards 716 millions de francs en 1980 à 3 milliards 878 millions de francs en 1981, soit 4,3 p. 100 d'augmentation, et à 4 milliards 188 millions de francs en 1982, avec un accroissement de 8 p. 100. En 1983, nous dépasserons les 4 milliards 600 millions de francs, soit près de 10 p. 100 d'augmentation, en toute hypothèse, quelles que soient les décisions qui puissent être prises.

D'autre part, et mon observation s'adresse à M. Gilbert Gantier, j'aimerais que l'on n'utilise les arguments juridiques, tirés d'une loi organique, que si ces arguments sont exacts: et s'ils le sont, ils donnent à entendre que la loi aurait été violée dans la période précédente.

En effet, des annulations sont intervenues en 1978, par arrêtés des 8 mai, 12 mai, 1<sup>er</sup> août, 20 octobre, 17 novembre et 21 décembre, ou en 1980, par arrêtés des 8 mars, 25 mars, 4 juillet, 24 octobre, 8 novembre et 14 novembre, certains arrêtés concernant l'éducation nationale.

Les annulations se pratiquaient donc auparavant. Je ne prétendrai certes pas que le procédé est parfait, mais que l'on ne nous impute pas au moins une innovation dans le viol que, dans l'opposition, si viol il y a, on a déjà pratiqué! (Sourires.)

**M. Emmanuel Hamel.** Les erreurs d'hier n'excusent pas celles d'aujourd'hui!

**M. Bernard Dorosier, rapporteur pour avis.** Le chemin était tout tracé!

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Si la solidarité gouvernementale m'oblige à vous dire que l'annulation de crédits sans objet relève plutôt de la rue de Rivoli que de la rue de Grenelle, en revanche, la solidarité politique devrait vous inciter à ne pas mettre en cause ceux qui dirigeaient ce pays avant 1981!

**M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, c'est sans doute la raison pour laquelle M. Fabius, alors député de l'opposition, avait rédigé une excellente proposition de loi prévoyant de mettre fin à ce genre d'excès, excès que le gouvernement dont il a été le ministre du budget a commis à son tour! Espérons que les gouvernements futurs seront plus sages que ceux qui les auront précédés! (Sourires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. François Mortelette, rapporteur spécial.** Mais vous ne l'avez pas votée, cette proposition de loi!

**M. Jacques Santrat, rapporteur pour avis.** Les vœux pieux changent de camp!

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** MM. Mortelette, Brunhes, Fuchs et Gantier se sont également préoccupés des moyens prévus dans ce projet de budget concernant les taux d'encadrement pour regretter l'insuffisance du nombre de créations d'emplois.

Ces remarques ne sont pas inexacts mais elles appellent quelques observations: monsieur Gantier, vous aviez pris un pari lorsque nous avons discuté du projet sur l'enseignement supérieur: le Gouvernement ne proposerait pas les moyens d'appliquer cette loi. Or vous êtes bien conduit à constater que les moyens qui sont prévus dans ce projet de budget nous permettront — si le Parlement le veut bien — de réaliser ce que nous avons annoncé.

Il n'est pas convenable, selon vous, de prévoir les mesures d'application d'une loi qui n'est pas encore votée. Mais permettez-moi de vous faire observer qu'en tout état de cause nous mettrons en place la réforme du premier cycle car elle n'est pas du ressort du législateur. Ce budget comprend les moyens propres à la politique que j'entends conduire. J'ajoute que j'espère bien que ce texte sera voté en temps utile.

J'indique à M. Mortelette que les statistiques complètes relatives aux taux d'encadrement seront à sa disposition. Sans entrer dans le détail, je puis affirmer que 90 p. 100 des classes des collèges, par exemple, ont un effectif de vingt-cinq élèves et même moins. S'il y a des problèmes dans les lycées, ils sont localisés, et non pas généralisés. Du reste, leur prise en charge figure parmi les efforts qui sont demandés à la communauté des enseignants.

Il n'est pas raisonnable d'annoncer que certains taux d'encadrement ne pourront pas être respectés. Je répète devant l'Assemblée ce que j'ai indiqué aux organisations syndicales; il n'y a pas de norme sacro-sainte en ce domaine. Nous sommes prêts à discuter avec ces dernières des meilleurs effectifs à retenir du point de vue pédagogique mais que l'on ne me dise pas qu'une moyenne nationale qui augmente d'un pourcentage faible par classe est néfaste pour la rénovation du système éducatif. Certes, trop de classes de lycées souffrent d'effectifs excessifs, mais les moyens qu'offrira ce budget ainsi que ceux que permettra de dégager le IX<sup>e</sup> Plan nous aideront à remédier à ces inconvénients, dont je souhaite le caractère passager.

A M. Brunhes, qui a insisté sur ces problèmes, je réponds par conséquent qu'il n'y aura pas de corrélation entre nos efforts de rénovation et l'abaissement de la moyenne des effectifs par classe que souhaitent certains.

Je tiens à ajouter — j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à l'Assemblée et elle me pardonnera, je l'espère, de me répéter — que pour l'enseignement primaire, les collèges et les lycées, nous devons maintenir une présence dans les zones rurales et notamment dans les zones de montagne. Des critères trop précis nous condamneraient à fermer non seulement des classes, mais également un certain nombre d'écoles. Certes, il y a eu des fermetures de classe, mais après une discussion démocratique entre responsables du ministère, parents d'élèves, représentants des syndicats d'enseignants et élus locaux.

Mais il est des limites au-dessous desquelles nous ne saurions descendre sans contribuer à la désertification d'une partie du territoire. C'est pourquoi il nous faut maintenir des classes, des écoles, des établissements dont les effectifs restent très faibles: il existe encore de nombreux collèges qui comptent moins de cent élèves, et des milliers de classes de moins de quinze élèves, sans parler de celles qui n'en ont que quatre

ou cinq. Gardons ces faits présents à l'esprit lorsque nous analysons les taux d'encadrement et plus précisément lorsque nous estimons certains d'entre eux trop faibles.

Tout en présentant son rapport, M. Gilbert Gantier a rappelé ses positions personnelles sur les problèmes de l'enseignement supérieur. Nous avons déjà abordé ce sujet et nous le reprendrons sans doute prochainement. Je ne l'évoquerai donc pas maintenant.

Je me bornerai donc à deux observations : d'abord, le déroulement des carrières ne ressortit pas à la loi sur l'enseignement supérieur. Ensuite, nous ne sommes pas responsables des blocages qui sont survenus : la gestion des enseignants depuis 1960 n'a pas dépendu de nous ! Il y a eu une croissance rapide du nombre des emplois pendant la décennie 1960-1970, puis le blocage a été quasi complet, comme M. Santrot l'a souligné. Nous faisons un effort pour lever ce blocage. Il est probablement trop modeste, mais nous sommes décidés à le mener à son terme.

Je précise que 950 assistants sont docteurs d'Etat et que 3 000 autres ont un doctorat de troisième cycle. Vous avez également noté, monsieur Gantier, que les crédits consacrés à la recherche universitaire croissent moins vite que ceux du budget civil de la recherche. Mais au tableau figurant à la page 17 de votre rapport écrit manque une ligne où figureraient le Centre national de la recherche scientifique et les instituts nationaux, ce qui vous aurait permis de constater que les augmentations de crédits correspondantes ont été de 25,2 p. 100 en 1982, de 16,3 p. 100 en 1983 et que le pourcentage prévu pour 1984 — 10,6 p. 100 — est légèrement inférieur au taux de croissance des crédits de la recherche universitaire.

**M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre de nouveau ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.** Je vous remercie de votre courtoisie, monsieur le ministre.

Je voudrais vous rappeler d'abord que le C.N.R.S. ne fait plus partie de votre ministère. C'est la raison pour laquelle les crédits qui lui sont accordés ne figurent pas dans mon rapport écrit. Ensuite, j'ai précisé ce matin que, depuis 1982, vous n'avez pas réuni le conseil supérieur des corps universitaires, organisme chargé notamment d'assurer la promotion des professeurs titulaires de seconde classe et de première classe. Cette situation a pour conséquence de bloquer la carrière des universitaires et des assistants qui attendent qu'on statue sur leur sort.

**M. le président.** Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je vous remercie, monsieur Gantier, de bien vouloir m'informer que le C.N.R.S. ne dépend plus du ministère de l'éducation nationale. Je m'en étais déjà aperçu. (Sourires.)

Mais je voulais vous faire comprendre que, si vous aviez mis en parallèle l'augmentation des crédits du C.N.R.S. et des instituts nationaux avec celle des sommes affectées à la recherche universitaire, vous auriez noté que les premiers sont comparables aux seconds, à peine inférieurs en tout état de cause. Pour faciliter cette comparaison, je me dois de livrer à l'Assemblée certains éléments qui lui permettront de porter un jugement : il y a actuellement 1 500 postes mis au concours, tous les mécanismes étant en place pour permettre de pourvoir à ces recrutements. En ce qui concerne la formation continue, je précise que trente emplois ont été, cette année, créés dans les établissements au titre de la formation continue. Cet effort sera poursuivi. Mais pour mieux répondre aux préoccupations exprimées par la commission dans ses observations, je dirai un mot des perspectives ouvertes dans ce domaine.

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur stipule que la formation continue est une mission normale des établissements ; cette disposition implique que cette mission sera assurée par des personnels titulaires. C'est le sens de l'intégration, dans le service normal des enseignants, des heures effectuées en formation continue. Mais il demeure un problème dont je dois faire part à l'Assemblée parce que le présent projet de budget ne lui apporte pas de solution satisfaisante : les activités de formation continue étant financées sur ressources extérieures, elles ont été assurées depuis longtemps par des contractuels, dont bon nombre se trouvent aujourd'hui en position « hors statut ». Le développement de la formation continue suppose que nous puissions, sur ces ressources externes, financer des emplois de titulaires. Le dispositif qui permet de résoudre cette contradiction est celui des emplois gagés que je souhalterais développer rapidement à la fois pour permettre l'intégration des « hors statuts » et pour donner un nouvel essor à l'activité de formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur.

Je prends acte du vœu de la commission concernant la présentation des actions de formation continue dans les crédits alloués aux enseignements universitaires. Je pense, en effet, que cette présentation devrait revêtir une forme plus précise qui tienne compte des modes particuliers de financement de cette activité, et je prends l'engagement non seulement de faire cette présentation, mais d'associer la commission, si elle le veut bien, au travail de réflexion préliminaire sur ce point.

Vous avez également parlé des bibliothèques universitaires. Les crédits qui leur ont été consacrés en 1983 — 54,9 millions de francs — ont permis le maintien de leur pouvoir d'achat. En outre, le transfert des charges d'infrastructures des bibliothèques aux universités a permis non seulement de mieux cerner l'utilisation de ces crédits mais encore d'augmenter la part de la documentation en éliminant des charges incompréhensibles d'entretien qui incombait auparavant aux bibliothèques. Ce transfert a également favorisé l'insertion de la bibliothèque dans l'université. Plusieurs autres actions contribuent à créer une véritable politique documentaire de l'Université : la préparation des textes d'application de la loi relative à l'enseignement supérieur ou la création d'une instance de coordination de la documentation médicale en Ile-de-France, par exemple.

Certaines universités ont pu inscrire des clauses relatives à la documentation dans les contrats pluriannuels de recherche, ouvrant ainsi la porte à une aide provenant des instances régionales. Cette perspective de contractualisation, qui témoigne de l'importance pour la recherche d'une remise à niveau de l'outil documentaire, sera élargie dans le budget de 1984. En effet, à l'augmentation des dotations consacrées aux achats de documents — 60,9 millions de francs au lieu de 54,9 millions — s'ajouteront très probablement des dotations de la direction de la recherche. L'augmentation des crédits de renouvellement de matériel permettra de continuer d'équiper les bibliothèques universitaires en systèmes antivol — on sait que c'est utile — de façon à maintenir ou à rétablir le principe de libre accès aux collections, qui va de pair avec la sécurité.

Je ne me contenterai pas de remercier M. Derosier et M. Brunhes d'avoir bien voulu souligner le côté positif de notre action. Je reprendrai les problèmes qu'ils ont évoqués, et d'abord le développement de l'accueil dans l'enseignement préélémentaire.

Le taux de scolarisation des enfants de trois et quatre ans a augmenté d'environ un demi-point et la scolarisation est quasi totale à partir de quatre ans. En revanche, il est exact que le taux de scolarisation des enfants de deux et trois ans a légèrement baissé, passant de 29,7 p. 100 à 28 p. 100. Cette évolution retient à juste titre l'attention.

Mais il est important de remarquer que les situations des départements sont extrêmement variables : moins de 8 p. 100 des enfants de deux et trois ans sont scolarisés dans les Alpes-Maritimes, mais près de 52 p. 100 dans le Gard. Nous devons donc poursuivre à cet égard une politique sélective.

MM. Bonrepaux, Colonna, Brunhes, ainsi que M. Derosier, dans son rapport, ont évoqué les problèmes du cycle élémentaire.

Celui-ci compte 105 000 enfants en moins que l'an dernier et il est prévu pour les quatre prochaines années une nouvelle diminution de près de 350 000 enfants.

Mais, nous devons gérer des mouvements lents dans la décroissance et rapides dans la croissance. De plus, dans certains départements en décroissance globale, nous rencontrons des zones urbaines ou périurbaines en forte croissance.

Nous avons, en 1983, mené une politique que je crois courageuse. Alors qu'on critique tellement les organisations syndicales, je les remercie d'avoir coopéré à cette politique.

Dans l'enseignement élémentaire, 4 976 classes ont été fermées et 2 300 ouvertes pour tenir compte des mouvements de population.

En maternelle, à l'inverse, il y a eu 2 428 ouvertures et 688 fermetures, soit un solde positif de 1 740 classes ouvertes. On mesure ainsi l'effort accompli pour développer l'accueil en maternelle. Malgré des circonstances difficiles, le nombre d'ouvertures est à peu près égal à celui de 1982, année caractérisée par de nombreuses créations de postes : 2 500 pour le premier degré, contre seulement 500 recrutements exceptionnels en 1983.

Pour la période qui vient, nous devons poursuivre la politique que nous impose l'évolution démographique, car on ne peut figer pour l'éternité la situation scolaire, alors que la démographie est mouvante. Nous prolongerons donc, en 1984, l'effort de « mise à plat » des moyens et des besoins prioritaires. Les inspecteurs d'académie recevront des instructions en ce sens.

Cette opération exigera que toutes les données soient fournies aux différents parlementaires du système éducatif. Elle devra permettre aux responsables départementaux de l'éducation nationale de préférer, au maintien de situations fragiles et d'un intérêt très contestable pour les enfants, la recherche de l'utilisation

la plus bénéfique pur l'avenir des moyens dont ils disposent. Cette politique de concertation est ouverte avec les différents partenaires.

La commission des affaires culturelles a également souhaité que soit défini un échéancier précis pour la rénovation des collèges et des lycées. M'étant exprimé sur ce point dans mon exposé liminaire, je n'y reviendrai pas.

Sur les rapports, tant de M. Derosier, pour les orientations générales, que de M. Brunhes, qui a analysé les problèmes plus spécifiques des manuels scolaires et des bourses, notamment dans les collèges où leurs taux n'ont pas été augmentés depuis trois ans, la commission a ensuite demandé l'organisation d'un débat d'orientation sur la gratuité scolaire. Cette question fait déjà l'objet, à ma demande, d'une étude de l'inspection générale de l'administration. Mais, sous réserve de l'emploi du temps de l'Assemblée, je suis favorable à un tel débat. S'il ne pouvait être organisé en séance publique, je serais à la disposition des commissions intéressées pour aborder aussi longuement que nécessaire ce sujet important.

Je rappelle d'ailleurs à l'Assemblée que je suis constamment à sa disposition pour un débat plus large sur les orientations générales de la politique d'éducation nationale. Ce point doit être discuté entre le ministre chargé des relations avec le Parlement et l'Assemblée nationale elle-même mais, en ce qui me concerne, je verrais d'un œil favorable que nos débats ultérieurs soient ainsi éclairés.

M. Brunhes a regretté que nous ayons dû supprimer 1 050 emplois d'élève instituteur. Cette critique a été reprise par M. Bonrepaux et par M. Alaïze. J'indique, à cet égard, que le Gouvernement tient compte, avec un certain développement des recrutements par concours spécial au niveau du D.E.U.G., tant de la future réforme des universités que d'un nouveau rôle des écoles normales d'instituteurs. Celles-ci ont un rôle fondamental à jouer, au-delà même de leur vocation historique initiale. C'est pourquoi le texte sur l'enseignement supérieur les considère comme un instrument de l'enseignement supérieur, qui doit non seulement assumer sa tâche de formation des instituteurs, mais également prendre en compte la formation continue des enseignants. Cela suppose une réforme, concertée avec ces établissements, qui leur permette de jouer un rôle d'instrument culturel et de formation, indispensable en particulier dans les départements dépourvus d'université.

M. Santrou et M. Cassaing, outre quelques remerciements favorables à la politique du Gouvernement dont je les remercie, ont posé des questions sur l'enseignement supérieur auxquelles je veux maintenant répondre.

Dans un contexte de rigueur, la préparation du budget de 1984 a imposé des choix. Nous avons choisi par priorité les créations d'emplois et un accroissement des crédits d'heures complémentaires pour assurer, à la fois, la mise en œuvre de la réforme du premier cycle à la rentrée de 1984 et le développement des formations technologiques. Nous avons également accordé une priorité aux mesures touchant la situation des personnels, afin d'accompagner les réformes statutaires.

Le même effort n'a pas été possible en matière de fonctionnement général, mais celui-ci avait bénéficié, au collectif de 1981 et en mesures nouvelles pour 1982, d'une remise à niveau substantielle. Son ampleur devrait permettre aux établissements de faire face à l'évolution des dépenses d'énergie, qui est une de leurs préoccupations constantes.

Nous avons sélectionné un petit nombre de secteurs prioritaires dont les moyens seront accrus en 1984 : la documentation universitaire, la filière électronique et la mise en place des nouveaux premiers cycles.

De même seront prises en compte les charges nouvelles des établissements, qu'il s'agisse de la mise en service de nouveaux locaux, de l'accroissement des effectifs d'étudiants ou des nouvelles habilitations.

Pour le reste, si le taux moyen de la subvention de fonctionnement général ne varie pas, je dois néanmoins signaler qu'en 1984 les crédits dégagés sur le budget civil de recherche au titre des infrastructures, crédits destinés à couvrir les surcoûts spécifiques liés au fonctionnement de la recherche et qui viennent confondre le budget de fonctionnement des universités, augmenteront de près de 28 p. 100, sans parler des droits universitaires, dont la revalorisation permettra d'accroître de manière indéniable les ressources propres des établissements.

M. Santrou a également abordé le problème des personnels ouvriers des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Ces personnels sont actuellement régis par un règlement intérieur empruntant des dispositions à la fois au secteur privé et, dans une mesure croissante, à la fonction publique. Un revirement récent de la jurisprudence du Tribunal des conflits remet en cause le principe de la participation des personnels ouvriers à l'exécution même de la mission de service public remplie par les C.R.O.U.S., qui sont des établissements publics nationaux

à caractère administratif. Les mesures sociales récentes prises en faveur des agents de l'Etat, titulaires ou non, leur sont donc à présent difficilement applicables *stricto sensu*. Je pense par exemple à la cessation anticipée d'activité et au temps partiel. La rémunération de ces personnels, établie à partir d'un système indexé sur le point de la fonction publique, est financée par les ressources des C.R.O.U.S. : subventions de l'Etat et tarifs payés par les étudiants. Je confirme que la fonctionnarisation des personnels ouvriers des C.R.O.U.S. est à l'étude, en concertation avec leurs représentants, dans le cadre du futur statut des fonctionnaires territoriaux.

Quant aux personnels A.T.O.S., je souligne que la simplification de leur carrière est rendue complexe par son imbrication avec l'ensemble des statuts de la fonction publique. Il est acquis que les contractuels de type C.N.R.S. bénéficieront des mesures pour les ingénieurs, techniciens et agents administratifs du ministère de l'industrie et de la recherche. Les discussions se poursuivent pour les autres catégories de personnels, notamment les techniciens fonctionnaires.

M. Fuchs a regretté que l'enseignement technique ne bénéficie pas, dans le cadre de ce budget de rigueur, d'une augmentation de moyens comparable à celle des deux années précédentes. On ne peut en déduire — il doit le comprendre — que la priorité n'est pas maintenue en faveur de ce secteur. Plus de la moitié des emplois budgétaires créés sont en effet affectés à l'ensemble L.E.P.-lycées techniques-I.U.T. Aux emplois budgétaires s'ajoute le potentiel d'enseignement qu'apporte un crédit d'heures supplémentaires équivalant à 750 emplois.

Au titre des investissements, les L.E.P. bénéficient de 63 p. 100 de la section « enseignement secondaire », ce qui permettra une augmentation des capacités d'accueil de 24 500 places. L'effort considérable de 1982 et de 1983 est maintenu pour les machines-outils et amplifié pour les technologies nouvelles.

En ce qui concerne les bourses, non seulement les élèves du technique ne sont pas défavorisés par rapport aux autres, mais nous avons voulu qu'ils bénéficient d'un régime beaucoup plus avantageux, justifié à la fois par l'origine des élèves et par notre désir de les inciter à poursuivre aussi loin que possible leurs études.

Quant au taux d'encadrement, monsieur Fuchs, l'évolution est très légère : de 9,1 à 9,2 élèves par enseignant en L.E.P. et de 14,4 à 14,7 en lycée. Cela étant, les moyennes nationales ont peu de sens. Certaines classes sont plus chargées que d'autres. Dans les L.E.P., notamment, nous avons affaire à une extrême variété de situations. A côté de divisions très chargées pour l'enseignement général dans certains établissements urbains, on trouve des groupes d'atelier qui ne dépassent pas sept ou huit élèves dans d'autres établissements. Il faut donc, là aussi, assurer la transparence et assumer les solidarités qu'elle doit susciter.

Enfin, lorsque le taux d'encadrement se situe au niveau d'un enseignant pour douze ou quinze élèves — ce qui est le cas dans les lycées techniques — il apparaît que l'amélioration de notre système éducatif n'est pas uniquement une question de moyens. Il faut aussi s'interroger sur une meilleure utilisation de ces moyens.

Vous avez également, monsieur le rapporteur, souligné les difficultés rencontrées dans l'application des nouveaux horaires des classes de quatrième et troisième préparatoires. Je rappelle à ce sujet que, depuis 1981, l'effort a porté sur la réduction des disparités régionales considérables, qui avaient été ignorées lors de la mise en place de la réforme par le gouvernement précédent. A la rentrée de 1983, les horaires minima ont été assurés dans la quasi-totalité des établissements. Le potentiel d'enseignement laissé, au-delà de ces horaires minima, à l'initiative des établissements pour qu'ils développent des soutiens pédagogiques adaptés, n'a pu être mis en place partout dans les mêmes conditions, en raison de l'objectif prioritaire visant à l'accueil d'élèves supplémentaires. L'effort sera poursuivi dans le cadre de la préparation de la rentrée de 1984 pour que les divers établissements disposent effectivement, et dans des conditions comparables, de ce potentiel d'enseignement.

Enfin, au cours de l'année scolaire 1984-1985, se développeront les actions dont vous avez bien voulu, monsieur le rapporteur, considérer qu'elles étaient bien engagées. Je pense notamment au contrôle continu, à la politique d'ouverture des établissements, aux séquences éducatives, et aux classes passerelles. J'y ajouterai les efforts consentis grâce aux crédits alloués aux programmes pour les jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans. Ils concernent, d'une part, le développement des sections de techniciens supérieurs et, d'autre part, celui des formations complémentaires aux diplômes traditionnels.

En ce qui concerne l'éducation physique et sportive, M. Dehoux a émis trois propositions qui ont été reprises par la commission. De même que M. Duclon et M. Olmeta, il souhaite d'abord que soit établi un plan de rattrapage en postes de professeur d'éducation physique et sportive, en vue de combler le déficit

que connaît cette discipline et de lui donner une place accrue dans les collèges renoués. Il ne me paraît pas possible de s'engager dans la voie d'une programmation ferme en faveur d'une seule discipline, alors que les aléas de chaque préparation budgétaire feraient sentir leurs effets sur les autres disciplines. Cela ne remet pas en cause le principe déjà affirmé l'an passé de reconnaître une certaine priorité à l'éducation physique et sportive dans la répartition des emplois accordés au ministère de l'éducation nationale. C'est ainsi que nous avons pu réduire de moitié, entre les rentrées de 1981 et de 1983, le volume des heures non assurées en éducation physique et sportive dans le second degré. Mais le déficit devra aussi être réduit grâce à une meilleure utilisation des moyens existants.

Pour 1984, l'absence de création d'emplois spécifiques à la discipline financés sur le budget de l'Etat ne signifie pas, je le souligne, qu'il n'y aura pas de professeurs supplémentaires à la prochaine rentrée. Dans la logique de l'intégration de l'éducation physique et sportive, les postes nouveaux sont prévus dans les dotations ouvertes au titre des collèges et des lycées. Leur nombre, qui ne devrait pas être inférieur à 100, sera arrêté prochainement, au vu des demandes de répartition entre les disciplines qui seront formulées par les recteurs.

M. Dehoux a ensuite évoqué la question de la priorité à accorder à l'éducation physique et sportive lors de la répartition des places mises au concours de recrutement des différents professeurs certifiés. La réponse est liée à la précédente et tiendra compte des emplois financés par l'Etat et des emplois qui seront gagés sur les crédits des collectivités locales. J'affirme en tout cas qu'un C.A.P.E.S. sera organisé chaque année.

Cette position n'exclut pas le rappel que les perspectives de démographie scolaire ne permettront pas le maintien d'un niveau élevé de recrutement d'enseignants sur le long terme. Il doit en résulter, de la part des étudiants qui suivent une formation supérieure en sciences et techniques des activités physiques et sportives, une orientation volontaire accrue vers des filières ne préparant pas exclusivement à l'enseignement, mais offrant des débouchés dans d'autres secteurs professionnels.

M. Dehoux souhaite enfin la révision de la dotation en franc-élève, et M. Ducoloné s'est associé à sa demande. Les crédits de l'actuel chapitre 36-52 se situent dans un cadre qui n'est plus adapté. Créé à une époque où la construction d'équipements sportifs municipaux dépendait étroitement des subventions que l'Etat accordait à cette fin, le franc-élève n'était que le complément symbolique annuel de l'effort consenti initialement en matière d'investissement, d'où le décrochage important qui s'est opéré au fil des années entre les coûts réels de fonctionnement des installations sportives communales et la participation des établissements scolaires pour l'utilisation de ces équipements par leurs élèves.

Un premier effort de réajustement de la dotation nationale est intervenu avec le budget de 1982. Une autre mesure nouvelle de 2 millions de francs est inscrite dans le projet de loi de finances pour 1984. Mais la véritable solution réside dans le réexamen complet du principe même de cette situation. Ce travail sera accompli au cours des prochains mois dans le cadre de la préparation des textes d'application de la loi du 22 juillet 1983 sur la décentralisation de l'enseignement public.

En ce qui concerne les professeurs adjoints d'éducation physique et sportive, l'engagement pris par le Gouvernement a été tenu. Je précise que, au bout de cinq ans, tous les professeurs adjoints auront été intégrés.

Monsieur Brunhes, vous avez souligné l'effort entrepris pour la formation des enseignants et vous vous êtes inquiété de plusieurs questions — emplois, bourses, budget — auxquelles je crois avoir déjà répondu. Toutefois, je reviendrai sur les inégalités géographiques devant la scolarisation, en particulier dans les lycées. Devant des écarts qui varient entre départements du simple au double, il importe d'entreprendre rapidement un travail qui sera de longue haleine. Par exemple, la Haute-Saône occupe le dernier rang avec un taux de scolarisation de 25 p. 100 alors qu'un département du Sud-Ouest connaît un taux de 77 p. 100 et que la moyenne nationale est de l'ordre de 46 p. 100.

M. Mortelette a émis certains vœux. Il a souhaité que les créations d'emplois soient plus nombreuses, qu'il y ait réduction des cumuls de rémunération dont les heures complémentaires sont l'occasion, notamment dans la formation continue. Il n'est malheureusement pas possible au Gouvernement de satisfaire directement ces demandes qui conduiraient à des recrutements supplémentaires définitifs sur les crédits du budget de 1984. Je souhaite cependant explorer dès maintenant avec mon collègue des finances une autre piste traditionnelle et qui correspond, je crois, aux vœux de la commission : la création dans les filières technologiques d'emplois gagés sur le produit de la taxe professionnelle dont la majeure partie est actuellement dépensée sous forme d'heures supplémentaires. Les 90 créations

d'emplois prévues à ce titre dans le projet de budget de 1984 pourraient sans coût supplémentaire être plus nombreuses, ce qui répondeurait, me semble-t-il, aux vœux de la commission.

De même, la commission a formulé en ce qui concerne le budget de l'équipement des vœux auxquels je m'associe et dont la satisfaction me réjouirait si les crédits pouvaient augmenter en faveur de quelques régions qui peuvent être considérées comme très défavorisées.

S'agissant de l'enseignement supérieur, les négociations entreprises avec les universités et les œuvres universitaires ont été assorties des moyens nécessaires, comme les rapporteurs l'ont souligné, et elles s'opposent un nouveau partage de l'effort désormais mieux réparti et plus juste. Cet effort a été accompli et je serais heureux s'il pouvait se trouver des crédits supplémentaires qui permettent d'augmenter le taux des bourses des étudiants dont la situation financière est difficile et le nombre des cours complémentaires de l'enseignement supérieur dont l'augmentation sert l'ouverture de l'université sur la vie professionnelle.

Dans la discussion, M. Haby a bien voulu eslimer que je continuais son œuvre. Je ne sais pas qui est compromis par cette déclaration ! (Sourires.) Je lui laisse la responsabilité de cette affirmation.

**M. Emmanuel Hamel.** Il la prend !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Dans les collèges, par exemple, je ne pense pas, monsieur Haby, que la politique que je m'efforce de mener soit celle que vous aviez entamée avec les difficultés que vous aviez rencontrées à l'époque. Mais, comme on dit, c'est une autre histoire ! Nous avons, nous, tenté dans nos propositions, de définir une politique qui tourne le dos aux filières, mais qui tienne compte de la diversification des voies et des rythmes. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler lors de prochaines rencontres en séance publique ou en commission.

M. Hermier a évoqué avec beaucoup de justesse les moyens qui nous sont accordés. Ils sont positifs. Il a demandé un grand débat. J'ai déjà répondu à M. Derosier que je ne m'y déroberai pas. Ce grand débat me paraît en effet tout à fait souhaitable au bout de presque trois ans de législature.

Monsieur Bourg-Broc, j'ai déjà répondu au sujet des taux d'encadrement.

En ce qui concerne la vétusté des bâtiments scolaires, je ne peux seul y remédier.

S'agissant du rétablissement souhaitable des enseignements artistiques, nous avons consenti, je crois, un gros effort. Nous le poursuivrons au cours des années prochaines.

Vous m'avez demandé, monsieur Barrot, comment affecter dans les zones d'éducation prioritaires des chefs d'établissement et des enseignants. Permettez-moi de vous rappeler que les chefs d'établissement qui s'y trouvent ont été à l'origine des projets concernant ces Z.E.P. et qu'ils contribuent non pas au grand succès, mais à la bonne vie de cette entreprise. Il n'y a donc pas lieu de préconiser des procédures différentes. D'après vous, j'aurais reculé devant la solution consistant à y affecter des gens d'autorité. Ce n'est pas le cas, ou bien vous avez été mal informé !

En viens maintenant à un sujet traité par M. Barrot, par M. Chouat et par Mme Missoffe : les créations d'emplois.

Le chiffre de 275 est proportionnel au supplément net et doit être comparé aux 500 créations d'emplois dans le privé en 1983. Vous conviendrez qu'il aurait été paradoxal d'accorder au secteur privé une partie des emplois d'élève maître que j'ai été conduit à supprimer dans l'enseignement public.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Il n'y a pas de risque !

**M. Alain Madelin.** Et si les parents étaient plus nombreux à confier leurs enfants à l'école privée ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je n'aurais d'ailleurs pas pu satisfaire une telle prétention. Parmi les arguments utilisés, je relève « nationalisation oblique », « hypocrisie », « mauvaise foi ». Y aurait-il la foi et la mauvaise foi ? Voilà un raisonnement manichéen auquel je ne céderai pas ! Ce budget est parfaitement clair : ce chiffre de 275 correspond à un effort demandé aussi bien à l'enseignement privé qu'à l'enseignement public. Chacun souhaiterait obtenir davantage.

J'aborderai maintenant la titularisation éventuelle, à leur demande, et dans la limite de 15 000, des maîtres contractuels rétribués par référence aux échelles indiciaires des enseignants titulaires de l'enseignement public. Il s'agit d'une faculté qui ne préjuge en rien le résultat des négociations proposées aux partenaires concernés. Les conditions de la réalisation seront elles-mêmes soumises à négociation.

**M. Alain Madelin.** Y aura-t-il une loi ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Le projet de budget qui n'anticipe pas sur l'usage qui en sera fait ne comporte à cet égard ni énumération d'emplois ni mouvements de crédits. Au cas où cette faculté serait mise en œuvre, les crédits

nécessaires au paiement des rémunérations des personnels concernés seraient alors transférés sur le chapitre nouveau à partir du chapitre 43-01 sur lequel sont actuellement imputés leurs traitements. En l'état actuel des choses, seuls les maîtres assimilés pour leur rémunération aux maîtres titulaires de l'enseignement public seraient concernés. La situation des enseignants rémunérés comme auxiliaires est en effet plus complexe et devra ultérieurement faire l'objet d'un examen attentif.

Au demeurant, je vous rappelle, monsieur Barrot, madame Missoffe, deux éléments de la situation actuelle.

D'une part, les lois Debré et Guermeur ont elles-mêmes prévu la présence de maîtres titulaires au sein des établissements privés.

**M. Alain Madelin.** Mais pas la titularisation ! (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Emmanuel Hamel.** Sur proposition des chefs d'établissement !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je ne vous cite pas les textes, vous les connaissez. Les modalités d'affectation de maîtres de l'enseignement public dans les établissements privés sont définies par l'article 8, alinéa 6, du décret du 22 avril 1969, relatif aux contrats d'association.

Par ailleurs, environ 800 maîtres titulaires de l'enseignement public sont d'ores et déjà affectés dans des établissements privés. Ainsi, sur 295 agrégés exerçant dans les établissements privés, 151, soit 51 p. 100, sont titulaires de l'enseignement public ; sur 1 880 professeurs certifiés exerçant dans les établissements privés, 350, soit 18 p. 100, sont titulaires de l'enseignement public.

Mais au-delà de ces précisions, l'essentiel, me semble-t-il, est de savoir, comme le soulignait M. Chouat, si certains souhaitent qu'il n'y ait pas de négociations. Le Gouvernement a présenté des propositions. Les partenaires, pour la plupart, ont répondu. Pensez-vous utile, aujourd'hui, alors que toutes les réponses ne nous sont pas parvenues, alors que les chances de négociation et de discussion existent, d'y mettre fin par ce qui serait — pardonnez-moi le terme — une agression contre l'hypothèse que nous avons retenue ? Car il s'agit bien d'une hypothèse. Si ces crédits n'étaient pas prévus dans le projet de budget de 1984, dans quelle situation financière se trouverait le Gouvernement par rapport à ces partenaires, à supposer, ce que je souhaite, que nous parvenions à des résultats ?

**M. Alain Madelin.** Pas du tout : il y a des lois de finances rectificatives, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** J'ajoute que ces dispositions sont publiques depuis longtemps. Il s'agit donc non pas d'une manœuvre mais de la suite logique de ce que nous avons annoncé et qui ne devrait surprendre personne.

**M. Alain Madelin.** Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

**M. Claude Evin,** président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Vous le faites habituellement sans permission !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Madelin, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Alain Madelin.** Ma question est simple, monsieur le ministre : est-ce que, dans votre esprit, cette intégration du personnel enseignant des établissements sous contrat passe par une loi discutée et votée par le Parlement ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Les négociations vont s'ouvrir. Les solutions à la question que vous posez peuvent être soit de nature législative, soit de nature réglementaire. (Ah ! Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

En tout cas, il n'y aura de ma part ni de celle du Gouvernement aucun coup de force. Telle n'est pas notre habitude ; nous l'avons montré depuis deux ans et demi et ce n'est pas aujourd'hui que nous allons commencer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Monsieur Madelin, je pense vous avoir répondu de façon claire. La négociation doit s'ouvrir avec tous les partenaires concernés, en particulier sur ce point précis. Si certains souhaitent que l'on aille vers des troubles, alors chacun prendra ses responsabilités. Cela ne sera en tout cas pas celle du Gouvernement.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est vous qui introduisez le trouble, monsieur le ministre !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous irez le dire aux électeurs !

**M. Robert Le Foll.** Le trouble, il est dans votre esprit, monsieur Hamel !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Cassaing, au sujet des carrières des enseignants-chercheurs, le décret du 16 septembre régle l'affaire pour 1983-1984. Nous sommes attachés à l'esprit de ces dispositions dont s'inspirera la discus-

sion de ce que l'on appelle le « décret long » entre les organismes statutaires, les organisations syndicales concernées et en liaison avec les associations de professeurs qui se sont constituées de puis plusieurs mois.

Soulignons que le projet de budget de 1984, même s'il ne répond pas à tout ce qui était souhaité, est un pas sans précédent accompli en faveur des congés sabbatiques.

En ce qui concerne les transformations d'emplois, vous savez comme moi que ce qui est annoncé et sera réalisé, si le Parlement le décide, constitue une première étape. Il ne m'appartient pas d'en dessiner le rythme pour les prochaines années.

Nous avons aussi, avec la promotion de soixante professeurs de la seconde classe à la première, manifesté notre volonté de sortir d'un immobilisme qui était néfaste dans la circonstance présente et dont les universitaires, à bon droit, pouvaient se plaindre.

Monsieur Lareng, l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 relative à la décentralisation a réaffirmé le principe de répartition entre les communes des charges inhérentes à l'entretien, au fonctionnement et aux annuités d'emprunt des écoles intercommunales en étendant ce principe aux écoles maternelles et aux classes enfantines. Il ressort toutefois de ces dispositions prévues par la loi que l'existence de capacités d'accueil suffisantes sur le territoire de la commune de résidence des élèves, dispensera celle-ci de toute participation financière au bénéfice de la commune d'accueil, à moins que le maire de la commune de résidence n'ait donné son accord pour une telle participation.

La loi du 22 juillet 1983 précise que les critères retenus pour la répartition des charges seront notamment l'importance des ressources des communes concernées, le volume de la population scolarisée fréquentant les établissements en cause. La loi précise également qu'à défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des dépenses, la contribution de chaque commune sera fixée par le représentant de l'Etat, après avis du conseil de l'éducation nationale.

Vous avez aussi abordé, monsieur le député, la réforme du troisième cycle médical et le fonctionnement des hôpitaux généraux.

Dans le cadre de la réforme du troisième cycle médical, les internes exerceront principalement leurs fonctions dans les centres hospitaliers régionaux faisant partie des C.H.U. et dans les autres établissements hospitaliers publics ou privés participant au service public. Après avis des commissions compétentes prévues par la loi du 23 décembre 1982, les services des hôpitaux généraux pourront être reconnus « qualifiants » pour recevoir les internes de la filière de médecine générale et les internes des filières spécialisées. La loi fait d'ailleurs obligation aux internes de la filière de médecine spécialisée d'exercer au moins un semestre dans les services d'un établissement hospitalier autre que C.H.U. Les hôpitaux généraux seront associés et participeront réellement au système de formation des étudiants du troisième cycle médical, et le Gouvernement veillera à ce que les hôpitaux en question puissent disposer, pour assurer cette mission, des moyens nécessaires au fonctionnement hospitalier.

Quant à l'avenir des chefs de travaux et assistants des hôpitaux, vous savez que deux projets de statut des personnels hospitalo-universitaires ont été soumis à la concertation. Le premier comprend un seul corps de rang A, le corps des chefs de travaux étant mis en voie d'extinction ; le second comprend deux corps : un corps de rang A et un corps de maîtres de conférences qui remplacera le corps des chefs de travaux. Les actuels chefs de travaux seront intégrés dans le nouveau corps selon des modalités qui sont actuellement soumises à la concertation.

La départementalisation des hôpitaux n'aura aucune conséquence sur la carrière universitaire. A ce propos, il y aura désormais séparation du grade et de la fonction, les émoluments dépendant de l'ancienneté acquise dans le grade et non des fonctions.

En troisième lieu, les conséquences sur les structures hospitalières relèvent de la compétence du secrétaire d'Etat à la santé et non pas de la mienne.

J'ai répondu tout à l'heure à M. Chouat sur les problèmes qu'il a évoqués. Je n'y reviens pas car je crois avoir dit l'essentiel.

Je vous remercie, madame Sicard, d'avoir remarquablement défini les objectifs de la politique de rénovation que nous tentons de mettre en œuvre. Il s'agit, en effet, de conjuguer la démocratisation du système éducatif et son amélioration qualitative, ce qui, comme vous l'avez précisé, n'est pas contradictoire.

En ce qui concerne les zones d'éducation prioritaires, évoquées par Mme Toutain, je rappellerai simplement que nous avons attribué, contrairement à ce qu'on a laissé entendre, des moyens supplémentaires par le canal des rectorats et des inspections d'académie, sous forme de postes ou d'heures supplémentaires.

Nous continuerons cette action — qui reste un des éléments importants de la politique du ministère — sans pour le moment la développer, afin de tirer toutes les leçons de ce qui a été fait jusqu'à présent. Ainsi pour Paris, les personnes concernées représentent environ 17 p. 100 de la population scolaire. Cette politique ne concerne pas que des « échantillons », elle est vraiment menée en profondeur. Sans me permettre de délivrer des brevets, je dois dire qu'à la Goutte d'Or et dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris ceux qui sont à l'origine des opérations ont fait preuve d'un dynamisme remarquable.

M. Alain Richard a parlé de la préscolarisation. J'en ai déjà dit un mot. Il a suggéré par ailleurs que le ministère fournisse un guide sur la proportion respective des heures de travail disciplinaire et de celles consacrées aux activités d'intérêt général. Ce problème relève bien davantage du conseil d'établissement que de l'administration parisienne, laquelle ne pourrait élaborer qu'un document difficile à utiliser. Mais nous étudierons la possibilité d'intégrer ses propositions dans les nôtres.

M. Alaïze a évoqué le problème de l'intégration dans le corps des P. E. G. C. des instituteurs antillais et guyanais qui enseignent dans les collèges. Un décret, qui sera publié prochainement, permettra de résoudre, pour une large part, ce problème. Simultanément nous prendrons des mesures pour ceux qui ne pourraient pas être intégrés grâce à ce décret.

M. Guyard a souhaité une amélioration des capacités d'accueil en Ile-de-France. C'est un problème général, mais qui se pose plus particulièrement dans cette région. Pour l'enseignement supérieur, le schéma directeur du développement des I. U. T. prévoit la réalisation de quatre départements supplémentaires pendant le IX<sup>e</sup> Plan : génie mécanique à Evry ; informatique et gestion des entreprises, d'une part, administration, d'autre part, à Marne-la-Vallée, un département de génie électrique restant à localiser. L'Ile-de-France est l'une des deux régions de France qui n'ont pas accepté de contractualiser ces équipements avec l'Etat.

**M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis.** C'est une région de droite !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je le regrette. Il nous reste donc à trouver les mesures permettant de réaliser éventuellement les financements nécessaires.

Monsieur Le Foll, vous avez abordé le problème des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service qui, en effet, représentent près de 20 p. 100 de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Nous n'avons pas pu poursuivre l'effort en leur faveur qui avait été largement amorcé dans les précédents budgets et, pour pouvoir faire face à la rentrée de 1984, nous avons dû procéder à certaines redistributions en nous efforçant d'en limiter le plus possible les conséquences pour ces personnels. L'effort essentiel est supporté par l'administration centrale et, conformément à notre volonté de décentralisation, il n'y aura pratiquement pas de diminution du potentiel réel des établissements scolaires car les emplois qui sont supprimés n'avaient pas été distribués, sauf les quarante-deux auxquels vous avez fait allusion en commission et pour lesquels je ne peux malheureusement pas vous donner une réponse plus favorable.

J'ai déjà répondu à la plupart des questions de M. Hage.

S'agissant des carrières et des qualifications, nous aurons l'occasion d'en reparler.

La recherche universitaire ne connaîtra aucune régression. La parité doit demeurer entre tous les secteurs de la recherche nationale, qu'elle dépende de mon ministère ou qu'elle n'en dépende pas.

Certes, on n'a pas prévu pour les locaux les moyens qui auraient été nécessaires et c'est dans ce domaine, notamment, qu'on fera appel à la solidarité régionale et locale. Il s'agit de réparer les dégâts qui se sont produits pendant des années et qui ont conduit au délabrement de certaines institutions universitaires. J'en suis parfaitement conscient et je regrette qu'à cet égard, la politique générale ne nous permette pas de faire davantage.

Je crois vous avoir répondu sur les filières technologiques et les premiers cycles.

Madame Chaigneau, je ne reprendrai qu'un point de votre intervention. Le problème de la taxe d'apprentissage dépasse la compétence du seul ministère de l'éducation nationale. En ce qui me concerne, je souhaite que les flux s'exercent de façon plus heureuse qu'actuellement, mais cela concerne l'ensemble du Gouvernement, et je ferai un devoir de transmettre vos remarques qui viendront à l'appui de celles que j'ai eu l'occasion de faire depuis plus d'un an et demi.

Enfin, M. Colonna s'est interrogé sur les conditions dans lesquelles le mode de calcul de la dotation globale d'équipement des départements permettront à ceux-ci de construire des collèges. Le mode de calcul actuellement retenu ne facilite pas

la réalisation de gros équipements. J'ai saisi mon collègue, le ministre de l'intérieur, de cette question. Il importera que le Parlement suive la manière dont les textes seront mis en application lors du transfert des compétences comme j'y veillerai moi-même.

En ce qui concerne la dotation régionale d'équipement scolaire, la loi prévoit de tenir compte de deux éléments : l'évolution de la population scolarisable et la capacité d'accueil. Ces éléments seront naturellement affinés pour obtenir une meilleure évaluation des besoins de la région. Des études sont actuellement menées à ce sujet.

J'ai élargi la réflexion à d'autres préoccupations pour tenter de mieux saisir les particularités de chaque région et de rattraper les retards souvent importants qui ont été constatés. C'est ainsi que je souhaiterais ajouter aux critères que je viens de mentionner des éléments tels que les taux de scolarisation constatés et les perspectives de la région tant en ce qui concerne l'évolution démographique que la situation de l'emploi des jeunes notamment. Cette entreprise ne serait pas complète si elle ne tentait de prendre en compte les ressources locales telles que le potentiel fiscal dont une part notable doit être mobilisée pour l'effort d'équipement scolaire.

Ces travaux seront conduits avec le souci de parvenir à une grande fiabilité impliquant tests et simulations avant décision. Je crois que c'est sage. L'application de la loi sur ce point relève d'un décret en Conseil d'Etat ; les critères retenus seront connus et publics, la transparence sera ainsi totale.

Il se peut, mesdames, messieurs, des députés, que j'aie laissé échapper quelques questions. Si tel est le cas, j'y répondrai par écrit.

Pour conclure sur le problème des inégalités, je soulignerai que nous luttons pour l'égalité dans le système éducatif, à tous les niveaux, et également dans les établissements. J'ai parlé des inégalités entre les lycées. On pourrait, à propos de l'équipement, qu'il soit technique ou général, constater qu'une sédimentation historique a conduit à des disparités très graves. Tout l'effort du Gouvernement tend à les corriger. De même, entre des établissements de même dimension et de même nature, suivant les régions, voire dans un même département, il y a parfois des inégalités de moyens. Nous nous efforcerons d'y remédier.

En définitive, on peut dire que le Gouvernement mène une politique de transparence, d'égalité et de progrès. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, vous aurez certainement été très sensibles au détail des réponses de M. le ministre de l'éducation nationale. J'espère donc que nous pourrons, ce soir, traiter des questions et des amendements de façon concise, afin de progresser dans l'ordre du jour.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale et article 108 (*suite*) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

— Enseignements primaire et secondaire : (annexe n° 18. — M. François Mortelette, rapporteur spécial).

— Enseignement supérieur : (annexe n° 19. — M. Gilbert Ganter, rapporteur spécial).

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 1736 : éducation nationale : orientations générales, tome XII ; M. Bernard Derosier ; enseignements primaire et secondaire, tome XIV ; M. Jacques Brunhes ; universités, tome XV ; M. Jacques Santrot ; enseignement technique, tome XVI ; M. Jean-Paul Fuchs ; éducation physique et sportive, tome XVII ; M. Marcel Dehoux.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures quinze.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.*